

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 23 novembre 2015 à 16 h 30, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 16 novembre 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

**Présents :** M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, M. Guilland, Mme de Lavernée, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés :** M. Sécheresse, M. Fenech, Mme Burillon, M. Julien-Laferrière, M. Tête, Mme Tazdaït, M. Royer.

**Dépôts de pouvoirs :** M. Graber, Mme de Lavernée, Mme Condemine, Mme Hajri, Mme Chevallier, Mme Bauguil, M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Sécheresse, M. Fenech, Mme Burillon, M. Julien-Laferrière, M. Tête, Mme Tazdaït, M. Royer.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées :** M. Bérat, M. David, M. Lévy, Mme Hobert, M. Havard, M. Geourjon, Mme Madeleine, Mme Frih ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Berra, M. Blache, M. Coulon, M. Braillard, Mme Nachury, M. Lafond, Mme Lévy, M. Cucherat.

**M. LE MAIRE :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

## **Hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015**

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je reviens de la Basilique Saint-Martin d'Ainay, où j'ai assisté aux obsèques bouleversantes, de Caroline Prénat.

Caroline avait 24 ans. Vendredi elle était allée écouter un concert avec une amie au Bataclan. Ce soir là, d'autres jeunes de son âge dinaient au restaurant, buvaient un verre à la terrasse d'un café. Caroline a été fauchée par une rafale de kalachnikov, sauvagement assassinée. Son visage, jeune, souriant, plein de joie et de vie, nous l'avons tous découvert lundi dernier à la Une du Progrès. Cela aurait pu être notre fille, notre sœur, une amie.

On manque de mots pour dire l'horreur que l'on ressent face à ce destin brisé, comme tant d'autres, dans des attentats d'une barbarie insoutenable. J'ai tenu à être aux côtés de sa famille, de sa mère Florence qui travaille dans notre collectivité, de son père Yves, de ses frères et sœurs, de ses amis, pour leur témoigner, au nom des Lyonnais, notre solidarité.

Je veux aussi, ce soir, au nom de notre Conseil municipal, renouveler l'expression de notre amitié aux deux agents de notre Ville qui ont vécu ces scènes de terreur. L'un était au Petit Cambodge, et l'autre au Bataclan. On peut se figurer le traumatisme que cela représente. Cette tragédie nous a tous profondément marqués. C'était il y a un peu plus d'une semaine, et beaucoup d'entre nous restent hantés par les images effroyables que nous avons vues, par les témoignages poignants que nous avons entendus.

Après Charlie Hebdo, l'hyper casher de la Porte de Vincennes, Saint Quentin Fallavier, nous pensions avoir connu le pire. Les attentats de Paris nous ont fait comprendre que la barbarie de Daech est sans limite et avec la prise d'otages de Bamako, l'alerte maximale de Bruxelles, nous mesurons à quel point la menace reste partout omniprésente.

Oui, ces derniers jours, nous avons tous éprouvé un immense désarroi, de la peur pour nos proches, de la colère aussi bien sûr, mais je veux dire aujourd'hui aux Lyonnais que cette épreuve, nous allons la surmonter ensemble.

Le Président de la République l'a rappelé devant le Parlement réuni en congrès lundi dernier : face à ces attentats qui constituent une déclaration de guerre pour la France, notre Pays a pris, et continue de prendre toutes les mesures nécessaires. A l'extérieur de nos frontières, en unifiant les principales puissances dans une coalition internationale unique sur notre territoire, en augmentant significativement les moyens consacrés aux forces de l'ordre, aux renseignements, et à celles et ceux qui assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens.

Dans une grande métropole comme la nôtre, assurer la sécurité de nos concitoyens est évidemment l'enjeu majeur. C'est pourquoi, dès le lendemain des attentats, les missions de notre police municipale ont été adaptées en coopération étroite avec les services de sécurité publique et en lien avec le Préfet. Les services en charge de la vidéo protection assurent une veille permanente, la police municipale effectue des patrouilles aux abords des lieux de rassemblement du public et des équipements sportifs et culturels.

Parallèlement à ces mesures, l'armée se charge, dans le cadre du dispositif « Sentinelle » de la protection d'un certain nombre de sites, comme les gares, la Cour d'appel de Lyon et des lieux de culte sensible. Peut-être demain, faudra t'il aller encore plus loin.

Chacun a à l'esprit cette proposition du Président de la République de faire armer, par l'Etat, les polices municipales. Vous le savez, j'y étais jusque là opposé, mais avec la menace terroriste, les circonstances ont changé. Il convient donc aujourd'hui que nous y réfléchissions, notamment pour nos agents les plus exposés. Cela suppose que les policiers armés soient formés, entraînés, et nous aurons donc l'occasion dans les prochaines semaines d'en préciser les modalités.

Notre objectif est clair : protéger les Lyonnais tout en veillant à préserver les libertés individuelles. Protéger les Lyonnais en renforçant nos moyens, mais aussi protéger les Lyonnais en faisant des choix qui soient ceux de la sagesse. Car au moment où la menace terroriste reste à un niveau élevé, il est de notre responsabilité de ne faire courir aucun risque inconsidéré à nos concitoyens. C'est le sens de la décision que nous avons prise cette année, de reporter la Fête des Lumières dans sa forme festive habituelle.

Dès mardi, j'avais abordé ce sujet avec le Premier Ministre, avec le Ministre de l'Intérieur. Nous nous sommes concertés longuement avec M. le Préfet de Région pour arriver à cette décision. Chacun d'entre vous, peut imaginer combien cette décision était difficile à prendre.

La Fête des Lumières est devenue, au cours des ans, un immense succès populaire et un événement qui rayonne dans le monde entier. Sa préparation était déjà très avancée, cette édition était particulièrement prometteuse. C'est pourquoi nous la reprogrammerons l'année prochaine à l'identique.

Cette année, comme je l'ai annoncé jeudi en conférence de presse, Lyon rendra hommage aux victimes le 8 décembre. Dans les prochaines semaines, 200 000 lumignons seront distribués aux enfants de toutes les écoles, ils seront également vendus aux Lyonnais par des bénévoles, au profit de « Rêve d'enfants » qui, cette année, était le bénéficiaire des « Lumignons du Cœur » mais aussi aux associations des victimes du terrorisme.

Chacun d'entre nous le sait, la Fête des Lumières a une histoire. Au fil du temps, elle est devenue constitutive de l'identité de notre ville et sa symbolique est devenue universelle, parce que dans toutes les cultures, dans toutes les religions, la lumière incarne l'espérance, celle même qui peut briller dans les temps les plus sombres.

C'est ce sens là que nous voulons donner, cette année, à notre Fête car, quand le 8, plusieurs centaines de milliers de lumières paraîtront dans la nuit aux fenêtres des Lyonnais, ce sera d'une grande beauté, ce sera aussi une profonde émotion.

La Tour In'City et le Crayon s'illumineront dans le même esprit. Sur les quais de Saône et la colline de Fourvière, sera projetée l'œuvre de Daniel Knipper qui présente des regards familiers, extraits de tableaux de grands maîtres comme Botticelli, Matis, de La Tour. Elle sera notre façon d'exprimer un hommage fort à toutes les victimes, dont les prénoms défileront sur les façades des immeubles des quais de Saône et de la colline de Fourvière. En regardant cette œuvre, les Lyonnais pourront se recueillir.

Oui, le 8 décembre, sera un grand moment de partage, d'unité, et la réponse de Lyon à tous ceux qui voudraient que tout s'éteigne. Car nous ne céderons pas au terrorisme qui bafoue chaque jour la dignité de la vie humaine, et dont le but premier est de diviser nos sociétés. Ce qui donnerait raison aux terroristes, c'est si nous renoncions à réaffirmer nos valeurs de liberté, de fraternité, de tolérance et de respect de l'autre.

La guerre que mène Daech est une guerre menée contre tous. C'est à nos valeurs communes qu'elle s'en prend. A cette faculté de chacun de vivre comme il l'entend, pour croire ou ne pas croire, pour exprimer ses convictions, pourvu qu'elles respectent les convictions de l'autre. Ce que les terroristes veulent anéantir, c'est notre capacité à vivre ensemble dans nos différences, et ce n'est pas seulement la culture occidentale qui est visée, c'est l'idée même de civilisation, c'est-à-dire l'urbanité, le goût de la connaissance, l'amour des arts, la beauté, qui sont inhérents à la nature humaine et qui s'expriment depuis toujours dans un grand dialogue des cultures.

Ceux qui frappent à Tunis, à Beyrouth, à Paris ou à Bamako ne représentent pas l'Islam. C'est au nom d'une idéologie régressive, sectaire, qu'ils pillent, violent, tuent et sèment partout chaos et désolation. C'est pour cela que nous devons être à la fois lucides et déterminés. Lucides quant à leurs projets nihilistes et totalitaires, déterminés sur le combat qu'il nous faut mener pour préserver nos valeurs, pour préserver notre unité.

Je sais que nous le serons car notre ville est riche d'une longue tradition de dialogue, de concorde et de solidarité. Nous sommes riches d'un humanisme qui a inspiré la culture lyonnaise quelles que soient les familles intellectuelles et spirituelles. C'est à Lyon la grande tradition solidariste, celle qu'incarnait Justin Godard, celle du socialisme utopique si profondément présent dans l'histoire de notre cité, c'est celle de ce christianisme social qui cherche d'abord à réunir.

Cette tradition se prolonge aujourd'hui dans la volonté de dialogue entre les différents cultes. Après la tragédie de Paris, c'est tous ensemble que nous avons réagi par une déclaration de concorde et solidarité.

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, voilà le message, qu'à travers vous, je veux aujourd'hui transmettre aux Lyonnais. Un message de détermination, un message de responsabilité, un message de courage et de confiance en l'avenir. Cette confiance, nous pouvons la puiser dans notre histoire, nous pouvons aussi la puiser dans nos engagements présents, dans notre volonté de promouvoir une vision du territoire qui met son dynamisme au service du progrès humain.

Ces moments terribles doivent encore renforcer notre volonté d'aller de l'avant. Tous les acteurs de la cité, tous nos concitoyens ont leur rôle à jouer mais nous, responsables publics, avons un devoir particulier : celui de rester fermes dans nos actions, de réaffirmer avec force le sens de nos choix. Le devoir de faire preuve de lucidité, de clairvoyance et de courage. Le devoir d'être garants d'une société où prévalent la justice, la liberté, la fraternité et la paix.

Mes chers Collègues, si vous le voulez bien, nous allons observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Mes chers Collègues, merci. Je vais donner la parole aux différents groupes politiques qui ont souhaité pouvoir s'exprimer.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, avec de nombreux collègues élus, nous étions ensemble cet après-midi, il y a quelques instants, à l'Abbaye d'Ainay pour rendre hommage à Caroline Prénat et à travers elle, depuis Lyon, à toutes les victimes de cette tragédie.

Un symbole d'unité, un symbole de responsabilité aussi que nous devons rendre durable bien au-delà du temps du deuil. Car au-delà de la compassion, nous, élus, avons aussi un devoir d'action. Agir dans la durée et sur tous les fronts, au service de notre république, au service de notre démocratie pour contribuer à préserver notre unité nationale depuis nos territoires, dans nos mairies, dans nos écoles, dans nos quartiers, dans nos espaces publics, dans nos associations. Nous avons le devoir d'être vigilants, de lutter contre toutes les formes de communautarisme pour que le mensonge et la barbarie ne puissent plus se substituer à la raison, à nos valeurs républicaines et à notre démocratie.

Vous avez décidé d'annuler la Fête des Lumières, une décision de bon sens pour la sécurité de tous. Associer l'hommage des Lyonnais aux victimes à cette grande fête mariale et populaire qu'est le 8 décembre ne rendra cet hommage que plus visible et plus fort. La lumière contre l'obscurantisme, un beau symbole.

Ce sera bien sûr économiquement difficile pour de nombreux acteurs dans notre ville mais c'est malheureusement le prix à payer, en quelque sorte « l'effort de guerre » des Lyonnais. Espérons que les touristes sauront faire acte eux aussi de résistance en maintenant le plus possible leur venue dans notre ville pour cette fête revenue à sa forme originelle.

Entrer en résistance, c'est une chose que les Lyonnais ont toujours su faire au fil de l'histoire de la ville. Alors nous, élus locaux, sachons suivre cet exemple, entrons en résistance en redoublant d'effort pour faire vivre la démocratie locale partout et au service de tous. C'est par nos réussites, dans nos territoires que nous apporterons la meilleure réponse à tous ceux qui veulent détruire notre liberté d'être, d'agir, de penser.

Vive la démocratie locale, vive la république et vive la France !

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous vivons aujourd'hui une tragédie nationale. Les terroristes islamistes ont encore frappé notre pays et le 13 novembre dernier, ils ont massacré 130 personnes par idéologie et par fanatisme. Monsieur le Maire, je m'associe à vos mots, comment pourrait-il en être autrement dans de telles circonstances...

Je voudrais aujourd'hui rendre hommage à toutes les victimes de cette barbarie, les personnes malheureusement décédées et aussi celles qui sont blessées, meurtries à jamais dans leurs chaires. Je veux faire part de ma compassion envers ces familles qui ont tout perdu. Et je salue le dévouement exceptionnel, le professionnalisme de nos policiers, de nos gendarmes, de nos pompiers, de nos militaires qui forcent l'admiration de tous en se mettant en danger pour nous protéger.

Cette guerre de l'islamisme radical n'a pas commencé le 13 novembre dernier et malheureusement, les signes avant coureurs étaient visibles et connus de tous depuis très longtemps. Par respect envers les victimes, je n'entrerai pas dans la longue litanie des fautes politiques et idéologiques que nos compatriotes ont raison de vous reprocher aujourd'hui car effectivement, elles sont accablantes.

La sagesse vous a conduit à annuler la Fête des Lumières mais fort heureusement, il y aura le 8 décembre, c'est bien cela le plus important pour que les Lyonnais se retrouvent en communion. De la

simplicité, de l'authenticité, de l'humilité, voilà la belle fête du 8 décembre que nous aurons cette année et que j'appelle de mes vœux, inlassablement, chaque année.

Ces centaines de milliers de lumignons posés sur le rebord de nos fenêtres éclaireront notre ville et ses environs d'une flamme de l'espérance, cette flamme de l'espérance française qui dit non à l'islamisme, non au communautarisme et oui à nos valeurs de liberté et d'identité.

Je vous remercie.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'année 2015 marquera un tournant. Nous l'avons commencée avec le drame de Charlie Hebdo et nous la terminons avec cette journée terrible du 13 novembre et malheureusement, l'avenir reste incertain.

Bien entendu, nous nous associons à l'hommage que vous venez de rendre aux victimes, à Caroline Prénat, aux blessés, aux familles, aux proches touchés par cette tragédie.

Il est des moments où les élus, dans leur ensemble, doivent montrer leur unité face aux barbares qui menacent notre république, notre société, notre vivre ensemble. Nous avons eu l'occasion, jeudi dernier, de le symboliser dans la cour de l'Hôtel de Ville, élus et personnels de la Ville réunis autour du Premier adjoint.

De la même façon, nous avons soutenu votre décision de reprogrammer à l'année prochaine la Fête des Lumières, décision difficile et douloureuse mais effectivement nécessaire dans le contexte devant lequel nous sommes. Nous sommes en état d'urgence et nous allons devoir adapter l'ensemble de nos manifestations à cet état d'urgence sans, bien évidemment, renoncer à l'essentiel. C'est pourquoi, nous serons nombreux le 8 décembre prochain à participer à la soirée pendant laquelle nous illuminerons la ville, comme le veut la tradition lyonnaise, en guise d'hommage à celles et ceux qui ont perdu la vie et à celles et ceux qui sont encore dans la peine.

Au-delà de cette période, nous allons devoir faire preuve de courage. Courage pour aborder la réalité telle qu'elle est et repenser nos dispositifs de façon globale. L'Etat et les collectivités locales vont plus que jamais devoir travailler ensemble et repenser nos politiques concernant la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je veux remercier et féliciter l'ensemble des forces de sécurité et de secours de notre pays qui ont été remarquables et bien entendu, ce travail, nous devons le faire ensemble sans polémique, sans surenchère mais avec pragmatisme et détermination et je veux vous remercier de votre ouverture d'esprit concernant l'armement des policiers municipaux.

C'est un défi qui nous attend, c'est une exigence d'action pour nous tous. Il faut pour l'heure poursuivre nos travaux car la vie démocratique doit continuer en ayant bien sûr, chacun au fond de nous, douleur, peine et mémoire pour toutes celles et ceux qui ont été touchés par ce drame.

Je vous remercie.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est une grande responsabilité que de prendre en ce jour la parole devant vous.

Devant la gravité de la situation après une pareille tragédie, comment trouver le ton et les mots justes ? Submergé par l'émotion qui nous étreint tous, cet exercice est particulièrement difficile.

J'interviens aujourd'hui au nom des présidents de groupes de la Majorité qui m'ont notamment rappelé que la jeunesse m'a désigné à l'exercice, afin de témoigner de notre commune affliction, de notre révolte, de notre solidarité avec les victimes, et de notre inflexible détermination à poursuivre la tâche qui est la nôtre.

Bien sûr nous saurons faire corps, même si ce corps est meurtri.

Bien sûr, nous allons réagir avec une ardeur décuplée, malgré l'effroi et la tristesse.

Bien sûr l'adversaire échouera dans sa tentative de nous ébranler au point de nous faire regretter la candeur et l'insouciance de je ne sais quel enfantin paradis perdu, ou succomber au désenchantement qui accable parfois le grand âge. Loin de nous avoir abattus, il nous trouve «ensemble, debout».

Pour éviter d'être par trop déstabilisé, je vous propose d'imiter le jeune Ignace de Loyola qui s'interrogeait, avec ses camarades, lors d'une pause au cours d'une partie de jeu de balle sur ce qu'il

conviendrait que chacun fît si la fin du monde était imminente, et qui répondit qu'il continuerait tout simplement à jouer à la balle.

En la circonstance, je ne peux que souscrire à cette réponse pleine de sagesse et je voudrais en souligner la pertinence. Nous sommes bien sûr des adultes en charge de responsabilités lourdes, quoique passionnantes, et peu d'entre nous ont eu loisir ces derniers jours de jouer à la balle. Mais le défi qui nous a été lancé est bien le même, car nous avons pour premier devoir de poursuivre le jeu le plus sérieux et le plus exaltant, nous allons jouer à qui sera le meilleur serviteur de la cause commune dans une partie rudement engagée.

Si la fin du monde ne nous est pas annoncée pour demain, c'est bien la fin d'une époque qu'ont marqué les terribles événements d'hier.

Cette époque était difficile pour beaucoup de nos concitoyens. Bien sûr, la crise économique et de graves menaces occupaient déjà les esprits et nous savons que le peuple de France ne faisait guère dans l'optimisme. Il n'empêche. Le vendredi 13 novembre, nous l'avons tous soudain compris en même temps devant nos écrans, a sonné le glas d'une manière spécifiquement française d'art et de bonheur de vivre dans une certaine insouciance, une certaine harmonie.

Nous nous sommes réveillés en guerre au matin du 14 novembre et cela a opéré pour chacun d'entre nous comme un rappel brutal à ses devoirs de citoyen, en témoigne l'afflux soudain et massif des candidatures dans les centres de recrutement de l'armée, de la police, de la gendarmerie, des pompiers, des sauveteurs.

Nous avons à emboîter le pas à tous ceux, innombrables, qui s'engagent dans cette mobilisation spontanée. Nous avons à entretenir et conforter par notre générosité, notre travail, notre compassion active, cet élan solidaire, ce magnifique et inattendu supplément d'âme nationale.

Il nous faut tenir bon par respect envers cette vie, qui attend de nous que nous l'élevions au rang de pierre précieuse. La première d'un processus de reconstruction qui sera long mais qui doit avoir lieu. Celui d'une société dans laquelle les individus respectent le fondement de ce qui les unit à jamais, quel que soit le terreau dans lequel ils ont poussé, quel que fût le soleil sous lequel ils ont éclos...

Ce principe inaliénable, essentiel, intouchable, c'est le droit à la vie.

Il est le même pour chacun, aussi vrai que nous existons sous l'œil des mêmes astres depuis la France et jusqu'au Mali, en passant par Washington, Londres, la Russie, et jusqu'en Syrie.

Depuis une dizaine de jours, j'entends les témoignages de nos concitoyens, dont certains sont surpris par cet avènement de la «guerre», comme si ce terme était encore tout poussiéreux d'avoir dormi dans nos livres d'histoire...

Dans le malheur qui aurait pu l'accabler, notre pays se révèle à lui-même, mû par une espèce de ferveur patriotique qui fait fleurir les drapeaux tricolores, de communion républicaine quasi mystique, où se trouvent réaffirmées avec la plus grande force les valeurs qui nous fondent de liberté, d'égalité, et surtout de fraternité.

La diversité qui n'a jamais été aussi durement mise à l'épreuve, n'a jamais été aussi noblement et ardemment défendue et confirmée dans toute sa richesse. Nous sommes désormais des concitoyens non pas nouveaux, mais renouvelés, d'une France immémoriale rétablie dans son éternelle jeunesse.

Aujourd'hui que nous nous attardons, les mains moites sur les définitions-mêmes de «sécurité» et de «paix», pourquoi ne pas retenir une bonne fois pour toutes que nous comparissons dans la douleur afin, à l'avenir, de nous rejoindre plus souvent sur les berges de la concorde...?

Nous devons entretenir cette flamme pour mettre des mots sur les ombres qui dansent sous nos yeux, en oubliant un instant que, sur les terrains appropriés, nous nous affrontons pour reprendre l'hymne de la liberté ensemble et à l'unisson...

**Bannir les écueils de l'amalgame demeure, en ce sens, primordial car cette facilité est l'un des fléaux auquel la «terreur» cherche à nous exposer...**

Je viens du sport de haut niveau, et cela m'a offert la chance de sillonner le monde dans ses moindres recoins... Ce fut, pour moi, une source intarissable de richesse. J'y ai croisé mon semblable, l'Homme, dans toutes les postures que sa couleur de peau, sa confession, son mode de vie, ses traditions l'amenait à tenir. Je l'ai respecté et en retour son respect s'est parfois converti en amour.

Devant lui, j'ai porté haut les couleurs de mon pays, ce bleu, ce blanc et ce rouge qui se dressent aujourd'hui sur nos photos de profil, nos drapeaux en berne, nos tours et nos monuments, comme la Marseillaise réhabilitée résonne dans les rangs des plus courageux...

Si le sens tapi derrière ces symboles n'est pas consolidé, sondé, exploré pour être renforcé, alors nous bâtirons demain sur du sable...

Et ainsi, pour toutes ces vies brisées, ces survivants de l'enfer et toutes ces victimes dont l'agonie résonnera longtemps dans les cœurs meurtris de leurs proches, et auxquels nous nous identifions aujourd'hui, nous voulons porter haut et fort les valeurs républicaines de démocratie et de tolérance.

Nous les guettons aujourd'hui dans chaque rayon de vie qui nous est offert, et n'ose croire que nous n'en faisons pas partie, vous tous et moi, de ceux qui croient que ces sacrifices ne seront jamais vains.

C'est là, je crois, le plus bel hommage que nous puissions leur adresser.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur Cucherat. Mes chers Collègues, comme nous venons de le dire, notre pays traverse des événements d'une extrême gravité. Cette situation a déclenché la mise en œuvre de l'état d'urgence depuis le 14 novembre dernier. Cette mesure est prolongée pour une durée de 3 mois à compter du 26 novembre 2015 et voit ses effets renforcés par la loi n° 2015/1501 du 20 novembre 2015, adoptée par le Parlement à cet effet. Dans ces circonstances exceptionnelles, le report à décembre 2016 de la programmation de la Fête des Lumières 2015 s'impose.

Je vous propose d'en prendre acte et vous saisit ce jour d'un projet de délibération en ce sens, avant toute discussion comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de 5 jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner de façon exceptionnelle, comme les circonstances le justifient aujourd'hui.

Je mets d'abord l'urgence aux voix du projet de délibération qui est sur vos pupitres. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'examen d'urgence est accepté.

Chers Collègues, en concertation avec le M. le Préfet de la région Rhône Alpes, le Préfet du Rhône, j'ai annoncé le 19 novembre 2015 le report à décembre 2016 de la programmation de la Fête des Lumières 2015 et la transformation de cette dernière en un hommage aux victimes des attentats qui ont frappé Paris le vendredi 13 novembre 2015. Cet hommage pour lequel M. le Préfet a indiqué que l'Etat se mobilisera avec l'ensemble de ses moyens pour garantir des conditions optimales de sécurité aura lieu le 8 décembre 2015. Ce report implique plusieurs conséquences, tant pour la Ville de Lyon que pour les différentes parties prenantes.

Dans l'immédiat, pour ma part, je serai donc amené à suspendre l'exécution des marchés publics en cours en lien avec l'organisation de la fête. En outre, pour ce qui concerne notre séance du Conseil municipal, je dois procéder au retrait de l'ordre du jour des 4 projets de délibérations suivants :

2015/1541 : Gratuité du droit d'entrée au CHRD pour les étudiants de Lyon III durant la nocturne du 5 décembre dans le cadre de la Fête des Lumières

2015/1654 : Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2015 du samedi 5 au mardi 8 décembre - Approbation de modèles de convention type, mixtes et application

2015/1655 : Fête des Lumières 2015 : financement et partenariat privé - Convention de mécénat

2015/1656 : Convention d'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation d'un projet lumière, conception du projet, mise en œuvre et réalisation dans l'amphithéâtre gallo romain du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon entre la Ville de Lyon, Direction de l'Eclairage public et la Métropole de Lyon

Il appartiendra au Conseil municipal, le moment venu, de prendre de nouvelles délibérations. C'est pourquoi, je vous propose :

- Premièrement, de bien vouloir prendre acte du report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières à décembre 2016, de l'organisation le 8 décembre 2015, d'un hommage aux victimes des attentats qui ont frappé Paris le vendredi 13 novembre 2015 ;

- Deuxièmement, de bien vouloir m'autoriser à prendre toutes mesures de nature à garantir l'effectivité de ce report.

Avant que nous ne passions au vote, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Dans ce cas je mets aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

---

## **Désignation de représentants dans divers organismes – Désignation des Scrutateurs**

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, conformément à la tradition de notre assemblée et en application de l'article 4 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner, parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal, deux scrutateurs pour assister le secrétaire de séance, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, lorsqu'un scrutin secret sera nécessaire : il s'agit de Mme Henriette Manoukian et de Mme Elodie Roux de Bézieux. Y-a-t'il des oppositions ? Non. Il en est ainsi décidé.

(Adopté.)

---

## **2015/1528 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale du Comité Français pour Yad Vashem**

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, par délibération n° 2015/1528, vous serez appelés à vous prononcer sur l'adhésion de la Ville de Lyon au Comité Français pour Yad Vashem.

Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire à l'Assemblée générale du Comité français pour Yad Vashem. Je vous propose la candidature de M. Jean-Dominique Durand.

Nous pouvons pour ce vote, voter à main levée. Y a-t-il des demandes de vote à bulletins secrets ? Non. Dans ce cas-là, je mets la candidature au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La candidature de M. Durand est adoptée.)

Nous allons procéder au vote à bulletins secrets pour d'autres désignations.

Il s'agit d'abord des membres du jury et des membres de la commission d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre – église Saint-Bonaventure : restauration des toitures et des façades – première tranche – 7 place des Cordeliers à Lyon 2<sup>e</sup>, de la désignation, dossier 1603 des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre – ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire 37 boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup>.

### ***a) Désignation n° 1 – Jury pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration des toitures et des façades de l'église St Bonaventure à Lyon 2<sup>e</sup>***

**M. LE MAIRE** : Par délibération n° 2015/1580 de ce jour, vous vous prononcez sur cette opération de restauration.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au jury avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivantes : vous les avez donc dans votre dossier.

Il ne peut pas être présenté d'autres listes que celles déposées en Conférence des Présidents (art. 25 du règlement intérieur).

Pour ce scrutin, nous allons utiliser les bulletins de couleur jaune.

***b) Désignation n° 2 – Commission d’appel d’offres restreint pour l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre relatif à la restauration des toitures et des façades de l’église St Bonaventure à Lyon 2<sup>e</sup>***

**M. LE MAIRE :** Le Conseil municipal doit procéder à l’élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la commission d’appel d’offres restreint avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J’ai reçu les listes de candidatures que vous trouverez sur vos tables.

Il ne peut pas être présenté d’autres listes que celles déposées en Conférence des Présidents (art. 25 du règlement intérieur).

Pour ce scrutin, nous allons donc utiliser les bulletins de couleur bleue.

***c) Désignation n° 3 – Jury de concours pour l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre relatif à la construction d’un groupe scolaire 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup>***

**M. LE MAIRE :** Par délibération n° 2015/1603 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l’opération « Création d’un groupe scolaire 37 boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> – ZAC des Girondins ».

Le Conseil municipal doit procéder à l’élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au jury avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidatures sont sur vos pupitres.

Il ne peut pas être présenté d’autres listes que celles déposées en Conférence des Présidents (art. 25 du règlement intérieur).

Pour ce scrutin, nous allons donc utiliser les bulletins de couleur blanche.

Nous allons donc voter à bulletins secrets. Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes, chaque urne correspond à un bulletin de couleur.

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement. Il est procédé au dépouillement.

***Désignation n° 1 – Jury pour l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre relatif à la restauration des toitures et des façades de l’église St Bonaventure à Lyon 2<sup>e</sup> – Résultats :***

Nombre de votants (enveloppes déposées)	72
Nombre de votes blancs	4
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	68

Listes présentées par	Nombre de voix obtenues
LISTE A	46
LISTE B	22

**M. LE MAIRE** : Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1- Nicole Gay	1- Richard Brumm
2- Roland Bernard	2- Antonia Bley
3- Georges Képénékian	3- Etienne Tête
4- Denis Broliquier	4- Véronique Bauguil
5- Inès de Lavernée	5- Joëlle Sangouard

*Désignation n° 2 – Commission d'appel d'offres restreint pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration des toitures et des façades de l'église St Bonaventure à Lyon 2<sup>e</sup> – Résultats :*

Nombre de votants (enveloppes déposées)	2
Nombre de votes blancs	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés:	8

Listes présentées par	Nombre de voix obtenues
LISTE A	46
LISTE B	22

**M. LE MAIRE** : Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1- Nicole Gay	1- Richard Brumm
2- Roland Bernard	2- Antonia Bley
3- Georges Képénékian	3- Etienne Tête
4- Denis Broliquier	4- Véronique Bauguil
5- Inès de Lavernée	5- Joëlle Sangouard

Désignation n° 3 – Jury de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un groupe scolaire 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> - Résultats :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	2
Nombre de votes blancs	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	8

Listes présentées par	Nombre de voix obtenues
LISTE A	46
LISTE B	22

**M. LE MAIRE** : Sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1- Nicole Gay	1- Loïc Graber
2- Myriam Picot	2- Céline Faurie-Gauthier
3- Richard Brumm	3- Françoise Chevallier
4- Elodie Roux de Bézieux	4- Jean-Jacques David
5- Christophe Geourjon	5- Djida Tazdaït

---

### Questions écrites du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement.

**M. PHILIP Thierry**, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, la première question sera posée par Nathalie Rolland-Vannini.

#### a) Question n° 1 : Extension du groupe scolaire Léon Jouhaux

**Mme ROLLAND-VANNINI Nathalie** : Monsieur le Maire, la programmation pluriannuelle d'investissements de la Ville de Lyon prévoit une enveloppe importante de 75,8 M€ pour les groupes scolaires de la ville.

Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, l'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux a été retenue et l'arrondissement en remercie le Maire de Lyon. Cette extension est en effet une nécessité pour cette école centenaire qui occupe une place stratégique au cœur du quartier de la Part-Dieu.

Nous devons maintenant réfléchir à la meilleure manière de réaliser cette extension, car l'école est implantée sur un secteur où de nombreux travaux de requalification sont attendus pour ces prochaines années.

Au regard de ces contraintes, plusieurs hypothèses sont envisageables et nous souhaitons demander des précisions sur le scénario choisi pour cette extension.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup>, Madame la Conseillère, comme vous le dites, Madame la Conseillère, cette école fait partie de notre patrimoine. Ecole du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a accueilli plusieurs générations d'enfants venus habiter ce quartier au cœur de la Part-Dieu et peut-être quelques uns et quelques unes parmi nous dans cette assemblée.

Aujourd'hui le quartier de la Part-Dieu va aborder une nouvelle transformation au travers d'un projet urbain de grande ampleur, ainsi est-il prévu avec la création de la ZAC de la Part-Dieu, le développement, non seulement de nouveaux équipements au service de nos concitoyens, mais aussi de logements. Et qui dit « logements » dit « familles », dit « écoles ». Nous nous devons donc d'accompagner le développement de ce beau quartier à vivre.

Les projections démographiques font apparaître, s'agissant de l'accueil des élèves en maternelle et élémentaire, un besoin potentiel de cinq classes supplémentaires. Les groupes scolaires Léon Jouhaux, place des Martyrs de la Résistance et Jean-Jaurès, rue Lafayette, face à l'entrée des Halles Paul Bocuse, vont accueillir cet accroissement d'effectifs grâce aux aménagements prévus dans notre programmation pluriannuelle des investissements.

Pour le groupe scolaire Léon Jouhaux, plus particulièrement, l'accueil de trois classes supplémentaires amènera une recomposition des locaux avec, notamment, la mise en conformité du restaurant scolaire et l'accroissement de sa capacité d'accueil, la création d'une salle d'activités physiques, le développement des espaces périscolaires et des travaux de mise en accessibilité complémentaires.

Le programme de l'opération prévoit également l'augmentation des surfaces de cours de récréation, l'école bénéficiant de sa proximité avec la place des Martyrs de la Résistance.

Ce préprogramme qui a fait l'objet d'une concertation poussée constitue une opération inscrite à la PPI pour 5 M€ dont la livraison est prévue durant ce mandat.

Voilà ce que je peux répondre à votre question.

## **b) Question n° 2 : Poursuite de la requalification de la rue Garibaldi**

**M. PHILIP Thierry**, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Cette deuxième question concerne la rue Garibaldi et plus exactement la poursuite de la requalification de la rue Garibaldi.

Celle-ci a été actée par la programmation pluriannuelle d'investissement de la Métropole de Lyon et la Ville participera à ce programme.

Les travaux de fin d'aménagement de la phase 1 sont actuellement en cours. Ils permettent de reprendre la rue au droit d'Incity et d'aménager une nouvelle place publique de 7 000 m<sup>2</sup> devant les Halles, à la place de l'ancienne station-service.

Les travaux vont débuter, nous le savons, au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, pour s'achever fin 2016. Enfin, Lyon Parc Auto aménage, au rez-de-chaussée de son parc des Halles, un parking pour vélos.

Alors ma question, Monsieur le Maire, est double :

- Pouvez-vous nous confirmer que les travaux de la phase 2 démarreront sitôt la phase 1 terminée ?
- Par ailleurs, sans anticiper sur la concertation à venir, pouvez-vous nous confirmer que le programme de cette phase 2 comprendra la requalification entre les rues Bouchut et d'Arménie, la suppression de la trémie, le réaménagement de la place des Martyrs de la Résistance, celui de l'espace public situé devant l'immeuble M&M ?

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, mes chers Collègues, ainsi que vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, les travaux de la première phase de la requalification de la rue Garibaldi sont en cours et pour achever notamment les espaces environnant la tour Incity et accompagner sa livraison.

La réalisation totale de ce projet de 2,6 kilomètres est nécessairement phasée dans le temps, de par l'importance des travaux à mener, la problématique de gestion des déplacements, ainsi que les contraintes financières.

L'année 2016 sera consacrée à cette fin de première phase, qui permettra une réelle mise en valeur des Halles Paul Bocuse et une mise en scène de la tour Incity. Cela participe de notre volonté de mettre en œuvre, à la fois la force et la puissance économiques de notre ville, mais aussi la beauté retrouvée de nos espaces publics, ce qui confère à l'ensemble, rayonnement et attractivité.

En effet, tout ce secteur s'est littéralement métamorphosé : les bords de la rue Garibaldi ont vu s'installer des terrasses de restaurants, les passants flânent et profitent des bancs mis à leur disposition sous les arbres. Les déplacements mode doux se sont intensifiés et je sais, Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, vous qui êtes un utilisateur assidu du vélo, que vous êtes très attaché à ces modes doux.

Rappelez-vous, il y a encore quelques années, cette situation était inimaginable avec la configuration autoroutière de l'ancienne rue Garibaldi.

Les aménagements sont aujourd'hui très appréciés, tant par les riverains, que les salariés. Cette nouvelle conception des espaces publics de Part-Dieu nous inspire pour l'avenir. Elle nous inspire pour la conception de la ville durable à laquelle nous aspirons tous.

L'année 2016 sera donc également consacrée à la finalisation des études de la deuxième tranche. Cette deuxième tranche de la rue Garibaldi comprend la section depuis la rue Bouchut, jusqu'à la rue d'Arménie.

L'ambition pour cette nouvelle tranche est la même que celle livrée en février 2014. Des larges trottoirs seront créés pour les piétons et une piste cyclable à double sens sera positionnée à l'Ouest. La création des voies de bus en site propre à l'Est permettra un double sens sur la section Bouchut/Rancy et un simple sens sur la section Rancy/Arménie. Trois voies en surface seront dédiées à la circulation automobile dans le sens Nord/Sud avec le remblaiement de la trémie Paul-Bert, facilitant ainsi les traversées piétonnes Est/Ouest. Ainsi cette requalification passera par la création d'espaces verts de grande qualité permettant de séparer les différentes circulations.

Les premiers travaux de dévoiement des réseaux pourraient débuter en fin d'année 2016. S'en suivront alors les travaux de surface pour une livraison au plus tard début 2018.

Ce chantier doit s'adapter parfaitement au planning des autres opérations menées sur le secteur de la Part Dieu pour garantir un impact mesuré sur les déplacements et les usages.

A cet effet, la SPL Part Dieu que nous avons constituée en début d'année assure une mission minutieuse de coordination des chantiers entre les promoteurs, les opérateurs, la Ville et la Métropole. Ainsi le planning des opérations « installation de chantiers » et « organisation des approvisionnements » tout cela sera coordonné et validé par la SPL en lien avec les services de la Ville et ceux de la Métropole.

Ainsi, cette autoroute urbaine que fut la rue Garibaldi poursuit sa métamorphose, rééquilibrant les usages des espaces publics dans un objectif de vie belle et désirable, ville où chaque usager retrouve sa place.

La circulation automobile s'apaisera. Les équipements publics bordant la voie et notamment ceux de la deuxième phase, ceux concernant la piscine Garibaldi, seront mis en valeur et retrouveront de vrais parvis.

La couture entre les quartiers se formera en permettant les traversées piétonnes rendues difficiles depuis les années 60, et un paysage de qualité accompagnera les déplacements doux depuis le parc de la Tête d'Or, jusqu'à terme, le parc Blandan et ce grâce à une troisième tranche que nous escomptons d'ores et déjà pour le prochain mandat.

Ainsi cet objectif de donner tout sens à la force et à la beauté de notre ville, trouve dans ce projet, une matérialisation concrète, à l'image, Monsieur le Maire de Lyon, de ce que vous avez déjà réalisé par exemple, sur les berges du Rhône ou les rives de Saône.

Ces réalisations sont aujourd'hui très largement plébiscitées par nos concitoyens. Je ne doute pas un seul instant qu'il en sera de même pour la deuxième tranche de la rue Garibaldi.

Enfin, à quelques jours de la COP 21, cela montre notre engagement, votre engagement Monsieur le Maire de Lyon, à faire de notre ville, une ville durable, une ville apaisée, une ville partagée où notamment la nature reprend sa place au profit du plus grand nombre de nos concitoyens.

**c) Question n° 3 : stade Marc Vivien-Foé**

**M. MALESKI Jérôme** : Monsieur le Maire, le stade municipal Marc Vivien-Foé, principalement utilisé par les écoles du quartier, bénéficie également à l'AS Montchat qui est le principal club de football de l'arrondissement. Ses 800 licenciés en font le second club de la Région. Or, ce stade où l'AS Montchat est implanté, est aujourd'hui sous-dimensionné. Le club a en effet besoin d'un second terrain répondant aux normes imposées par la Fédération Française de Football afin de lui permettre d'accueillir des matchs de compétition.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser ce qui est prévu dans ce mandat pour remédier à cette situation ?

Je vous remercie.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Monsieur le Maire, je vous remercie de m'accorder la parole au sujet du stade Marc Vivien-Foé de Montchat. Tout d'abord l'homologation par la Fédération Française de Football des terrains sur lesquels réside l'AS Montchat passe obligatoirement par l'existence de vestiaires aux normes.

La mise en place de vestiaires en structure modulaire a donc été votée en séance du Conseil municipal le 16 mars dernier pour un coût des opérations estimé à 435 000 euros.

Ces modèles préfabriqués installés provisoirement pour accroître l'offre de vestiaires pour les licenciés du club sont accessibles depuis un arrêté du maire en date du 5 novembre 2015.

Ils seront suivis par la construction de nouveaux locaux, soit quatre vestiaires supplémentaires, puis par une extension des locaux existants et par la réhabilitation du bâtiment pour l'aménagement de quatre vestiaires rénovés pour un classement en niveau 5 par la FFF.

Ce chantier s'accompagne de travaux d'amélioration énergétique du club house et du logement du gardien. Les préfabriqués serviront donc durant l'indisponibilité du vestiaire existant.

A la fin des travaux, ces modules pourront bien évidemment être réutilisés sur d'autres opérations. Au total, dès la rentrée 2018, après une période de travaux avoisinant les 15 mois, l'AS Montchat bénéficiera donc de 8 vestiaires collectifs et de 3 vestiaires arbitres-professeurs, auxquels viennent s'ajouter des locaux pour le personnel d'exploitation du site et pour le matériel. Le coût global de l'opération s'élèvera à 2 290 000 euros.

Cette opération vestiaires entre dans le cadre de l'héritage « EURO 2016 » avec une première opération globale de trois chantiers qui se terminent en 2015 pour un peu plus d'1 million d'euros pour le financement octroyé par l'UFA, les synthétiques Coupet et Bavozy et donc les vestiaires Marc Vivien Foé.

Elle devrait permettre d'endiguer les problèmes de sureffectif du club, qui comme le rappelle la question de M. Maleski, est le second au niveau du nombre de licenciés, sur la région avec environ 900 licenciés.

Concernant l'extension du deuxième terrain de football actuellement calibré football à 9 en terrain de football à 11. Celle-ci nécessite la démolition de la friche artistique Lamartine au sein de laquelle, environ 150 artistes de l'ancienne friche RVI furent relocalisés à la fin de l'année 2010.

Dès la mise à disposition de la friche à cette date, les artistes ont été informés que l'occupation prendrait fin lorsque les travaux d'agrandissement du stade Marc Vivien Foé mitoyen de la friche, rendraient la destruction du bâtiment nécessaire. Echéance annoncée au mandat 2014-2020 avec une livraison possible en 2018.

Ainsi, par délibération du Conseil municipal du 20 janvier 2014 a été acté le renouvellement de la convention de mise à disposition avec l'Association Lamartine qui regroupe différentes structures pour une durée renouvelable tacitement 2 fois avec expiration au plus tard en 2017.

La mise à disposition du lieu consenti à titre gratuit nous rappelle que le bâtiment mis à disposition est voué, à terme, à être démolé afin de réaménager et d'agrandir le site sportif.

Concernant cette friche, les perspectives sont donc les suivantes : le transfert partiel des activités principales qui s'y tiennent, un spectacle vivant notamment, dans d'autres locaux sur l'arrondissement qui sont actuellement une réserve foncière de long terme pour les groupes scolaires. Ces nouveaux locaux étant plus

petits que l'actuel, une réflexion sera également menée pour d'éventuelles activités spécifiques, principalement de stockage et de quelques ateliers plasticiens dans l'agglomération. Une recherche est en cours et nous sommes en étroite collaboration sur le sujet avec Georges Képénékian au nom de cette passerelle sports culture qui nous tient tant à cœur depuis le début du mandat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Monsieur le Maire, je crois que ce sont de belles décisions qui ont été annoncées pour le 3<sup>e</sup> arrondissement. En particulier, je pense que la rue Garibaldi nous permettra de construire la réalisation d'un très très beau projet.

Je crois qu'aujourd'hui, les Lyonnais lorsqu'ils sont rue Garibaldi voient effectivement ce qu'a produit la rénovation de cette rue. Aujourd'hui, c'est véritablement une rue différente de ce que nous avions hier.

Nous passons au premier dossier en discussion. Monsieur Brumm.

---

## COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

---

### **2015/1530 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Ville de Caluire-et-Cuire pour la mise en place d'un marché de fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage (Direction de la Commande Publique)**

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un dossier qui a trait à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Ville de Caluire-et-Cuire pour la mise en place d'un marché de fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

**M. GEOURJON Christophe :** Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération propose la constitution d'un groupement de commandes entre 3 communes de la métropole pour l'achat de produits d'entretien, d'hygiène et accessoires de nettoyage. C'est bien, on fait cela depuis des années régulièrement dans ce Conseil municipal. Mais on pourrait faire beaucoup mieux.

Plutôt que d'agir au coup par coup, comme vous le faites une nouvelle fois avec cette délibération, nous vous demandons de généraliser les groupements de commandes à l'échelle de la métropole et de ses 59 communes.

Le groupement de commandes est désormais un outil reconnu de la commande publique. Sa mise en œuvre s'est largement assouplie depuis les dernières réformes du Code des Marchés Publics. Elle est désormais à la portée d'un plus grand nombre d'organismes publics.

C'est un bon moyen de réduire les coûts en augmentant les volumes, donc de faire des économies.

Le groupe UDI reformule donc sa demande déjà faite au niveau de la Métropole d'une stratégie d'achat public métropolitaine qui permettrait de mutualiser les achats, de bénéficier ainsi des tarifs plus compétitifs et donc de faire des économies sans porter atteinte à la qualité des services proposés.

Monsieur le Maire, le contexte budgétaire actuel nous impose d'être inventifs et innovants, même si pour cela il faut parfois bousculer les habitudes et faire preuve d'audace. Nous aurons l'occasion d'un reparler prochainement à la Métropole. Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

## 2015/1627 - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon – Année 2014 (Direction des Assemblées)

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme vous le savez le Développement Durable concerne toutes nos délégations, tous nos services et tous nos arrondissements.

Le sujet dépasse largement les seules questions de nature en ville et d'économie d'énergie. A la lumière des attentats du 13 novembre, j'insisterai aujourd'hui pour dire que construire la ville durable c'est développer en priorité le vivre ensemble, la solidarité et la cohésion sociale dans une vision de long terme qui donne la priorité à la prévention, à l'éducation et au dialogue dans le droit fil de notre modèle lyonnais qui a permis à notre cité de traverser bien des épreuves dans le passé.

C'est pour développer la nécessaire transversalité que nous avons mis en place une gouvernance collective qui me positionne avant tout comme une facilitatrice au service de toutes les délégations et de tous les services.

La transversabilité ne se décrète pas, nous la développons tous ensemble. Et c'est d'ailleurs mon Collègue Loïc Graber qui va nous donner, au nom de tout l'Exécutif, l'essentiel du rapport Développement Durable de 2014.

Au-delà du contexte particulier de ces derniers jours, le Développement Durable reste présent dans les esprits avec l'accueil de la COP21 au Bourget.

La semaine dernière un sondage opinion commandité par la DEB, montrait que 73 % des personnes interrogées considèrent le changement climatique comme un problème très préoccupant qu'il est urgent de traiter.

Les sondés placent aussi le réchauffement climatique en tête des problèmes environnementaux actuels loin devant la pollution ou la dégradation de la biodiversité.

Les promesses des états ne suffiront pas à contenir le réchauffement sous la barre des 2 degrés, mais les territoires urbains jouent un rôle essentiel dans tous les aspects du Développement Durable et pour construire la ville durable, nous poursuivons tous ensemble quatre objectifs tous liés.

Une ville encore plus inclusive, encore plus verte, encore plus sobre en énergie et en carbone, et qui favorise encore davantage la consommation responsable.

En interne, sur la base de nos points forts actuels, nous avons besoin de finaliser, tous ensemble, la feuille de route de ce mandat en matière de développement durable. Les entreprises, le mouvement associatif, les citoyens comme les acteurs publics ont tous une partie de la solution, chacun fait sa part, mais c'est à la municipalité qu'il revient de coordonner l'ensemble sur notre territoire. Notre objectif actuel est de renforcer les coopérations entre toutes les parties prenantes, afin de déclencher davantage de synergies positives dans le respect de chaque acteur, et dans l'esprit du « modèle lyonnais » que j'évoquais tout à l'heure.

En effet, les Lyonnaises et les Lyonnais sont de plus en plus sensibles et actifs sur le front du développement durable. A titre d'exemple, du 9 au 11 octobre, 30.000 personnes ont participé à l'édition locale du festival Alternatiba. Je vous ai présenté, avec notre délibération-cadre sur l'économie sociale et solidaire, notre politique de soutien aux acteurs lyonnais de l'alimentation durable. C'est cette politique que je vais exposer officiellement lors d'un atelier de la COP21. Sur ce thème, la fête des récoltes a réuni plus de 10.000 personnes cet automne sur les berges du Rhône. Les experts internationaux ont d'ailleurs sélectionné Lyon pour représenter la France dans le programme européen Urbact, et je vous ai représenté Monsieur le Maire, le mois dernier à Milan pour signer le Urban Food Policy Pact avec plus de 40 villes des cinq continents.

Vous le savez, les citoyens engagés attendent de nous une implication forte et exemplaire. Force est de constater que la municipalité monte en puissance. Une étape a été franchie la semaine dernière, lorsque j'ai officiellement remis, avec Claude Soubeyran, leur lettre de mission aux 42 référents « développement durable ». En effet, nos services municipaux sont engagés au quotidien sur ces questions : plus de 150 agents participent aussi à la rédaction du rapport annuel, et je tiens à les remercier. Mais notre devoir est d'aller plus loin, avec davantage d'actions concrètes au quotidien sur l'ensemble du territoire, au service des habitants. Nous devons aussi mieux faire savoir ce que nous faisons, expliquer en quoi le développement durable crée un gain citoyen pour chaque habitant.

C'est l'objectif du premier document grand public que nous préparons pour valoriser les actions de ce rapport développement durable. Ce document sera le complément grand public du rapport annuel qui reste, et j'insiste, un document de travail essentiel aujourd'hui pour les services de la ville. Le document grand public sera diffusé à plus de 10.000 exemplaires dans 350 points, notamment dans les établissements recevant du public. La diffusion commencera quelques jours avant la semaine nationale du développement durable qui a lieu chaque année, comme vous le savez, dans les premiers jours d'avril.

Le battage médiatique de la COP21 sera alors retombé, et nous pourrons montrer à quel point notre politique s'ancre dans le long terme et l'action de fond, l'action concrète, sans obéir aux effets de mode, parce que construire la ville durable c'est vraiment dans l'ADN de notre exécutif. Je passe la parole à Loïc Graber qui a accepté de présenter, au nom de tout notre exécutif, ce rapport 2014, un document de travail très utile pour nos services qui offre une vision à 360° de nos actions.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier Monsieur le Maire, ainsi que Dounia Besson, pour me laisser dire quelques mots afin de concrétiser ce rapport Développement Durable 2014.

Ce document a été rendu obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 pour les collectivités de plus de 50.000 habitants. Le choix de présentation, par direction, avec une même grille de lecture autour de 5 axes, a été salué l'année dernière. Il offre ainsi un outil de travail interne et de suivi des évolutions, aidé par 50 indicateurs présentés en fin de rapport. Les 12 focus présentés en début de document mettent en lumière quelques-unes des nombreuses actions oeuvrant au développement durable dans l'ensemble de sa transversalité.

Si la COP21 braque l'attention des médias sur notre pays, comme vient de le rappeler Dounia Besson, la Ville de Lyon s'est engagée depuis longtemps dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'année 2014 marque une mobilisation renforcée : d'une part, le Plan Climat Energie Territoriale que nous avons voté lors du précédent Conseil municipal, la candidature au Label Cit'ergie, l'association des Mairies d'arrondissement dans la politique Développement Durable et dans la rédaction du rapport. J'aurai d'ailleurs l'occasion, dans un instant, de citer quelques exemples d'actions conduites par les différentes mairies d'arrondissement.

Parmi les nombreuses actions détaillées dans ce document, je retiendrai les suivantes, autour de 4 thèmes qui témoignent de notre capacité à répondre avec pragmatisme et efficacité aux enjeux du développement durable.

- Le premier thème est celui d'une ville toujours plus verte. En 2014, la Ville de Lyon a bénéficié de 1,7 ha d'espaces verts supplémentaires avec 5 nouveaux espaces, dont le parc du Clos Layat. Si la Ville de Lyon dispose de davantage d'espaces verts, la Direction des Espaces verts et la Direction des Sports poursuivent leurs efforts de diminution de la production des déchets verts. Ainsi, 50 % de déchets en moins ont été produits par la Direction des Sports par des tontes ou fauches raisonnées.

Trois jardins partagés supplémentaires sont venus s'ajouter aux 42 au total existants sur notre territoire, c'est plus de 1.000 jardiniers réguliers et en 2014, une charte commune pour l'ensemble des jardins partagés a été signée.

Toujours dans une ville plus verte, c'est plus de 1.200 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées qui ont été aménagées sur les bâtiments de la Ville de Lyon en 2014.

- Sur le second thème, la ville plus économe vis-à-vis des ressources naturelles, plusieurs éléments.

Premier élément sur les bâtiments : en 2014, trois groupes scolaires ont été rénovés en Haute Qualité Environnementale dans le 8<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissements.

1,1 gWh d'énergie renouvelable a été produite par les installations de la Ville de Lyon, dont celles des 5 installations photovoltaïques.

Dans les mairies d'arrondissement, notamment la Mairie du 8<sup>e</sup>, d'importants travaux d'isolation thermique ont été conduits afin de diminuer de 30 % la consommation énergétique. Il en est de même pour les travaux de la Mairie annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Toujours en terme d'une ville plus économe vis-à-vis de ses ressources naturelles, plusieurs bonnes pratiques doivent être signalées dans les mairies d'arrondissement. Les agents ont ainsi été sensibilisés à la réduction des consommations d'énergie en terme d'éclairage, de chauffage ou de climatisation, mais aussi à la réduction de l'usage du papier ou de produits d'entretien.

La Mairie du 9<sup>e</sup> a ainsi signé une charte du développement durable précisant ses engagements chiffrés en termes de réduction du volume de déchets et d'économie d'énergie. La Mairie du 3<sup>e</sup> a expérimenté la dématérialisation complète des documents des Conseils d'arrondissement, dont l'expérience est actuellement capitalisée pour sa généralisation sur la Ville de Lyon.

Toujours en terme d'une ville plus économe cette fois, en terme de transport : une augmentation de 34 % du nombre d'agents de la Ville de Lyon qui bénéficient du Plan de Déplacement d'Administration, et enfin moins de carburant utilisé dans les véhicules de la Ville de Lyon, ce qui permet une économie de 61 tonnes équivalent CO2.

Pour le second bilan carbone, la Ville de Lyon bénéficie d'une baisse de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre 2010 et 2013.

- Troisième thème important, la ville responsable dans ses achats et dans ses politiques conduites.

Pour l'Enfance, cœur des priorités, ce sont 470.000 € investis dans les projets d'éducation au développement durable, classes découvertes ou projets de jardinage. Dans les cantines lyonnaises, 32 % des produits sont issus de l'agriculture biologique. Dans les crèches municipales, ce sont 30 % des fruits et 50 % des légumes frais qui sont bios.

En termes d'achats responsables, la Direction des Espaces verts a lancé un premier marché public, permettant de sélectionner des prestataires dont les interventions induisent un minimum d'émission de gaz à effet de serre.

Dans les mairies d'arrondissement, plusieurs initiatives d'achat responsable sont régulièrement conduites, notamment auprès d'ateliers protégés.

En terme d'initiative valorisée et soutenue, ce sont 10 commerces et acteurs locaux supplémentaires qui ont été labellisés « Lyon, ville équitable et durable », soit 170 en 2014.

En mairies d'arrondissement, plusieurs initiatives sont prises, notamment dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, en faveur de l'emploi vert, avec un forum d'information sur les compétences des métiers verts conduit en décembre l'année dernière.

- Enfin, dernier thème : la ville pour tous, la ville inclusive.

En 2014, 9 directions supplémentaires de la Ville de Lyon ont été récompensées par le label Diversité, label attribué par l'Afnor. Aujourd'hui, ce sont 64 % des effectifs qui sont désormais concernés par ce label.

Le Plan Egalité Femmes-Hommes est réalisé à plus de 70 % en 2014. Mille logements sociaux supplémentaires ont été livrés. Une attention constante pour nos seniors avec 48 places supplémentaires avec la rénovation de l'EHPAD Marius Bertrand et 102 logements rénovés dans les résidences seniors.

Plus de 13.000 heures d'insertion dans une vingtaine de chantiers conduits par la Direction de la Construction, et au total plus de 90.000 heures d'insertion sur les marchés publics de la Ville de Lyon.

Enfin, dans plusieurs mairies d'arrondissement, des formations à l'accueil de différents publics, notamment au public malentendant ou malvoyant, ont été organisées pour les agents d'accueil.

Parce que nous voulons une ville plus inclusive et participative, 2014 a été l'occasion de renouveler les instances de participation citoyenne. Un travail important a été conduit avec les mairies d'arrondissement et leurs élus à la Démocratie participative, pour mettre en place de nouvelles Chartes des Conseils de quartier.

Parallèlement, un mode d'emploi interne à destination des élus et des services a été conçu, afin de répondre de façon pédagogique et humoristique aux problématiques de fonctionnement de cette instance.

Le service Démocratie participative a également travaillé sur le nouveau livret d'accueil des conseils de quartier, remis à chacun au moment de leur inscription. Ce document, dont la qualité a été saluée par d'autres villes avec lesquelles nous travaillons, fixe le cadre de fonctionnement des conseils de quartier et leur donne des perspectives de travail, via des fiches pratiques.

Enfin, la campagne de communication conduite à l'automne dernier, a permis de renouveler l'ensemble des membres, en repartant de fichiers vierges : aujourd'hui, plus de 3 200 personnes se sont inscrites ou réinscrites en ligne ou par courrier dans ces instances, avec une part croissante -et il faut le signaler- de jeunes actifs et une inscription désormais permanente, dont un nombre de conseillers en augmentation régulière.

J'avais prévu de conclure en saluant la volonté de la Ville de Lyon de faire connaître aux Lyonnais les initiatives en termes de développement durable, grâce au document communicant présenté lors de la prochaine semaine du développement durable : Dounia Besson en a parlé tout à l'heure.

Toutefois, à l'heure des tragiques événements du 13 novembre dernier, il m'apparaît important de dire ou de redire aux Lyonnais, acteurs des instances de participation citoyenne, et je le referai ce samedi lors de la rencontre annuelle des conseils de quartier, avec vous Monsieur le Maire, qu'ils sont des acteurs à part entière du vivre ensemble.

Par les fêtes des voisins, par les animations de quartier, de proximité, ils créent autant d'occasions de rencontres, d'échanges, renforçant les liens entre les habitants, quels qu'ils soient, et concourant ainsi à cette solidarité citoyenne dont nous avons encore plus besoin aujourd'hui.

**Mme LEVY Fabienne :** A quelques semaines de la COP21, il est tout à fait intéressant de scruter la politique de développement durable de la troisième ville de France.

Nous avons un rôle central à jouer en la matière contre le réchauffement climatique : c'est un sujet transversal et préoccupant, comme l'a souligné Dounia Besson.

Dans cet épais rapport, vous nous présentez tout ce que fait la Ville, des archives municipales, en passant par le service d'archéologie. On y trouve des actions d'ailleurs fort intéressantes, comme l'alimentation bio dans les crèches municipales, le programme européen Urbact. Mais aussi des actions qui relèvent de la simple obligation d'appliquer le règlement, comme le contrôle sanitaire des bornes fontaines de Lyon.

Vous cherchez, il me semble, avant tout, à montrer que la Ville de Lyon est une bonne élève -après tout, pourquoi pas !- du développement durable et qu'elle « rentre dans les clous ». C'est un peu court, mais nous venons de loin !

Votre politique, pour le Groupe UDI, manque en réalité de souffle et de vision stratégique. Nous avons déjà demandé la mise en place d'un Agenda 21 : c'est peut-être démodé, mais c'est un outil indispensable d'une politique de développement durable !

Je vois que cela rigole dans certains rangs, mais en lisant le rapport d'information du Sénat (rédigé par Jean-Marie Bocket), qui présente les bonnes pratiques des territoires français en matière de développement durable, et bien on ne cite pas Lyon ! Les villes citées en exemple sont : Paris, Brest, Limoges, Nice, Roanne... dont je suis une habitante depuis très longtemps ! C'est dommage que la ville qui a pourtant accueilli le Sommet Climat et Territoires ne figure pas au rang des villes exemplaires.

Je suis née à Roanne excusez-moi !

J'aime beaucoup l'attention avec laquelle vous écoutez mon propos et vous en remercie.

Pour nous les élus de l'UDI, le développement durable, comme pour nous tous, et l'économie circulaire, sont au cœur de notre projet politique, mais il faut une révolution culturelle importante dans la conduite des affaires publiques.

Nous sommes convaincus que par leurs initiatives, les villes peuvent relayer les engagements internationaux pour le climat et encourager l'éducation à l'environnement. Je prendrai deux exemples et vous donnerai au nom du Groupe UDI, de toutes petites idées durables.

Le premier exemple concerne les écoles et les enfants. Pourquoi ne pas aller plus loin dans l'éducation et créer des « Agendas 21 scolaires » avec les écoles volontaires ? Cela permettrait de valoriser et de donner de la cohérence à des actions mises en place par les établissements scolaires, soucieux de répondre à des problématiques de développement durable (et en plus cela ne coûte rien !).

De même, pourquoi ne pas inciter les établissements scolaires à s'engager dans la démarche « E3D » (Ecole en Démarche globale de Développement Durable), portée par l'Education Nationale ? Elle aurait toute sa place dans le Projet Educatif de Territoire. Cela participerait sans doute à l'éducation au développement durable, partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté, par l'apprentissage de gestes citoyens qui vont dans le sens des valeurs du développement durable.

Le deuxième exemple concerne la lutte contre la pollution. Avec 70 % des rejets mondiaux, les villes sont les premiers lieux d'émission de gaz à effet de serre. Lyon, mais aussi d'autres villes comme Paris, Grenoble, Marseille, sont toujours pointées du doigt. Les concentrations en « particules fines » dépassent régulièrement les limites maximales journalières.

Nous savons que la Métropole est lauréate et c'est formidable, depuis juillet 2015, d'un appel à projets « ville respirable en 5 ans ». Que comptez-vous faire de ce trophée ?

Cet appel à projets ouvre la possibilité d'expérimenter de nouveaux outils, notamment ceux instaurés dans le projet de loi pour la transition énergétique et la croissance verte. C'est le cas, par exemple, des zones à circulation restreinte, dans lesquelles l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants.

C'est d'ailleurs cette mesure-là qu'a expérimenté la Ville de Paris.

Une meilleure anticipation, une gestion des épisodes de pollution est indispensable à Lyon. Le Plan Climat Energie est un outil pour limiter les gaz à effet de serre. Mais, d'autres initiatives sont indispensables, vous l'avez souligné Dounia Besson. Que comptez-vous faire pour que Lyon soit aussi locomotive dans la lutte contre le changement climatique ?

Les territoires sont des apporteurs de solutions ! Comme nous vous l'avions déjà demandé, il nous semble que l'Agenda 21 de Lyon permettrait de donner plus d'ampleur, de force, de cohérence, de simplicité, à la politique de développement durable de la ville. Mais je suis sûre que tout cela va se mettre en place petit à petit !

**M. HAVARD Michel :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, autant j'avais trouvé que sur le Plan Climat Energie, il y avait eu des progrès de faits, autant là, je suis déçu !

Déçu parce qu'on est vraiment dans l'application de la loi dans sa version comptable et n'apparaît pas la stratégie que mène la Ville de Lyon au regard du développement durable.

Vous avez rempli l'obligation légale. Vous avez compilé des mesures, des données, des notes, direction par direction, mais aucune stratégie sur ce que vous souhaitez faire à court, moyen, long termes.

J'avais déjà eu l'occasion de le dire l'année dernière, et vous nous aviez annoncé que vous travailleriez à améliorer ce rapport Développement durable. Je constate, malheureusement, qu'il reste en l'état.

Alors, bien sûr, il y a des étapes à franchir pour faire tout cela. D'abord il faut fixer la vision, l'ambition, de moyen et de long termes, définir un certain nombre de priorités. Au regard de ces priorités, recueillir des données et définir des objectifs. Intégrer chacune des actions à la bonne réalisation de ces objectifs et mesurer chaque année les progrès accomplis, priorité par priorité, ainsi que les efforts à faire.

Bien entendu, c'est un travail considérable, nous l'avons redit en Commission, qui se passe sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole : un certain nombre d'actions menées par la Métropole ont une conséquence et une implication sur l'exercice de nos compétences Ville stricto sensu. Il se passe beaucoup de choses ! Donc, c'est effectivement un travail de compilation qui est très difficile et qui ne peut se faire qu'à partir du moment où l'on fixe des objectifs.

Il faut fixer ces objectifs par thématique, bien sûr, l'environnement évidemment, l'économique et le social et vous l'avez noté particulièrement dans cette période. Et tant pour les services de la Ville en interne, que pour celles et ceux auxquels on s'adresse ou en tout cas qui fonctionnent avec nous. Je pense bien sûr à la grande richesse du tissu associatif, qui mène un certain nombre d'actions pour notre compte, mais également pour le grand public qu'il faut mieux associer, car sans partage de ces questions de développement durable, l'effet produit reste modeste. Il faut donc, impérativement, faire partager en interne, comme en externe, les objectifs et les moyens mis au service de ces objectifs.

Alors, je pense que vous avez dû avoir écho de nos travaux en commission et donc je vois que M. Graber a réagi et a sorti quelques lignes sur Lyon plus verte, Lyon plus sobre, Lyon plus responsable, Lyon plus inclusive... Mais, comprenez bien mes propos, ce n'est pas une critique, mais c'est l'objectif qu'était celui du législateur lorsqu'il a voulu ce rapport Développement durable.

Il a voulu faire du rapport Développement durable, un outil de pilotage d'une stratégie, un tableau de bord qui permette de fixer des priorités, de mettre en face de ces priorités des actions et de mesurer les effets de ces actions, au regard des priorités que vous vous étiez fixées, pour pouvoir améliorer les choses dans différents domaines.

Cela fait 4 ans que nous sommes dans la compilation comptable. Très franchement, cette année encore, j'appelle de mes vœux, nous appelons de nos vœux une présentation plus politique, plus stratégique de ce que vous souhaitez faire en matière de développement durable. Vous avez dit d'ailleurs qu'il fallait fixer les grandes orientations au début de votre présentation dans le power point que vous nous avez présenté. Je pense

qu'aujourd'hui, il est urgent de le faire. Il y a beaucoup de matière, il y a des choses prioritaires, d'autres qui le sont moins. A vous maintenant de mettre en œuvre cette vision et le rapport qui permettra d'exprimer cette vision.

Je le redis encore cette année, ce qui serait formidable, c'est d'avoir un groupe de travail avec tous les groupes politiques parce qu'il faut aussi faire partager cela avec tous les groupes politiques. Et si nous ne nous engageons pas sur une vision plus stratégique alors que nous sommes dans une année charnière sur ces questions Développement Durable, c'est vraiment dommage de rester à la version comptable du rapport Développement Durable. Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline :** Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville, comme la Métropole, portent des actions pour faire du durable et soutenable, ce rapport fait un catalogue des actions réalisées et engagées. Mais est-on à la hauteur des enjeux ? Le « on » ce ne sont pas les 42 hommes et femmes engagés à la Ville et œuvrant pour réaliser ce rapport. Le « on » ce sont bien les élu-e-s qui orientent !

Il faudrait pour ce faire un rendu qui permette de mesurer avec des indicateurs appropriés dans quel sens va notre territoire grâce à l'effet levier des politiques publiques : va t'on vers l'entretien d'un système consommateur en ressources finies, en énergie et en emplois locaux ou bien sommes-nous sur une autre voie, ce que nous souhaitons ?

Pour ne pas être redondante avec les interventions précédentes, j'indiquerai que du côté des 50 indicateurs formels dont a parlé Loïc Graber qui nous sont à ce jour proposés, il nous semblerait opportun d'y ajouter :

- la comptabilisation du nombre d'abonnés aux services d'auto-partage;
- le nombre et la taille des nouvelles zones apaisées (30 et 20) ;
- le nombre et la longueur des double-sens cyclables ;
- tout comme des choses plus précises pour les marchés publics, ainsi on ne connaît pas le nombre de marchés publics pour 2014 intégrant des critères « énergie » ou « émission de gaz à effet de serre » alors que ces données étaient transmises les années précédentes.

Pour continuer sur la question des indicateurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'une députée Ecologiste Eva Sas a fait avancer cette question là au niveau national et a proposé de nouveaux indicateurs. Nous souhaiterions dans une démarche proactive de notre Ville de Lyon qu'elle intègre l'année prochaine, si ceci est possible, sous l'accompagnement de Dounia Besson et avec les 42 référents, un ou plusieurs indicateurs et l'analyse de plusieurs actions. A titre indicatif, si vous ne le savez pas, le Gouvernement a quand même publié le 27 octobre dernier justement, un premier rapport avec ces nouveaux indicateurs. Si le Gouvernement a pu le faire, je pense qu'à notre échelle, à l'échelle de la Ville de Lyon, ceci peut-être possible.

Enfin pour continuer dans la cohérence, dans la feuille de route Développement Durable que citait Dounia Besson, le Groupe Ecologiste, parce que nous sommes dans un moment où on nous fait part des enjeux climatiques, souhaiterait faire part du vœu concernant le désinvestissement Carbone que les Ecologistes voulaient proposer au vote des élus ce jour. Ce vœu ne visait pas à faire de l'idéologie. Ce vœu visait à apporter de la cohérence avec nos politiques publiques. Nous ne pouvons pas le déposer, mais je profite de cette intervention tout à fait en cohérence avec la thématique Développement Durable pour vous le lire :

*« Lors de la COP21 qui démarre, le monde entier partagera l'objectif de limiter à 2 degrés la hausse des températures moyennes à la surface terrestre. Chaque dirigeant politique mondial qui se respecte, s'accorde sur l'impérieuse nécessité de réorienter les fonds existants et d'orienter les flux financiers pour accompagner une transition vers une économie bas carbone ». Je parle de bas carbone. C'est un de nos dénominateurs communs ici.*

*« Lyon peut et doit jouer un rôle actif comme le souligne notre Plan Climat Energie Territorial que nous avons voté avec plaisir. Elle peut, entre autre, agir auprès de ses partenaires financiers, bancaires, assureurs, investisseurs institutionnels afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat et au passage à une économie décarbonée. A l'exemple des démarches qui ont été engagées pour demander, pas imposer, à nos partenaires financiers de quitter les paradis fiscaux.*

*« Cette démarche est facilitée par les nouvelles obligations résultant de l'article 173 de la loi de transition énergétique en matière de transparence des banques, des assureurs, des investisseurs, sur leur rôle dans le financement de la transition énergétique et du passage à une économie bas carbone. » Vous voyez,*

nous ne sommes pas dans de l'idéologie, nous sommes dans l'accompagnement au changement de comportement individuel et collectif dans toutes les sphères de notre société. Le vœu était celui-ci :

*« Le Conseil municipal de Lyon doit faire évoluer les règlements financiers pour que la Ville de Lyon demande aux banques, opérateurs financiers, compagnies d'assurance avec lesquelles elle travaille (ou qui souhaiteraient travailler avec elle) de fournir chaque année » -donc c'est de l'information :*

*« - La part des investissements réalisés vers des entreprises ou des projets relevant du secteur des énergies fossiles et comment ces organismes envisagent-ils de réduire cette part ;*

*«- Et la part des investissements réalisés vers des entreprises ou des projets contribuant au financement de la transition énergétique.*

*Un fond de pension qui investirait massivement dans le carbone aujourd'hui, n'investit absolument pas dans le bonheur futur de ses cotisants !»*

J'en ai terminé avec l'intervention des élus écologistes.

Merci de votre écoute. Nous prenons acte de ce Rapport Développement durable et restons à l'écoute et à disposition pour accompagner toutes les évolutions permettant aux élu-e-s, agents, entrepreneurs, engagé-e-s et habitant-e-s de savoir et comprendre la voie choisie par notre Exécutif lyonnais.

**M. REMY Arthur :** Monsieur le Maire, chers Collègues, s'il y a bien une remarque qui semble faire consensus ce soir sur les bancs de notre assemblée, c'est bien celle-ci : « le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable manque de transversalité. Je m'adjoints, au nom des élus Lyon Citoyenne et Solidaire, aux remarques qui ont été faites.

Effectivement, il suffit de lire le sommaire du rapport pour constater une approche du développement durable basée sur l'organigramme de notre administration et de nos services, à savoir par délégation, puis par direction.

Comme ont pu le constater mes collègues, le rapport est d'abord une liste à la Prévert, un catalogue de mesures entreprises sur l'année 2014 et relevant plus ou moins d'une politique volontariste en matière de développement durable.

Soulignons toutefois la présence, en fin de rapport, d'indicateurs de suivi. C'est peut-être ces indicateurs qui mériteraient un développement pour nous permettre de fixer, à l'aune du Débat d'Orientation Budgétaire, des objectifs stratégiques et politiques.

Pourquoi insister sur la transversalité ? Parce que c'est assez symptomatique de la manière dont est gérée notre ville. Et je constate assez fréquemment l'absence de dialogue entre les différentes directions, voire même une certaine concurrence budgétaire entre elles. Ce qui n'a pas de sens puisqu'il s'agit de l'argent de notre collectivité, de l'argent public. Et il suffit de discuter avec quelques agents pour comprendre qu'ils ne sont pas en phase avec cette approche et reconnaissent que cette lourde machine est grippée et inadaptée pour exercer la mission de service public qu'il leur a été confiée.

Cette gestion non transversale est aussi déplorée par les habitants. L'élus d'arrondissement que je suis est amené à rencontrer régulièrement des habitants qui proposent des projets souvent d'ailleurs pour améliorer l'environnement : un compost, un jardin partagé, une fresque participative dans un escalier, un espace dégradé à mieux gérer, et c'est là que le parcours du combattant commence !

C'est parfois complexe pour nous, élus, de s'y retrouver dans cette jungle administrative. Mais ça l'est encore plus pour les citoyens. Heureusement que localement, nous pouvons compter sur le travail formidable des agents de notre ville et de la métropole pour faire avancer ces petits dossiers, ces petites actions qui participent à l'amélioration du cadre de vie et de notre environnement.

Pour en revenir à une politique en matière de développement durable, je crois que lutter contre le réchauffement climatique doit s'envisager à deux échelles :

- l'échelle globale et bien sûr la COP21 fait partie de ces grands événements qui doivent permettre l'écriture d'une politique mondiale en faveur de la réduction des gaz à effet de serre ;

- mais aussi l'échelle locale. Pour rappeler l'introduction du rapport -et je cite- : « *certaines territoires innovent, s'engagent et agissent au quotidien, en rassemblant toutes les parties prenantes autour des vrais enjeux d'avenir* ».

Accompagner l'émergence d'initiatives citoyennes, c'est comme cela que nous concevons, pour notre part, notre rôle politique. Car les territoires innovent grâce à la force des citoyens qui entreprennent chaque jour des actions au service de l'intérêt général.

Et je ne peux terminer mon intervention sans souligner, moi aussi, que cette année, le rapport intègre les arrondissements et ses mairies.

Sans présager de notre débat au sujet du pacte de cohérence métropolitain, je suis ravi de lire en introduction et je cite : « *Notre rapport intègre également cette année les actions des mairies d'arrondissement, car notre politique se décline selon la spécificité de chaque territoire.* » Et de continuer un peu plus loin « pour construire la ville durable, chaque geste, chaque territoire, chaque personne compte. »

Nous sommes heureux et soulagés de constater, à travers ce rapport, que vous partagez Monsieur le Maire, notre vision sur la spécificité des territoires infra-municipaux et sur la légitimité des Maires d'arrondissement à agir. Je vous remercie.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport annuel illustre bien la conception du développement durable que partage l'ensemble des groupes politiques membres de l'exécutif au nom desquels je m'exprime, celle d'un développement durable qui est pragmatique, qui est dans le concret, et qui nous permet de construire la ville de demain.

Une ville agréable à vivre, conviviale, offrant 38 m<sup>2</sup> de nature par habitant, en intégrant l'ensemble de la trame verte et bleue comme le font la majorité des grandes collectivités européennes, en poursuivant pour l'entretien de nos espaces verts, notre objectif « zéro-phyto » engagé depuis 2008, valorisant les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, plus respectueuses de notre environnement.

Une ville investie dans une démarche de sobriété : nos consommations de carburant, d'eau, d'électricité et de chauffage ont continué à diminuer grâce aux rénovations énergétiques et aux investissements réalisés sur l'éclairage public. Cette tendance, nous nous attachons à la prolonger, avec pour ce mandat une enveloppe consacrée à l'isolation thermique et aux rénovations énergétiques de notre patrimoine en hausse dans la PPI.

Une ville qui soutient un développement durable économiquement viable, avec une politique achat responsable ou encore la généralisation des clauses d'insertions dans ses marchés.

Une ville qui met l'humain au centre de sa démarche durable, avec l'accompagnement des plus démunis par le CCAS, mobilisé par un public en hausse de 10 % du fait de la crise, ou encore le plan d'égalité hommes-femmes.

Une ville qui s'investit dans la sensibilisation et la mobilisation de ses habitants, à travers la mise en place de projets d'éducation au développement durable dans nos écoles, l'animation des instances participatives dans nos quartiers, le développement des jardins partagés, parce que les changements d'habitudes sont essentiels pour réussir la transition énergétique.

Je ne reviendrai pas plus en avant sur l'ensemble des initiatives et des résultats qui sont compilés dans ce rapport riche et complet, dont la présentation par délégation et le regroupement des indicateurs rendent la lecture aisée. A travers ce rapide tour d'horizon, ce qu'il faut retenir, c'est que les enjeux du développement durable irriguent l'ensemble de nos délégations, l'intégralité des actions concrètes que nous menons.

Notre développement durable, ce n'est pas celui de l'incantation, c'est celui de l'action. Je veux ici rendre hommage à l'ensemble de nos agents qui, dans toutes les directions, au quotidien, mettent en œuvre ces engagements grâce à un travail considérable.

Pour nous, le développement durable, ce n'est pas une dépense de plus, une contrainte, mais une opportunité, un investissement. C'est pourquoi ce rapport ne marque qu'une étape dans la transformation que nous avons initiée : malgré le contexte financier difficile, nous continuerons tout au long de ce mandat à intensifier ces efforts. L'approfondissement et l'élargissement de notre plan climat, adopté en septembre dernier, le montre bien. C'est ce qu'attendent les Lyonnais : que nous puissions être en force d'entraînement, plus encore aujourd'hui qu'hier, à quelques jours de la COP21.

**M. LE MAIRE** : Quelques mots simplement pour dire, Monsieur Havard, que si vous n'avez pas repéré la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon comme particulièrement actives dans le domaine du

développement durable, la Commission européenne, elle, l'a repéré. Nous avons été en effet candidats, comme vous le savez peut-être, à un projet communautaire avec Vienne et Munich, et nous avons gagé devant 42 consortiums de trois villes européennes.

Et donc, eux, ils ont repéré la stratégie que nous mettons en œuvre sur nos bâtiments, que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre sur le logement social -M. Le Faou-, que nous mettons en œuvre avec Icarie, que nous mettrons en œuvre demain avec l'appel d'offres à ce consortium, que nous mettons en œuvre sur la mobilité durable. Vous verrez dans quelques jours, Annie Guillemot, Présidente du SYTRAL, présentera l'évolution de la mobilité dans notre ville et on verra combien nous avons progressé depuis un certain nombre d'années, comment nous sommes allés de l'avant.

Madame Lévy, l'agenda 21 pour nous c'était dans les années 2003-2004. Aujourd'hui je crois que nous sommes passés à un cran au-dessus et que nous avons véritablement une politique de développement durable qui se construit sur l'ensemble de ces piliers.

Je prends acte.

---

## 2015/1662 - Débat d'orientations budgétaires (Direction des Finances)

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais donc comme chaque année vous présenter ce débat d'orientations budgétaires, inutile de vous dire que le rapport a reçu un avis favorable de la commission. Je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires a été instauré pour les communes de plus de 3.500 habitants par la loi du 6 février 1992, et ce débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu deux mois avant le vote du budget

Cette année, je vous dispenserai de m'écouter sur la situation nationale et internationale car je pense que vous la connaissez parfaitement. Je ne veux surtout pas trop alourdir les débats, d'autant plus que cette année c'est un document rénové enrichi que je vais vous présenter d'une part, parce que nous l'avons décidé et d'autre part, parce que la Chambre Régionale des Comptes nous l'a suggéré.

Ainsi, en sus des traditionnelles informations relatives au contexte, la situation financière de la ville a été complétée d'une partie rétrospective, et les éléments de stratégie et de cadrage ont été explicités à l'éclairage de nos projections financières.

La présentation que je vais faire ne reviendra pas sur l'ensemble de ce document, mais uniquement sur les points qui nous intéressent, et principalement :

- les éléments du projet de loi de finances impactant les collectivités,
- la situation financière de la ville,
- la stratégie financière élaborée,
- et les éléments de cadrage du budget primitif 2016.

Avant toutefois de commencer cette présentation, je dirai un mot pour évoquer l'additif que vous avez trouvé sur vos pupitres.

Vous le savez, le support au débat d'orientations budgétaires qui vous est proposé chaque année est rédigé dans une période particulière, qui est celle de l'élaboration par le Gouvernement du projet de loi de finances.

Ces débats peuvent évidemment avoir pour conséquence de modifier à tout moment les dispositions du projet de loi de finances, et par répercussion notre support du DOB.

C'est précisément ce qui s'est produit cette année puisque je vous ai présenté le 29 octobre dernier, pour ceux qui étaient à la commission des finances, un document qui intégrait cette réforme de la loi de finances, de la DGF. Or, si les principes de la réforme et de la principale dotation versée par l'Etat ont été maintenus, il a été décidé par le Premier Ministre que cette réforme ne serait pas appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Pour répondre aux attentes des élus locaux, le Premier Ministre a en effet annoncé, le 3 novembre, les éléments suivants :

- le report de l'application de la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

- le maintien des principes de la réforme dans le PLF 2016,
- enfin, la possibilité d'une clause de revoyure pour avril prochain.

L'additif qui vous a été remis expose donc ces éléments. Il évoque également les modifications que nous avons opérées dans nos propositions budgétaires 2016, évoquées lors de la commission des finances, puisque nous avons déjà impacté dans celles-ci les suppressions de la DSU et de la DMP. Ces impacts ont bien entendu été neutralisés.

**I - Nous allons débiter l'exposé par l'examen du projet de loi de finances 2016.**

Quelles sont les grandes lignes de celui-ci ? Pour tenter de répondre aux trois grands objectifs qui sont les siens, c'est-à-dire :

- 1- poursuivre la réduction du déficit,
- 2- relancer la croissance,
- 3- financer ses priorités.

Le Gouvernement décline dans son PLF 2016 la deuxième phase de son plan d'économie de 50 milliards d'euros. Ceci se traduit par une nouvelle réduction de ses dépenses à hauteur de 16 milliards d'euros répartis ainsi :

- l'Etat et agence pour 5,1 milliards,
- les collectivités territoriales pour 3,5 milliards d'euros, soit un prélèvement de 3,7 milliards réduits de 150 millions pour le fond d'aide à l'investissement,
- l'assurance-maladie pour 3,4 milliards\*
- et la protection sociale pour 4 milliards.

Au sein des collectivités, le bloc communal contribuera comme en 2015, par un prélèvement total à hauteur de 2 milliards 71 millions, dont 1 milliard 450 millions prévu pour les communes. Cette contribution se traduira, pour la Ville de Lyon, par une nouvelle réduction de sa dotation forfaitaire à hauteur de 11,6 millions d'euros.

• Quelques mots également sur le renforcement constaté *des péréquations verticales et horizontales.*

1- Le Gouvernement réitère cette année encore sa volonté d'améliorer l'efficacité de la péréquation verticale, c'est-à-dire la péréquation de l'Etat vers les collectivités locales. Les dotations liées à cette péréquation seront ainsi prélevées, en 2016, de 317 millions d'euros, dont 297.000 millions d'euros destinés aux communes les plus défavorisées.

Cette majoration sera financée par prélèvements sur les autres dotations par l'Etat aux collectivités. Si la Ville bénéficie de certaines de ces dotations de péréquations verticales dont la DSU, elle ne bénéficiera pas de leur majoration.

2- L'Etat renforce également la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre les collectivités locales, avec le FPIC qui poursuit sa montée en puissance. La norme d'évolution est néanmoins revue dans le cadre du projet de loi de finances, alors que celle-ci devait s'achever en 2016, une étape intermédiaire est créée, et la montée en puissance prolongée jusqu'en 2017.

Le FPIC devrait donc progresser en 2016 de 220 millions d'euros, pour atteindre un milliard d'euros, et ce n'est qu'à compter de 2017 qu'il fonctionnera «à plein régime» avec un montant proche de 1,150 million d'euros.

La contribution de la Ville au FPIC devra ainsi augmenter encore de l'ordre de 1 M€ en 2016 pour atteindre près de 1,5 million d'euros. Je vous rappelle qu'il était de 4 M€ en 2015.

• Pour poursuivre sur notre panorama du projet de loi de finances 2016, deux mesures de soutien à l'investissement public local sont proposées, afin selon le Gouvernement, de minorer l'impact que la baisse des dotations pourrait avoir sur les dépenses d'équipement des collectivités.

- La première mesure a trait à la création d'un fonds d'aide à l'investissement local doté au total d'un milliard d'euros, avec 150 M€ de crédits de paiement programmés pour 2016.

- La deuxième mesure, quant à elle, prévoit l'élargissement du bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, alors qu'il est actuellement réservé, je vous le rappelle, aux seules dépenses d'équipement.

Cela devrait permettre de majorer la recette de FCTVA à percevoir par les collectivités, et notamment par la Ville de Lyon. Cette mesure est cependant financée par les collectivités elles-mêmes, via la baisse des allocations compensatrices, ce qui pénalisera naturellement la Ville de Lyon au regard du montant qu'elle pourrait attendre de ces allocations.

**II** - Après l'examen que nous venons de faire succinctement du projet de loi de finances, consacrons quelques instants à la **situation financière de la ville** illustrée avec les grands équilibres tels qu'ils ressortent du Compte administratif prévisionnel 2015.

- Concernant l'épargne brute, elle est estimée, à fin 2015, à un niveau compris entre 70 et 75 M€, soit pratiquement similaire à celui du Compte administratif 2014.

- Le plan d'équipement pourrait se réaliser à hauteur de 100 à 105 M€ pour un objectif du mandat qui, je vous le rappelle, est fixé à 600 M€. Un démarrage à 100 M€ représente un démarrage soutenu, qui laisse anticiper une réalisation du nouveau plan de mandat plus équilibrée d'un exercice à l'autre, sur la période 2015-2020 et, de fait, relativement éloignée du cycle habituel de l'investissement.

- Enfin, l'encours de dette s'établira autour de 425 M€, soit à un niveau également stabilisé par rapport à 2014 où l'encours était de 424 M€.

Cette situation résulte de la consolidation du niveau de l'épargne brute dégagée en 2015, associée à une réalisation à la baisse en investissement.

• Au regard des éléments cités précédemment, les ratios fondamentaux de la Ville restent de nouveau satisfaisants à l'issue de l'exercice 2015, et ce, en dépit d'un contexte marqué par plusieurs éléments :

- la mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires,
- la montée en puissance du FPIC,
- et une ponction, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, non négligeable de 11,6 M€ sur la dotation forfaitaire de la ville au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Notre situation financière reste donc solide et résulte de la combinaison entre :

- une gestion qui se veut toujours rigoureuse,
- la progression du produit fiscal portée par la progression des bases et la hausse des taux,
- et enfin le déploiement du plan « marges de manœuvre » dont nous aborderons un peu plus loin le détail des impacts.

Cependant, vous constaterez sur le graphique qui vous est présenté, que l'épargne brute avec un niveau anticipé aux environs de 70-75 M€ en 2015, est inférieure aux 80 M€ constatés en 2009, soit la deuxième année du précédent mandat pour pouvoir comparer avec le mandat de ce jour.

La forte progression constatée à l'époque, entre 2008 et 2009, résultait non seulement de l'augmentation des taux de fiscalité directe locale, mais également de l'obtention, pour la première année, de la dotation de solidarité urbaine, DSU.

La faible progression de l'épargne brute en 2015, est la conséquence directe de la contribution de la Ville à la résorption des déficits publics.

Un nouveau graphique fait apparaître, à présent, la fameuse capacité de désendettement qui devrait, logiquement, se stabiliser à fin 2015, voire légèrement reculer et s'établir à un niveau proche de 6 années.

Je rappelle que cette capacité de désendettement est le ratio qui rapporte l'épargne brute à l'encours de dette. Elle confirme ainsi que la santé financière de la Ville de Lyon demeure saine à l'issue de cet exercice 2015.

**III** - Après avoir vu la loi de finances et la situation financière de la Ville de Lyon, nous allons à présent aborder les éléments relatifs à la **stratégie financière**. C'est donc une nouveauté de la présentation qui vous est faite.

Vous le savez, le contexte dans lequel évoluent les collectivités locales est en train de se modifier profondément et celles-ci doivent, dès à présent, faire la preuve de leur capacité d'adaptation. Sur le plan financier, la contrainte que toutes les collectivités, dont naturellement la Ville de Lyon, doivent intégrer, reste difficile à appréhender. Le contexte financier est en effet particulièrement mouvant et complexifié du fait des prévisions à réaliser.

Ainsi, après la contribution au redressement des finances publiques, dont il n'a pas été aisé de déterminer in fine l'impact individuel pour chaque collectivité, c'est désormais la réforme de la DGF qui interroge. Si cette réforme n'aura pas d'impact sur le budget 2016, comme je le disais tout à l'heure, il faut cependant rester vigilants sur les impacts qu'elle aura probablement à compter de 2017, si cette réforme est mise en œuvre.

Au regard de ce contexte, la Ville a donc adapté sa stratégie financière afin d'amortir le choc sans précédent qui est en cours, tout en conservant de réels moyens d'investir sur son territoire pour accompagner la dynamique de sa population.

La Ville ne renonce pas, en effet, à la préservation de ses équilibres, et pour atteindre cet objectif, elle orchestre la stratégie financière autour des trois leviers majeurs suivants :

- un recours modéré, comme annoncé par le Maire en début de mandat, un recours unique au levier fiscal en 2015,

- un profond redimensionnement de son budget de fonctionnement avec mise en place d'un plan « marges de manœuvre »,

- et puis, une préservation d'un endettement maîtrisé ;

Enfin, la Ville se fixe une capacité de désendettement maximum de 10 ans, à échéance 2020, soit en deçà des seuils d'alerte communément admis.

- Penchons-nous à présent sur **les projections financières à l'horizon 2020**.

Les projections financières élaborées par la ville, préalablement à la définition et l'adaptation de sa stratégie financière, se sont appuyées sur un certain nombre d'hypothèses que je vais, à présent, successivement développer.

a) Tout d'abord, concernant *la fiscalité directe locale* :

Son produit anticipé pour les exercices à venir intègre un maintien des taux et des abattements pratiqués sur toute la période 2016-2020, conformément aux engagements du Maire en début de mandat.

J'en profite pour vous rappeler que malgré la hausse des taux pratiqués en 2015, la Ville de Lyon conserve, au regard des taux et des abattements qu'elle pratique, la plus faible pression fiscale sur les ménages parmi les villes de plus de 200 000 habitants, hors Paris.

Plusieurs tableaux vont vous être présentés. Le premier, par comparaison avec les taux votés par les autres grandes villes de France en 2015, tous recensés, je le précise, auprès de ces villes et sur la base de leurs délibérations réciproques.

Vous noterez sur ce tableau, que notre taux de taxe d'habitation ressort à la troisième meilleure place. Il convient de noter, je me répète mais c'est important, que ce taux se cumule avec une politique d'abattement sur cette taxe qui est de loin la plus favorable pour l'ensemble des foyers fiscaux sur ce panel de villes, c'est-à-dire les villes de plus de 200 000 habitants. Je précise qu'aucune de ces villes n'a, à ce jour, une politique d'abattement plus favorable que la nôtre.

Après la troisième place constatée pour la taxe d'habitation, vous constaterez que notre taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est le plus faible de toutes les villes de même strate.

D'ailleurs, pour aller plus loin et ne pas réduire les comparaisons réalisées aux seuls taux pratiqués par la ville, nous avons tenu à présenter les taux consolidés du territoire lyonnais, soit les taux de fiscalité directe locale de la Ville et de la Métropole. Cela nous permet de nous comparer aux 15 principales communautés urbaines et métropoles de France pour lesquelles, par souci d'équilibre des périmètres, les taux des villes-centres, des communautés urbaines et des départements concernés, ont été agrégés. Nous pouvons ainsi mieux mesurer la pression fiscale supportée par les contribuables lyonnais au regard de l'ensemble de la fiscalité directe locale.

Sur ce graphique, vous constatez que l'ensemble Métropole et Ville de Lyon a, actuellement, le deuxième taux de taxe d'habitation le plus bas. Concernant *la taxe foncière, sur le bâti*, l'ensemble Ville de Lyon – Métropole dispose du taux le plus faible en la matière.

Pour ce qui est de *la taxe foncière sur le non bâti*, notre pression fiscale apparaît comme étant au deuxième niveau le plus faible.

Enfin, concernant *la cotisation foncière des entreprises*, le taux local est le quatrième plus faible parmi les taux 2015 des 15 territoires comparables.

Après ce développement détaillé sur la fiscalité directe locale, revenons maintenant sur les autres grandes hypothèses de nos projections financières que vous retrouvez sur la diapositive que nous avons déjà présentée tout à l'heure.

b) Concernant la DGF, les conséquences de la réfaction des dotations de l'Etat sur notre dotation forfaitaire ont été maintenues en 2016 et 2017. La DGF subie ainsi une baisse annuelle estimée à hauteur de 12,8 M€, ce qui inclut l'effet de la réfaction mais également, l'évolution de la part population et l'écrêtement appliqué par la Ville.

Comme vous pouvez le constater sur le nouveau tableau qui apparaît, hors réforme dont les répercussions sont impossibles aujourd'hui à évaluer, cette recette passera de près de 100 M€ en 2014 à moins de 60 M€ dès 2018.

Passons maintenant à un examen rapide des autres hypothèses qui figurent sur ce tableau.

c) Les droits de mutation sont reconduits à un niveau de 25 M€/an, à compter de 2017.

d) Le FPIC est simulé sur une montée en puissance prolongée jusqu'en 2017.

e) La masse salariale est encadrée, son évolution moyenne annuelle étant fixée à 2 %.

f) Enfin, comme l'indique ce dernier tableau relatif à la stratégie financière, nos projections intègrent :

- le rebasage du budget de fonctionnement de la Ville à hauteur de 40 M€ à échéance 2020 par incorporations des effets du plan marges de manœuvre,

- ainsi qu'un plan d'équipement à hauteur de 600 M€ sur la période 2015-2020.

Je vous ai ainsi exposé les hypothèses majeures qui sous-tendent nos projections financières. Le résultat de ces projections valide la pertinence de la stratégie élaborée par la Ville puisqu'elles permettent d'atteindre les résultats prévisionnels suivants à l'horizon de 2020 :

- une épargne brute attendue à un niveau compris entre 55 et 60 M€ ;

- un endettement prévisionnel autour de 525 à 530 M€ ;

- une capacité de désendettement d'une durée inférieure à 10 années, soit un niveau compatible avec une gestion financière saine.

Après l'examen que nous venons de faire des projections financières nécessaires à l'établissement du budget, penchons-nous sur le cadrage du budget primitif 2016 arrêté en cohérence avec les efforts à réaliser pour assurer la pleine réalisation de la trajectoire financière attendue.

**IV** - Pour ce qui concerne les dépenses de gestion courante, elles ont été plafonnées au budget primitif 2016, au montant inscrit à l'occasion du budget primitif 2015, à l'exception toutefois de quelques postes limitativement énumérés dont l'évolution est liée à des extensions de périmètres ou à des facteurs exogènes tels que le coût de l'eau, de l'assainissement, énergie, électricité, carburant, chauffage, combustible, etc.

Le solde net des créations et suppressions de postes a été fixé à moins 20 postes minimum.

Les subventions de fonctionnement, quant à elles, ont été gelées, sauf dans l'hypothèse d'évolutions de périmètres qui justifieraient au contraire une progression.

Enfin, la déclinaison pour 2016 du plan de marges de manœuvre est calibrée à un montant de 9 M€ et s'ajoute aux efforts cités précédemment.

**V** - Il nous appartient donc pour en terminer, car tout a une fin, de consacrer quelques instants au budget primitif 2016 prévisionnel en intégrant les marges de manœuvre.

La construction concrète du budget prévisionnel pour 2016 s'est appuyée sur le cadrage avec l'objectif d'en assurer le strict respect. Elle s'est également ajustée au regard des effets attendus du plan marges de manœuvre. Elle n'intègre plus, en revanche, les effets de la réforme de la DGF antérieurement incorporée et que nous avons supprimée puisque cette réforme n'est pas applicable.

- Quelques mots donc sur l'intégration du plan marges de manœuvre.

Les propositions budgétaires des directions ont été ainsi corrigées de l'impact inhérent aux actions décidées dans le cadre de ce plan et dont les effets attendus ont été initialement calibrés de la façon suivante :

- 7 M€ en 2015,

- 15 M€ en 2016,

- et 30 M€ en 2017.

A ce jour, la planification et le lancement concret des actions permettent d'anticiper une réalisation sur 2015 à hauteur de 7,6 M€ et des inscriptions complémentaires à hauteur de 9 M€ en 2016, soit des effets cumulés de près de 17 M€, donc supérieurs à l'objectif premier qui était le notre de 15 M€.

Sur 2017, et cela apparaît bien sur ce tableau qui vous est présenté, l'avancement des travaux permet, d'ores et déjà, d'annoncer un impact prévisionnel concret à hauteur de 26,5 M€ en cumulé. L'ensemble des élus et des directions opérationnelles restant pleinement mobilisés pour atteindre rapidement la norme initiale de 30 M€ sur ce futur exercice.

Comme vous pourrez le constater sur le tableau qui s'affiche à présent, la répartition des efforts réalisés dans le cadre du plan marges de manœuvre se répartit à hauteur de \*

- 4,8 M€ de dépenses économisées et 2,8 M€ de recettes supplémentaires générées en 2015,
- et prévisionnellement, pour 2016, de 5,5 M€ de dépenses économisées et 3,5 M€ de recettes supplémentaires générées en 2016.

Parmi les actions qui seront conduites en 2016, on peut citer, en dépenses :

- une nouvelle diminution des subventions allouées aux secteurs culturels et sportifs, pour un montant de près d'un million d'euros,
- et une économie sur la masse salariale liée aux suppressions de postes estimées sur l'année à 1,2 M€.

En recettes, les évolutions tarifaires qui interviendront pour un ensemble d'équipements culturels et sportifs de la ville et les mesures fiscales votées en septembre dernier sont à l'origine de l'essentiel des 3,5 M€ attendus.

J'en aurai terminé après l'examen de **la balance prévisionnelle du BP 2016**, compte tenu de l'ensemble des éléments que nous venons d'énoncer et c'est un élément important.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement s'établirait au BP 2016 hors éléments exceptionnels conjoncturels en-deçà de 0,3 %.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles auraient pour leur part une progression voisine de 0 %, sans être toutefois négatives.

De ces évolutions très similaires entre dépenses et recettes ressortirait une épargne brute prévisionnelle comprise entre 55 et 60 M€, stabilisée par rapport à l'épargne brute prévisionnelle affichée au BP 2015 qu, je vous le rappelle, était de 57 M€.

Il conviendra, et j'en aurai vraiment terminé, d'insister sur le fait important qu'hors des effets de marges de manœuvre, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement de la Ville auraient été confrontées à un effet ciseau conséquent sur le BP 2016.

En effet, hors impact des actions conduites dans le cadre de ce plan marges de manœuvre, les dépenses réelles de fonctionnement auraient progressées de l'ordre de 1,4 % et les recettes réelles de fonctionnement auraient été en repli de près de 1 %, soit un effet de ciseau bien entendu trop important.

La mise en œuvre de ce plan de marges de manœuvre permet ainsi à la Ville

- de ramener au BP 2016 l'évolution de ses dépenses sur un rythme très proche de celui de ses recettes,
- de neutraliser l'effet ciseau majeur initialement induit par sa contribution au redressement des finances publiques
- et enfin, d'absorber sans dégrader ses fondamentaux, le choc de la 3<sup>e</sup> vague de prélèvement au titre de cette contribution.

Je conclurai, si vous le voulez bien, en soulignant les efforts qui ont été réalisés au niveau de chaque direction et de chaque élu de délégation pour assurer la construction d'un budget 2016 qui réponde aux exigences du cadrage posé et aux attendus sur le plan marges de manœuvre que nous avons très tôt engagé à la Ville de Lyon. C'est ce qui me permettra de présenter un budget 2016 satisfaisant.

Nous restons néanmoins très vigilants quant aux débats qui animent aujourd'hui députés et sénateurs sur le projet de loi de finances 2016, lequel pourraient naturellement venir encore bouleverser la donne sur les dernières semaines avant le vote qui interviendra à la fin de l'année.

Je vous remercie de votre attention.

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, j'aurais pu m'en prendre à la politique économique et sociale menée par vos amis politiques du Gouvernement qui, on l'aura vu aujourd'hui, portera de lourdes conséquences sur notre budget primitif 2016. Je constate, en l'occurrence, que vous avez préféré ne pas en parler, Monsieur Brumm.

Je pourrais, comme l'année précédente, dénoncer la difficulté de maîtrise des dépenses publiques avec, par exemple, une nouvelle augmentation des dépenses de personnels et des habituels marqueurs de gauche...

Je veux surtout souligner que, malgré le ton résolument optimiste du rapport que M. Brumm nous a présenté, la santé financière de notre ville est beaucoup plus fragile que vous voulez bien nous le dire. On peut discuter les chiffres encore et toujours, se comparer aux autres communes de même strate, se gargariser de prévisions rassurantes ou encore incriminer la baisse de la dotation globale de fonctionnement d'un Etat socialiste en faillite... Mais en matière financière, il n'y a qu'un seul critère qui permette vraiment de saisir la situation d'une collectivité : c'est l'excédent entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement, autrement dit, notre capacité d'autofinancement, ce qui reste réellement dans les caisses sans avoir besoin de recourir à des emprunts supplémentaires.

Or, notre épargne brute à la fin de cet exercice, tourne autour de 70-75 millions d'euros, pour un encours de la dette de 425 millions d'euros, soit une capacité de désendettement de 5 ans et 7 mois, soit l'équivalent d'un mandat municipal entier. De plus, et ce sont vos documents qui l'attestent, la situation de notre épargne brute, tout comme notre capacité de désendettement, vont considérablement se dégrader encore jusqu'en 2020 -ce sont vos chiffres- avec un encours de la dette de 530 millions et une épargne qui sera rabaissée à 55 millions à l'horizon 2020. Notre capacité de désendettement approchera alors la dizaine d'années en fin de ce mandat.

Certes, contraints, vous avez décidé de tailler un peu dans les subventions mais vous aviez surtout décidé de procéder à une hausse de la fiscalité locale de 5 %, seule hausse du mandat, mais qui s'accompagnera chaque année et n'en doutez pas, de la hausse continue des taxes et impôts des autres collectivités territoriales, et bien sûr de l'Etat.

En bref, les trois axes qui peuvent qualifier vos orientations budgétaires 2016 sont les impôts en augmentation, un endettement en constante augmentation aussi et, c'est vrai, quelques économies qui vous sont imposées par la faillite de l'Etat et sa baisse importante des dotations communales, dont on ne connaît pas encore l'impact réel de la réforme de la DGF pour 2014. Je crains que ce dernier point engage la préfiguration d'une mutualisation des services de la ville avec ceux de la métropole et donc, dans un avenir plus ou moins proche, la dilution de notre commune et encore plus de ses arrondissements de plus en plus oubliés au sein d'une immense collectivité métropolitaine, si éloignée de nos concitoyens et éminemment technocratique.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Avant de rentrer dans le vif du sujet, permettez-moi de dire un mot sur deux de vos collaborateurs partis ou sur le départ, dont nous reconnaissons bien volontiers les qualités et le travail : M. Quignon directeur général des services, et Louis-Antoine Souchet, directeur général délégué, qui quittent la ville.

Leur départ, délibéré, quoi que vous en disiez, dénote une vraie fragilité à notre avis dans la conduite de l'action municipale, et nous rendons volontiers hommage à leur travail. Nous souhaitons la bienvenue à ceux qui vont les remplacer ou qui les ont remplacés, en espérant qu'ils puissent, eux, travailler dans un climat plus apaisé pour le bien de Lyon, de la ville et des Lyonnais.

Mais venons-en à présent aux orientations budgétaires. La délibération que vous nous avez adressée et les explications que vous nous avez données ont le mérite d'être beaucoup plus complètes que les années précédentes. Merci à Richard Brumm, à ses services et à sa volonté, merci aussi à la Chambre régionale des Comptes et à la loi NOTRe qui, toutes deux, reconnaissent l'importance du DOB et la nécessité de l'accompagner d'une bonne information.

Votre document permet de mettre en évidence une tendance de fond importante : nous sommes passés, depuis le mandat précédent, de l'âge de l'abondance à l'âge de la contrainte, il faut bien le reconnaître. Le mandat précédent a été une période faste pour les recettes de la ville avec un dynamisme de la fiscalité

directe boostées par la hausse des impôts de 2009, par le coefficient de majoration forfaitaire largement supérieur à 1 %, et par le dynamisme des bases. Les droits de mutation eux aussi ont atteint un niveau élevé entre 2009 et 2012.

Abondance de recettes aussi, mais également abondance de dépenses. Les dépenses de fonctionnement ont suivi une trajectoire ascendante : + 13 millions d'euros de hausse à la veille de la réforme des rythmes scolaires entre 2009 et 2013. De même pour les subventions : + 14 % entre 2009 et 2013 et pourtant, dès 2012, il y a des signaux qui montraient un moindre dynamisme de plusieurs recettes comme la DGF ou comme les droits de mutation.

Comme vous l'écrivez vous-même dans votre rapport : « *la dotation forfaitaire a enclenché, à partir de 2010, un mouvement de recul* ». L'épargne brute a aussi commencé à baisser à partir de cette période, en fait à partir de 2012.

Les premiers indices de ce renversement de tendance auraient dû à ce moment-là vous obliger à un minimum d'anticipation. C'est à cette époque que vous auriez dû prendre des mesures, revoir le modèle économique de dépenses de fonctionnement, rechercher un nouvel équilibre en repensant les dépenses, mais vous n'avez pas voulu tenir compte de ces signaux faibles sous le précédent mandat. Les dépenses ont alors connu une hausse régulière et soutenue entre 2012 et 2014, et ce n'est pas faute de vous l'avoir dit puisque j'ai repris les interventions portées par les Centristes de Lyon et à ce moment-là, les choses étaient déjà très claires dans notre esprit.

Sous ce mandat, vous avez choisi d'augmenter une nouvelle fois les impôts en 2015 avec une hausse des taux supérieure à la moyenne, ainsi que les tarifs, pour pouvoir faire face à la baisse des dotations et à la coûteuse réforme, même si vous avez limité les dégâts de ce côté-là, des rythmes scolaires. Malgré toutes ces hausses, la ville se retrouve aujourd'hui avec un niveau d'épargne brute inférieur à celui de 2009.

Nous sommes maintenant donc bien entrés dans l'âge de la contrainte avec une élaboration budgétaire 2016 qui s'inscrit dans un contexte exceptionnellement difficile, vous l'avez rappelé : la baisse des dotations qui change d'échelle, les recettes fiscales qui évoluent peu en raison d'une faible revalorisation forfaitaire des bases et puis, il faut bien le constater, des droits de mutation atones. Et comme si cela ne suffisait pas, la ville risque à terme de perdre encore d'autres recettes, comme la dotation de solidarité urbaine ou la dotation nationale de péréquation.

Une démarche d'économies et d'optimisation est indispensable en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il y a bien le plan marges de manœuvre mais il n'est pas à la hauteur, c'est un sparadrap sur une jambe de bois ! Il ne s'attaque pas réellement aux causes, il n'est pas à la hauteur de la situation actuelle, il prend les choses par le petit bout de la lorgnette. C'est du rabotage, parfois sérieux, mais ce n'est pas du remodelage alors qu'il aurait fallu que ce soit du remodelage. Et on voit combien il est difficile de faire des économies en l'absence d'une réforme de structure, pour faire une réforme de structure il faut avoir le courage de réformer.

Pour la masse salariale en particulier, vous nous dites qu'elle devrait être d'environ 321 millions d'euros au compte administratif 2015, en net recul par rapport au budget primitif 2015 (336 millions d'euros). En réalité, vous devriez dire que la masse salariale devrait être stable par rapport au CA 2015 où elle se chiffrait à 322 millions d'euros. Vous comparez le CA prévisionnel avec le BP pour faire un effet d'affichage... Cela ne nous trompe pas, ni ne trompe personne.

Les premières années du mandat sont une « fenêtre de tir » à saisir impérativement. Sous le précédent mandat, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous avez loupé le coche avec l'échec du Plan Émeraude, l'absence d'ajustement budgétaire mais aussi avec un pilotage au fil de l'eau que nous avons à plusieurs reprises remarqué. Pour l'UDI, donc, la situation actuelle ne relève pas tant d'une crise que d'une mutation : une mutation, elle, implique une modification en profondeur des modèles de référence, elle implique de penser, de repenser la façon de mener l'action publique.

Il faut considérer que le futur n'est pas le prolongement du présent mais sa remise en cause et quand le contexte change, on s'attend à ce que les solutions soient différentes tant dans la manière de produire les politiques publiques que dans la façon d'organiser les fonctions supports. Pour les services publics, la mutualisation dans le cadre de la métropole ne peut plus être ignorée. Un meilleur partage des charges de centralité est indispensable. On attend toujours des mesures précises, concrètes, chiffrées dans ce sens.

Pour les services au public, il faut impérativement se poser la question fondamentale du mode de gestion. Confier la gestion de certains services au privé par une DSP, par exemple, permet de rendre un service à un coût moindre pour le budget, pour un niveau de qualité identique, voire meilleur. Ce n'est pas le cas partout mais presque partout.

Un exemple avec les crèches, la demande des parents en matière d'accueil des jeunes enfants s'est considérablement diversifiée avec les changements de mode de vie, comme avec l'augmentation du taux d'activité féminine et l'évolution des situations familiales. Il devient de plus en plus difficile pour les villes, reconnaissons-le ensemble, de répondre efficacement à ces nouvelles attentes, d'où la nécessité de trouver des nouvelles solutions avec un nouveau mode de gestion, comme la gestion déléguée. Très franchement, de ce côté-là on pourrait faire beaucoup plus, on a encore des crèches municipales qui assurent le service comme les crèches privées mais qui le font à un tarif beaucoup plus élevé.

Enfin, un mot sur l'investissement. Oui, il a un effet de levier sur l'économie locale et pour autant, il ne faut pas faire de l'investissement pour faire de l'investissement. Dans la présentation du budget 2016 que vous avez faite à la presse, ou du moins les grandes tendances, vous focalisez uniquement sur le niveau d'investissement et vous reprenez comme une litanie « 100 millions d'euros... », ça a l'air d'une fierté que vous affichez. Il faut une approche plus qualitative de l'investissement avec une analyse approfondie des durées d'amortissement des différents types d'équipements et des dépenses d'entretien et de fonctionnement qu'ils induisent. De même, il faut une nouvelle méthode dans le pilotage des investissements. En ce sens, j'ai proposé la mise en place sur un projet que je connais bien qui est celui du comité de suivi du plan Presqu'île. Cela permettrait d'avoir une vision d'ensemble de ce plan, d'avoir un regard sur chaque projet et puis aussi d'avoir un suivi des plannings et des budgets, de faire réellement du suivi budgétaire. Au passage, il y aurait une meilleure information des élus de l'arrondissement, ce qui ne serait pas un mal sur la question de la démocratie locale.

Sous ce mandat, ne ratez pas l'occasion de remodeler les services et leur organisation. C'est tout de suite, c'est maintenant qu'il faut être audacieux avec le nouveau cadre institutionnel qui se dessine. Ce budget primitif en phase finale de préparation doit être un budget visionnaire, un budget de mutation, un budget d'audace qui adapte enfin la ville aux enjeux actuels, il n'est jamais trop tard.

**Mme BALAS Laurence :** Monsieur le Maire, chers Collègues, sur la forme, vous avez commencé à écouter les recommandations de la Chambre régionale des Comptes qui vous demandait finalement juste de respecter la loi, et nous sommes passés d'un document de 5 à 6 pages à 30 pages cette année. C'est presque trop ! Et en même temps, pas forcément conforme à la loi sur certains sujets.

Sur le fond, toujours les mêmes défauts !

Une première partie intitulée « éléments de contexte » où nous apprenons que la conjoncture économique est décevante et inégale. En effet, depuis le temps que François Hollande attend que la croissance mondiale vienne à son secours et lui évite de faire les réformes nécessaires, ce n'est pas encore pour cette année ! Pourtant, il y a des éléments favorables : prix du pétrole bas, faiblesse de l'euro. Plusieurs pays européens sont sur le chemin d'une reprise même si elle reste timide parce qu'ils ont pris des décisions courageuses. La France, elle, reste à la traîne. Vous terminez cette partie en disant que le sentiment général est confiant sur le territoire lyonnais. Je nuancerai cette affirmation tant le ras-le-bol fiscal est grand aujourd'hui chez les entreprises, comme chez les ménages, et à Lyon comme ailleurs.

Nous avons droit ensuite à un long développement sur la réforme territoriale qui, même si elle aura des répercussions sur la Ville de Lyon, ne l'impacte pas directement.

L'occasion ici pour moi du coup, de rappeler qu'après avoir défait tout ce qui avait été lancé par Nicolas Sarkozy et François Fillon, votre gouvernement a ensuite péniblement essayé de faire la même chose, en moins bien !

Car, il faut être honnête, dans la loi NOTRe, il n'y a pas de véritable répartition des compétences entre les collectivités. La Région peut pratiquement continuer à tout faire. Et sur les sujets réservés comme l'économie, la Métropole dispose d'un régime dérogatoire, ce qui ne va pas faciliter les choses.

Que de temps perdu sur la route de la simplification et des économies !

Vous nous parlez ensuite du Projet de Loi de Finances pour 2016. Alors là, cela devient très compliqué, car cela change tous les jours :

- Réforme urgente de la DGF, puis finalement non !
- Modification du coefficient multiplicateur des bases des impôts locaux, prévu à 1 %, puis 0,5 % en 2016, puis finalement retour à 1 %, ce qui sera encore (comme en 2015) supérieur au taux de l'inflation prévu (un petit cadeau pour les élus locaux, mécontents en ce moment).
- Exonération de la taxe d'habitation, pour toujours plus de contribuables et puis par ailleurs, rentrée inattendue d'autres de ces contribuables dans le barème de l'impôt, qui n'était pas prévue et en tout cas, pas annoncée.
- Pour couronner le tout, un appel scandaleux du Ministre concerné, à ne pas payer l'impôt ! Juste avant les élections régionales.

Nous avons assisté récemment à un spectacle affligeant et même inquiétant, quant à la maîtrise du budget de l'Etat, et je dirais même plus, à la maîtrise de son administration. Le gouvernement hésite, tergiverse, avance, puis recule ! Une réforme de la fiscalité est nécessaire, mais pas comme ça !

Qui peut croire aujourd'hui M. Sapin, quand il dit que la France va tenir ses engagements en matière de dette et de réduction des déficits ? Ils sont repoussés chaque année !

Le Haut Conseil des Finances publiques émet d'ailleurs de sérieux doutes, de même que la rapporteure socialiste du budget ! La Commission de Bruxelles également a dit qu'elle ne pensait pas possible un retour à un déficit de 3 % du PIB pour 2017 (je rappelle que nous l'attendons ce retour à 3 % de déficit, depuis 2013 !) ; la France devrait donc être le seul pays de la zone euro, avec un déficit public ne respectant pas les critères européens, en 2017.

Et cela, c'était avant les tragiques événements que notre pays a connu et le souhait du Président de la République de s'affranchir du pacte de stabilité, pour un pacte de sécurité. Sauf que les 600 M€ annoncés pour faire face à cette menace, c'est 0,16 % du budget de l'Etat. Une réorientation de certaines politiques publiques devrait et doit permettre d'assurer les deux pactes à la fois.

Alors, l'exercice de prévision que constitue le débat d'orientations budgétaires pour les collectivités est donc de plus en plus compliqué dans ce contexte.

Et Manuel Valls qui vous donne des leçons d'économies budgétaires, que l'Etat ne s'applique pas, ne vous facilite pas la tâche !

A la page 6 de ce document, nous arrivons à une étude très intéressante qui est une étude rétrospective de votre gestion sous le mandat précédent : là, vous dépassez les recommandations de la Chambre des Comptes !

Plusieurs graphiques et des explications qui tendent à prouver :

- Pour vous, à la fois que vous avez bien fait d'augmenter les impôts et que vous avez bien géré la ville ;

- Pour nous, que malgré le ralentissement de la hausse des recettes de fonctionnement entre 2010 et 2014, les dépenses ont continué sur leur lancée : subventions, masse salariale en croissance constante. Pas de plan d'économie lancé avant 2014. Une capacité de désendettement qui s'alourdit passant de quatre années en 2010, à six en 2014 ; et cela va continuer, puisque votre objectif est désormais de ne pas dépasser dix ans, après des années à nous expliquer qu'au delà de huit ans, nous entrons dans une zone dangereuse.

Pour 2015 : les dépenses augmentent toujours plus vite que les recettes, mais l'épargne brute est sauvée par la hausse d'impôts décidée en 2014. La réforme catastrophique des rythmes scolaires plombe toujours les comptes et alourdit l'organisation municipale, comme elle le fait dans la majorité des communes françaises.

L'objectif de votre stratégie financière pour les années à venir est, dites-vous, de préserver l'épargne brute pour investir, en « rebasant » -c'est le mot que vous utilisez- votre budget de 40 M€ d'ici 2020 et là, il y a une subtilité : il ne s'agit pas ici d'une baisse des dépenses, mais d'une moindre hausse de celles-ci et de la recherche de recettes supplémentaires chaque année, comme l'a découvert M. Rudigoz en Commission des Finances, étonné que l'on puisse ainsi avoir un gisement continu de nouvelles recettes chaque année.

L'objectif 2016 est donc de 9 M€ d'efforts, mais qui se partagent entre 5,5 M€ de dépenses en moins (c'est un effort qui représente moins de 1 % du total des dépenses de fonctionnement) et puis d'autre part, 3,5 M€ de recettes supplémentaires (en plus des augmentations d'impôts et des hausses des tarifs en tout genre les années précédentes).

Question dépenses, c'est le grand flou ! Pas d'objectif chiffré de réduction !

Un effort particulier est fait, dites-vous, sur la masse salariale, par une légère baisse des effectifs (mais à aucun moment il n'est fait mention d'amélioration de la productivité des agents, notamment en luttant contre l'absentéisme ou en stimulant la productivité par des systèmes de primes, comme le font certaines communes (et comme même M. Macron commence à le suggérer) ou même simplement en ramenant la durée effective du travail des agents à la durée légale exigée par la loi !. En tout cas, la masse salariale augmentera selon vous de 3 % en 2015 et de 2,1 % en 2016, même si l'objectif -et vous venez de nous le rappeler- est d'être en dessous de 2 % de hausse par an. Donc, c'est raté pour ces deux premiers exercices.

Les subventions au CCAS seront adaptées aux besoins, dites-vous : c'est toujours bien à entendre ! A croire que jusqu'à maintenant, ce n'était pas le cas... Pour les autres associations et organismes : nous ne voyons toujours pas de méthode claire. La plupart des subventions sont gelées dites-vous, sauf plusieurs exceptions, pour lesquelles les critères restent flous (à la discrétion du Maire, selon le document).

Pour les recettes supplémentaires : vente d'actifs, hausses de tarifs, hausses des rentrées fiscales en 2016, avec deux nouvelles taxations.

Tout cela pour arriver à peu près à un équilibre entre une hausse très minime des recettes et des dépenses. On ne peut pas dire que tout cela soit très précis !

Alors en conclusion, je dirai que de la même manière que pour le budget de la France, les hausses d'impôts décidées par la Majorité socialiste depuis 2012, ont limité les efforts de réduction des dépenses et plombé par la même occasion un redémarrage de la croissance, nous vous le redisons : la hausse des impôts et dorénavant la stratégie d'endettement plus assumée vous exonèrent de vraies économies. Non seulement nous le regrettons pour les contribuables, mais aussi, nous pensons que ce n'est pas la méthode la plus efficace pour améliorer la gestion de notre Ville. Préserver l'investissement, c'est bien, mais pas à ce prix-là !

Nous attendons donc toujours de votre part, et plus que jamais dans le contexte actuel, une véritable stratégie de définition des priorités et non pas un petit catalogue d'efforts limités, sans aucune véritable ligne directrice.

Je vous remercie.

**Mme CHEVALLIER Françoise :** Monsieur le Maire, chers Collègues, avec la baisse des dotations financières de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales, l'actuelle politique gouvernementale fait subir à ces dernières, de véritables chocs budgétaires.

Ainsi, à Lyon comme ailleurs, 2016 sera à nouveau une année de baisse importante des dotations de l'Etat (13 M€ pour la ville), comme contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

Ce n'est donc pas un choc exogène, comme pourrait l'être un choc pétrolier ou une inondation centennale. C'est la conséquence d'un choix de politique publique nationale, qui priorise la réduction des déficits budgétaires et met en place une véritable politique d'austérité.

Même si cela est accompagné d'une hausse de la péréquation horizontale, cette baisse des dotations va entraîner un désengagement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, notamment en termes d'égalité sociale entre les territoires.

A noter quand même une mesure positive, l'élargissement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, ce qui pourra aider notre collectivité pour la réhabilitation thermique des bâtiments municipaux.

Et cela va continuer avec une baisse du même niveau en 2017, puisque l'objectif national est bien une baisse des dotations aux collectivités de 11 milliards pour les années 2015 à 2017. La Ville connaîtra, ainsi, une baisse totale des dotations de 40 millions sur trois ans.

La situation de la ville est solide, ce qui lui permet de faire face à cette situation contrainte difficile, en mettant en place un Plan Marges de Manœuvre, pour diminuer ses dépenses de fonctionnement et en décidant d'augmenter son endettement, tout en le limitant à neuf années pour sa capacité de désendettement ; tout cela pour garder le même niveau d'investissement. C'est important, quand on connaît le rôle de l'investissement public pour l'emploi local et pour la transition écologique.

Nous rappelons ici que la diminution des dépenses de fonctionnement ne peut être uniforme et qu'il y a des domaines, comme la petite enfance, l'éducation, l'action sociale ou encore la politique de la ville, où l'engagement de la ville doit être maintenu.

Nous apprécions la nouvelle baisse des aides aux clubs sportifs professionnels. Nous avons noté que la baisse de subvention au CCAS était liée à la fermeture de deux établissements. La Ville doit permettre au CCAS de maintenir son niveau d'action sociale. En ce qui concerne les investissements, la priorité doit bien être donnée aux équipements de proximité et à la transition énergétique. La cession de terrains ou bâtiments appartenant à la ville peut être utile pour compléter des financements, mais à notre sens cela doit se faire de façon raisonnée et pour un projet ou une utilisation qui correspond bien à l'intérêt général.

La Ville a entamé l'indispensable transition écologique. Il faut la poursuivre en allant encore plus avant dans les investissements de différents domaines : le Plan Lumière, dont il est voté dans ce Conseil, une nouvelle phase ; le Plan Climat de la Ville, qui se renforce et passe dans sa phase opérationnelle, en particulier avec la réhabilitation thermique des bâtiments municipaux ; le développement de zones apaisées favorisant le vélo ou la marche à pied qui doit devenir une véritable priorité.

Il est discuté des orientations budgétaires à un moment clef où le monde entier va se réunir et discuter de l'avenir de la planète et des mesures contraignantes à prendre pour limiter le réchauffement à 2°C. Notre ville doit y prendre sa part.

Poursuivre, passer un niveau supérieur dans l'intégration de la transition écologique est nécessaire pour des raisons environnementales bien sûr, mais aussi pour des raisons économiques et sociales tout autant.

Nous pensons que la priorité doit être la recherche de la sobriété dans notre action publique, d'être moins dans une politique « marketing » et de privilégier les services de proximité.

Je vous remercie de votre attention.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, ce sera pour le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire que je m'exprimerai. Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, vous nous proposez ce soir un Débat d'Orientation Budgétaire, afin de recueillir les avis et les remarques des Conseillers municipaux.

Quel doit être le sens de ce débat ? La loi nous éclaire, il doit, je cite : « *renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la Majorité et l'Opposition.* »

A ce sujet, à l'occasion du vote du BP 2015, notre Groupe, par la voix de Mme Perrin-Gilbert, avait proposé de travailler conjointement à l'élaboration du budget 2016. Je la cite : « *Nous ne fermons pas la porte à des réflexions et débats futurs, nous les souhaitons au contraire afin que les actes et les choix de notre municipalité aillent véritablement dans le sens de l'humain et de la solidarité urbaine.* »

Force est de constater que ces réflexions et débats n'ont pas eu lieu et nous le regrettons, car nous sommes, en tant qu'élus, préoccupés par les finances de notre ville et notamment des conséquences pour les Lyonnaises et les Lyonnais des différentes réformes du financement des collectivités territoriales.

En effet, le document très complet et très fouillé que vous nous avez remis pour cadrer notre Débat d'Orientation Budgétaire est assez préoccupant. Comme l'année dernière, l'Etat demande un effort tout à fait particulier aux collectivités territoriales sur deux plans.

Le premier est un plan d'économies drastiques, notamment supporté par les collectivités territoriales, soit 1,4 milliard d'euros à assumer pour les communes.

Ce cadre financier est hérité d'une politique nationale, traduit dans le projet de loi de finances qui sera voté par les Députés et les Sénateurs.

Si comme vous l'estimez, Monsieur le Sénateur Maire, ces mesures sont injustes pour les collectivités territoriales, pourquoi ne pas porter cette parole au sein des assemblées dédiées ?

Le second est le renforcement de la péréquation qui se traduit par deux effets :

- La montée en puissance du FPIC. Troisième ville de France, Lyon doit prendre toute sa part pour garantir l'égalité des territoires et asseoir sa solidarité avec des territoires qui ont moins de moyens.

- Les incertitudes au sujet du devenir de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Mais comment s'en étonner ? N'est-ce pas là, l'une des conséquences prévisibles de notre politique urbaine d'attractivité des catégories socioprofessionnelles supérieures, dont vous vous félicitez ? Je pense notamment au dernier classement qui faisait de Lyon l'une des villes la plus attractive pour les cadres du privé. Si vraiment nous souhaitons préserver un cœur urbain socialement diversifié, et donc bénéficier de la DSU, il existe des mesures. Par exemple, l'encadrement des loyers promu dans la loi ALUR.

L'équation est donc posée. C'est une situation exceptionnelle à laquelle nous devons faire face, mais qui n'a pas été anticipée par notre ville.

Voici le troisième mandat que vous abordez à la tête de la Ville de Lyon. Alors que le niveau d'investissement était plus conséquent sous le précédent mandat, ce n'est qu'aujourd'hui que vous prenez à bras le corps l'un des postes budgétaires les plus conséquents de notre ville : la consommation énergétique des bâtiments. Nous regrettons que ce choix n'ait pas été fait plus en amont, car il aurait permis de faire des économies de fonctionnement sur ce mandat.

Economies de fonctionnement, c'est ce que vous souhaitez faire pour garantir les capacités d'investissement. La question n'est pas tant la quantité annoncée dans le cadrage du Débat d'Orientation Budgétaire, mais bien la manière dont le budget va être orienté. Et pour le coup, nous sommes un peu déroutés. Pourquoi ? Parce que le document de cadrage est une bonne présentation comptable qui décrit d'une part les perspectives financières de l'année 2016 et d'autre part, la stratégie financière entreprise par la Ville de Lyon, mais elle ne se limite qu'à ça.

Où est la vision politique globale que vous portez pour notre ville ? Quelles sont les priorités politiques que vous allez défendre en 2016 ? Quelles sont les conséquences pour les Lyonnaises et les Lyonnais de ces mesures de restrictions budgétaires ? C'est à ces questions que doit s'atteler notre Débat d'Orientation Budgétaire. Quelles sont les réponses, donc les priorités, qu'il semblerait que vous esquissiez ?

1 - La poursuite du plan marges de manœuvre qui nous sera présenté à l'occasion de votre Budget Primitif. Nous connaissons donc mieux les mesures à ce moment. Mais nous savons déjà ce qui guide votre volonté.

L'augmentation des tarifs des services se poursuit, avec en parallèle une baisse du niveau de service public rendu. C'est un peu la double peine, on paie plus pour avoir moins. De cette manière, vous faites porter l'effort demandé aux collectivités territoriales par les habitants.

2 - La fermeture de services municipaux pour les personnes les plus fragiles, à savoir deux EHPAD dans les 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements et les bains douches sur le 1<sup>er</sup> arrondissement.

3 - Un recours à l'emprunt pour lequel nous serons vigilants, notamment vis-à-vis de la contractualisation de prêts bancaires qui pourraient impacter nos finances sur le long terme.

4 - La vente de bâtiments appartenant à la Ville de Lyon. En 2015, ces ventes ont permis de rapporter plus de 3 millions d'euros à notre budget, mais elles sont faites au coup par coup sans vision stratégique.

Au final, nous sommes bien loin d'une gestion en bon père de famille. Nous avons plutôt affaire à des réponses de court terme qui sont des réactions à un contexte de baisse de dotations, et dont les conséquences ne sont pas réfléchies sur le long terme.

Monsieur le Maire, nous ne sommes pas fermés à l'évolution de nos services publics municipaux. Nous pensons qu'une réflexion doit être menée sur le coût social des mesures proposées. La question qui doit guider notre Débat d'Orientation Budgétaire de ce soir est de savoir si les mesures mises en place aujourd'hui ne coûteront pas plus cher demain à notre collectivité.

Monsieur le Maire, sans présager du vote du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire à l'occasion du Budget Primitif 2016, nous ne pourrions soutenir cette politique budgétaire. Je vous remercie.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, sur le plan de l'environnement économique mondial, nous espérons que les prévisions du FMI annonçant une lente reprise dans les pays développés et dans la zone euro se confirment, malgré les incertitudes économiques et politiques aggravées par les récents événements.

Sur le plan national, la loi de finances s'inscrit dans le cadre du respect des engagements européens et de la règle d'or à savoir un budget en équilibre, alors que le déficit actuel est estimé à 3,8 % du PIB et un niveau d'endettement inférieur à 60 % du PIB, alors qu'il est aujourd'hui à 96,3 %

Pour atteindre ces objectifs, la France s'est engagée à faire des réformes et des économies de 50 milliards pour atteindre un déficit budgétaire sous la barre des 3 % en 2017. Remarquons qu'un déficit budgétaire de 3 % génère encore une progression annuelle de la dette de 64 milliards et qu'en conséquence le chemin du désendettement sera encore long.

Nous savons d'ores et déjà aujourd'hui que les attentats qui viennent d'endeuiller et de défier la France, vont nécessiter des dépenses supplémentaires, notamment de sécurité, estimés par M. Sapin à 600 millions. Il est fort à craindre que le budget 2016 nécessite des amendements et qu'il sera difficile de respecter la prévision de déficit à 3,3 %.

La situation internationale et nationale avec ses incertitudes appellent donc à la plus grande prudence en matière budgétaire.

La participation des collectivités locales à l'effort national de redressement budgétaire se traduit par une baisse sans précédent des dotations reçues de l'Etat.

Les collectivités locales connaissent une situation inédite avec une baisse concomitante de leurs dotations et une hausse subie de leurs charges, induites notamment par la participation au fonds de péréquation des communes défavorable à Lyon et par la réforme des rythmes scolaires.

C'est pourquoi nous souhaitons saluer la démarche prudente et responsable adoptée par la Ville de Lyon pour sa gestion, qui réussit à préserver sa santé financière, reconnue par l'institut Montaigne à la fin de l'ancien mandat et confirmée pour 2015 par l'agence Standard en Poor's qui a attribué l'excellente notation AA. Il s'agit de garder cette appréciation et cette notation dans un environnement qui s'inscrit à l'évidence dans une dynamique de difficultés.

Niveau d'endettement maîtrisé à 425 millions, capacité de désendettement inférieure à ce qu'elle était en 2001, elle passe de 7,8 ans à 5,7 ans, alors que la capacité d'investissement se maintient au même niveau élevé que l'ancien mandat (100 à 105 millions par an).

Nous tenons à saluer également cette option de maintien des dépenses d'investissement à ce niveau. En effet, les investissements des collectivités locales constituent 70 % des investissements publics, et sont donc un levier majeur pour susciter les investissements privés. Cette politique est de nature à maintenir le dynamisme économique et l'emploi pour le présent et pour l'avenir dans notre ville, elle-même moteur de la métropole.

Le plan d'équipement pluriannuel, nous l'avons vu, repose sur des fondamentaux d'une ville fonctionnelle, plus fluide, plus verte et visant à l'équilibre social pour nos quartiers.

A ce titre, nous relevons que les crédits proposés pour l'année 2016, sont dans la continuité de ce qui a été engagé, à l'instar de l'aménagement des rives de Saône, la construction d'une école et d'une bibliothèque, de logements sociaux, la rénovation des résidences seniors et de l'hôpital Edouard Herriot si cher et si précieux pour les Lyonnais, pour ne citer que cela.

Autrement dit, nous avons réussi à maintenir des services de qualité aux habitants et un investissement élevé tout en maîtrisant la dette de la Ville, qui même si elle est appelée à augmenter, restera au-dessous du seuil d'alerte.

Dans ce contexte général qui est un défi sans précédent pour les collectivités locales, les orientations choisies combinant au mieux les outils à la disposition de la Ville, redimensionnement du budget de fonctionnement, appel modéré à l'impôt et maîtrise de l'endettement, constituent une réponse équilibrée à ce défi.

La Ville mesure les efforts budgétaires à venir, ce qui nous oblige à des économies douloureuses mais malheureusement indispensables.

L'augmentation du taux des impôts locaux en 2015 valable pour le mandat, augmentation même modérée, dans ce contexte général, est pour nos citoyens un sacrifice supplémentaire mais néanmoins nécessaire. Il est à remarquer que cette augmentation ne dégrade pas la place de la ville qui demeure la moins taxée des grandes villes de plus de 200 000 habitants hors Paris pour le foncier, selon le classement de l'union nationale des propriétaires immobiliers, et troisième en ce qui concerne la taxe d'habitation.

Et nous voyons déjà aujourd'hui que cette politique a anticipé les réalités, puisque certaines collectivités locales qui ont cru pouvoir se passer d'une augmentation du taux de la fiscalité se retrouvent déjà en rupture, recherchant des expédients dans le financement participatif ou le mécénat avec la menace d'une mise sous tutelle.

La démarche de la Ville de Lyon est donc prudente, équilibrée et responsable.

En conclusion, Monsieur le Maire, notre Groupe Lyon Ecologie et Citoyens approuve ces orientations budgétaires.

Nous assurerons notre part de responsabilité dans les années à venir et nous continuerons à travailler pour l'avenir de tous les Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, ce Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte financier particulièrement difficile. L'an passé, M. Brumm avait présenté l'ampleur de l'effort que décidait l'Etat pour le redressement des finances du pays. Débutait alors, un tournant budgétaire pour les collectivités territoriales. Ainsi, l'an passé, 3,7 milliards d'économies ont été demandés à nos collectivités territoriales et pour 2016 ce ne sera pas moins de 3,5 milliards.

Pour la Ville de Lyon, cela signifie une dotation forfaitaire qui est passée sous la barre des 100 M€ en 2014 et qui baissera chaque année. Parallèlement, l'Etat décide une hausse de 220 M€ du FPIC, dont 6 M€ à la charge de la Ville pour 2016. On le voit, les finances de la Ville de Lyon sont donc prises entre deux lames, d'une part la baisse des dotations de l'Etat, et d'autre part l'augmentation de notre participation au fond de péréquation.

Si notre Groupe est partisan d'une diminution de la dette publique, nous regrettons que le Gouvernement fasse porter un tel effort aux collectivités territoriales qui sont très souvent de meilleurs gestionnaires des deniers publics que l'Etat, et cela depuis fort longtemps.

Face à cet état de fait, nous nous devons de réagir et donc d'anticiper. C'est ce que vous nous proposez, Monsieur le Maire, en actionnant différents leviers.

D'une part, le plan « marges de manœuvre » qui représente 7,6 M€ en 2015 et 16,6 M€ en 2016. Il est vital pour la bonne santé financière de notre ville face au désengagement progressif de l'Etat.

Deuxième levier, la hausse des taux d'imposition, qui provoque tant d'émoi à Mme Balas ! Comme annoncé, vous avez procédé en début de mandat, Monsieur le Maire, à une augmentation fiscale moyenne de 5 %, ce qui est très bas par rapport à certaines villes -tous bords politiques confondus- en vous engageant, comme les précédents mandats, à ne pas y toucher pour le reste de la mandature. La parole été tenue pour les mandats précédents et elle le sera pour ce mandat également.

Troisième levier, la maîtrise de notre endettement. Si les 400 M€ d'épargne brute pour 2014 sont moindres qu'en 2013, cela s'explique encore une fois par des décisions nationales. Ainsi, à la participation des collectivités territoriales, au redressement des finances de l'Etat, s'ajoute la mise en place de nouveaux dispositifs comme les rythmes scolaires et leurs coûts. Malgré ce contexte et grâce à nos efforts, nous maintenons la capacité de désendettement de notre ville à moins de 6 ans, ce qui traduit bien la volonté de la majorité municipale d'agir de manière pragmatique. Pour rappel, cette capacité de désendettement était de 8 ans en 2001...

A ces différents éléments financiers et budgétaires, il faut aussi noter la confirmation, par l'agence Standard and Poor's au mois d'octobre, de la note AA à long terme pour notre ville. Cette notation traduit la saine gestion des finances publiques que vous menez à Lyon, Monsieur le Maire depuis 2001. L'agence précise également que la réussite de notre plan « marges de manœuvre » est une priorité si nous voulons espérer le maintien de cette excellente note.

Ces différents leviers nous permettent ainsi d'assurer un investissement conséquent d'environ 600 M€ sur le mandat, soit une moyenne de 100 M€/an. Maintenir 600 M€ d'investissement sur un mandat revient à participer de façon forte à la dynamisation de la vie économique de notre agglomération touchée, comme toute l'Europe, par une crise dont on ne voit pas la fin. C'est ce dynamisme, que ce soit au niveau de la Ville ou de la Métropole, qui permet justement d'en limiter les effets.

Juste un chiffre pour illustrer mon propos : en 2013 l'investissement public en France représente 4 points de PIB. Les efforts que nous prévoyons sont vitaux pour la pérennité de nos finances. Mais nous avons, en parallèle, conscience que des coupes budgétaires sèches et brutales ne sont pas une solution durable. Il nous faut réaliser ces efforts tout en assurant à nos entreprises un environnement propice à leur développement, à nos concitoyens un niveau de services publics de qualité et à nos associations un soutien dans leurs actions car celles-ci constituent les maillons essentiels du tissu social qui fait la force de ce savoir vivre ensemble « à la Lyonnaise » qui nous est si cher et dont nous avons tant besoin en ces temps troublés.

De ces constats que je viens d'exposer, vous tirez donc, Monsieur le Maire, toutes les conséquences nécessaires au maintien de l'action de notre commune tout en assurant la pérennité de ses finances. C'est donc par ces mots que j'en terminerai car, mes chers Collègues, si la période est particulièrement contrainte financièrement, il n'en demeure pas moins que notre ville regorge de ressources et de cette volonté d'aller de l'avant qui la caractérise et lui permet de rejoindre le club des grandes métropoles européennes.

Pour conclure, je citerai Jacques Barrot, ancien Ministre et ancien Commissaire européen « *je crois à l'effort persistant et continu, plus qu'aux coups de collier sans lendemain* ».

Je vous remercie.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne reviendrai pas longuement sur l'ampleur des contraintes exogènes qui pèsent sur nos finances publiques : baisse drastique des dotations de l'Etat, montée en puissance de notre contribution au fond de péréquation communal et intercommunal... les chiffres ont été rappelés, nous les connaissons, et nous savons tous qu'ils affectent chaque année un peu plus notre budget. Il faut également ajouter à cela, les incertitudes liées à plusieurs projets de réformes, et notamment celle de la DGF, repoussée à 2017, mais dont nous ne pouvons aujourd'hui évaluer de manière fiable les effets pour la Ville de Lyon.

Face à ce contexte difficile et inédit, le plan « marges de manœuvre » que nous avons élaboré pour l'ensemble du mandat, est aussi incontournable qu'ambitieux avec 40 millions d'économies et de ressources nouvelles à l'horizon 2020. Certains le jugent pas assez approfondi et appellent à de plus amples efforts, sans jamais expliquer toutefois comment y parvenir sans dégrader le niveau de service public rendu à nos concitoyens ; d'autres estiment qu'il est irréaliste et que nous n'atteindrons jamais nos objectifs... Pourtant, les premiers éléments d'anticipation du compte administratif de l'année 2015 disent autre chose : nous devrions atteindre, cette année, 7,6 M€ d'économies, et donc remplir, voire dépasser, les objectifs que nous nous étions fixés.

Pour le budget 2016, ce sont 9 M€ supplémentaires que nous prévoyons de dégager : 3 à 4 M€ de recettes en plus et 5 à 6 M€ de dépenses en moins. Le groupe Lyon centristes et indépendants rappelait lors du premier DOB de ce mandat, la nécessité de « changer de braquet » dans nos efforts budgétaires. Force est de constater que nous sommes dans la bonne trajectoire et que le cadrage budgétaire 2016 poursuit et amplifie cette dynamique.

Ces efforts doivent ainsi nous permettre l'an prochain de geler un certain nombre de dépenses à périmètre constant, notamment une grande partie des dépenses de gestion courante ou encore la plupart des subventions aux structures publiques comme privées. Il est prévu que la déclinaison des marges de manœuvre et de ce cadrage budgétaire engendre une diminution nette de 20 équivalents temps plein sur le plan de la masse salariale, en dépit des ouvertures d'équipements qui sont prévues. C'est un symbole fort de notre engagement dans la rationalisation de nos dépenses de fonctionnement.

Ces efforts, nous les faisons dans la contrainte, mais nous ne les faisons pas vainement : c'est à cette condition que nous pourrions en 2016, comme les années précédentes, poursuivre ou lancer des investissements ambitieux à hauteur de 116 M€. Ce sont autant d'équipements rénovés ou construits, d'opérations lancées pour améliorer concrètement, au plus près du terrain, la qualité de vie de notre cité : modernisation de l'hôpital Edouard Herriot, lancement du futur groupe scolaire sur l'îlot Berliet dans le 8<sup>e</sup>, bibliothèque dans le 6<sup>e</sup>, aménagement d'un gymnase dans la ZAC du Bon Lait dans le 7<sup>e</sup>, production de logements sociaux, rénovation de résidences seniors... pour n'en citer que quelques-uns.

C'est là tout le sens de ce cadrage budgétaire : continuer, in fine, à proposer aux Lyonnaises et aux Lyonnais un service public de qualité qui réponde à leurs besoins.

Les orientations stratégiques que nous nous proposons d'adopter en vue de l'élaboration du budget 2016 sont donc à la hauteur des enjeux et le Groupe Lyon centristes et indépendants les approuve très favorablement.

Je vous remercie.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le débat sur les questions budgétaires est difficile à aborder à cause des événements terribles et douloureux, humainement inacceptables du vendredi 13 novembre, qui mettent tout le reste au second plan.

Notre groupe a une pensée un peu particulière, pour la population et leurs maires : Anne Hidalgo, Maire de Paris et Denis Paillard, Maire de Saint-Denis.

Si tout cela nous pousse à relativiser, cela nous incite aussi à mettre en avant le positif que nous portons.

Le positif c'est d'abord le travail de nos services, que nous tenons à remercier pour les efforts de clarté et de pédagogie qu'ils font aujourd'hui, pour nous faire saisir les enjeux de ce Débat d'orientation budgétaire 2016. Un travail de prospective, puisqu'entre la réorganisation territoriale et la baisse des recettes, les collectivités vivent des changements profonds. Mais n'est-ce pas notre société qui bascule aujourd'hui dans un autre monde ?

Ce DOB montre notre travail et nos efforts, et les efforts de nos agents, pour préserver les fondamentaux financiers de la Ville de Lyon. Les perspectives sont tracées pour ce mandat : une gestion saine, une dette maîtrisée, une épargne maintenue, des investissements soutenus. D'ailleurs, avec 100 M€ d'investissement en 2015, la réalisation de notre plan de mandat démarre sur un bon rythme.

Nous avons mis en place des marges de manœuvre raisonnées pour préserver, nous l'espérons, ce qui fait le sens de l'action de notre majorité et le sens de notre engagement pour l'amélioration des conditions de travail de nos salariés dans le cadre de toutes les réorganisations de services et l'amélioration des conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais au travers d'un service public que nous souhaitons de qualité.

Ce contexte d'incertitude et d'inquiétude ne doit pas nous faire oublier ce que le Gouvernement impose aux collectivités territoriales. Les baisses de dotation ne sont pas sans conséquence pour notre Ville, pour la Métropole, et pour nos concitoyens. Les actions des collectivités qui se sont mobilisées ont permis de repousser à 2017 la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Nous espérons que ce délai permettra que la dotation globale de fonctionnement redevienne cet outil dont les élus locaux font usage pour retisser le lien social et répondre aux besoins du quotidien.

Affaiblir les collectivités locales aggrave la crise. Quand, dans notre pays, quelques millions de femmes et d'hommes vivent la pauvreté et le manque d'emploi, quand de plus en plus de retraités fréquentent les associations caritatives, quand une grande partie de notre jeunesse n'a pas de perspectives, il est grand temps de faire reculer les inégalités.

Dans ce contexte d'état d'urgence sécuritaire et d'état d'urgence sociale, il est exaspérant d'entendre les propos récemment tenus par Pierre Gattaz, notamment dans le Progrès du 18 novembre. Mais qui est-il donc pour donner des injonctions au Gouvernement ? Est-il Maire ? Député ? Sénateur ? Non, Président du MEDEF, qui tire à hue et à dia sur les fonctionnaires et actionne la tirelire pour les actionnaires. M. Gattaz reproche au Gouvernement d'embaucher des fonctionnaires garants de la sécurité publique et d'agrandir le déficit de l'Etat. Il affirme que l'Etat pourrait faire mieux avec moins. Nous renvoyons sa formule à M. Gattaz : faites mieux pour l'emploi et moins pour les actionnaires !

L'Etat et la Nation sont forts quand nos services publics sont forts ! Le Président lui-même a placé le pacte de stabilité européen au second plan pour embaucher les policiers, les douaniers, des militaires nécessaires à la sécurité de la Nation et des Français. Le pacte de stabilité n'est plus désormais un horizon indépassable pour un service public plus efficace, avec les moyens humains et matériels nécessaires pour que chacun soit enfin pris en compte dans notre société.

Nous plaçons pour un haut niveau d'investissement public. Un service municipal de qualité pour Lyon est un atout pour le développement, c'est pourquoi nous soutenons tout ce que nous faisons sur l'économie locale et l'emploi, l'économie sociale et solidaire, les associations et les acteurs de la vie locale.

Aussi devons-nous continuer de répondre aux priorités de l'Education, de la Petite Enfance, de l'Innovation sociale, de la Santé, de la Culture, de l'Egalité pour les Femmes et de la Solidarité avec les

populations les plus défavorisées. Nous devons poursuivre le développement équilibré de notre ville pour les générations présentes. Nous devons réussir la transition énergétique pour les générations futures. Ce sont des nécessités face à l'ampleur des défis que nous devons relever et nous approuvons bien entendu ces orientations budgétaires.

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les orientations budgétaires dont nous débattons aujourd'hui marquent une volonté politique claire et résolue de notre Majorité pour continuer à développer notre ville dans un contexte économique et financier difficile. Vous l'avez rappelé, Monsieur l'Adjoint aux Finances, les efforts demandés aux collectivités locales, notamment les communes, sont lourds : près de 13 millions d'euros en moins pour la Ville de Lyon pour 2016 par exemple.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a fait le choix d'adopter une « stratégie financière claire basée sur une prospective financière réaliste » pour les 6 ans à venir. Ce n'est pas nous qui le disons, mais l'agence de notation Standard & Poor's qui a maintenu à la Ville sa note AA tout récemment. On peut difficilement la suspecter d'être partisane. Et pour cause, grâce à des choix stratégiques, nos indicateurs restent bons.

La fiscalité locale ? Elle est maîtrisée. Comme annoncé, elle n'augmentera pas d'ici 2020 après la hausse modérée de l'année dernière. Remarquons que Lyon se situe toujours dans les grandes villes les moins imposées.

Les dépenses de fonctionnement ? Maîtrisées également.

La masse salariale sera contenue à hauteur maximum de 2 % en moyenne. C'est relativement peu au regard des ouvertures d'équipements qui auront lieu dans ce mandat. L'enveloppe consacrée aux subventions ne progressera pas. Enfin, la mise en œuvre du plan des marges de manœuvre commence à porter ses fruits. Ce plan nous permet de diminuer nos dépenses de fonctionnement tout en dégagant de nouvelles recettes.

Ce sont ces décisions, parfois délicates, mais sans remettre en cause la qualité de nos services publics, qui nous permettront de maintenir un niveau correct pour notre épargne brute. Ces efforts importants, que le groupe Socialiste et apparentés soutient, sont la condition déterminante de notre ambition d'investir pour cette ville que l'on souhaite attractive et solidaire. Car ne nous méprenons pas, ces mesures d'économie ne visent qu'un seul objectif, celui de préserver notre capacité d'investir et donc, notre avenir.

Pour les prochaines années, l'objectif affiché est d'engager 100 millions d'euros d'équipements par an, soit 600 millions d'euros sur la période 2015-2020, en ne détériorant pas notre capacité de désendettement au-delà de 10 ans à l'horizon 2020. Ce sera la garantie d'une gestion saine.

Dans le contexte actuel, investir est une nécessité pour nos acteurs économiques locaux, comme pour nos concitoyens qui souhaitent tous que notre ville continue à se développer.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le groupe Socialiste et apparentés soutiendra ces orientations budgétaires car elles définissent une stratégie fidèle à nos engagements, adaptée aux contraintes du présent et porteuse d'attractivité et de solidarité pour notre ville de demain.

**M. BRUMM Richard**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voulais faire quelques observations. M. Broliquier et Mme Balas se sont complus à dire que nous ne respectons pas la loi, ce que nous reprocherait la Chambre Régionale des Comptes. Le format du DOB ne dépend pas de la loi, mais d'une jurisprudence. Or, comme chacun le sait, la jurisprudence peut évoluer. Néanmoins nous avons, comme vous l'avez vu et vous nous en avez remercié, complété ce DOB.

Pour l'augmentation des taux, je tiens quand même à le rappeler, je l'ai dit souvent, la réforme des dotations et l'augmentation des fonds de péréquation ont eu pour conséquence d'absorber dès la première année l'intégralité du fruit de cette augmentation des taux uniques qui nous était apparue indispensable. Donc, si vous voulez, aujourd'hui nous regrettons deux fois moins de l'avoir faite parce qu'effectivement, à défaut, la situation serait tout à fait dramatique.

Pour la hausse des dépenses entre 2012 et 2014 dont a parlé M. Broliquier, je rappelle qu'elle est essentiellement liée à l'évolution du périmètre de nos services publics, liée elle-même à l'augmentation importante de la population, mais aussi à l'augmentation des prix des fluides, etc, et à la réforme des rythmes scolaires.

Pour la masse salariale, il est vrai que nous avons créé des postes puisque, compte tenu de l'évolution de la population, nous avons fait un certain nombre d'équipements, notamment des crèches, des bibliothèques. Mais cette augmentation du nombre de postes a été compensée par la disparition d'un certain nombre de postes dans les différents services.

Pour les subventions 2010-2015, et bien là aussi l'augmentation avait trait essentiellement aux crèches encore une fois, en réponse aux besoins des Lyonnais.

J'en terminerai sur une observation concernant les marges de manœuvre qui ont fait l'objet d'une réflexion collective de tous les élus de l'exécutif, et elles ont été suffisamment rappelées et explicitées lors d'une conférence de presse de notre maire, au mois de juin. Donc il n'y a aucune ambiguïté, ni aucun mystère concernant ces marges de manœuvre.

Voilà les quelques observations que je voulais formuler.

**M. LE MAIRE :** Quelques mots en complément, d'abord pour dire à Mme Balas qu'évidemment, nous sommes dans une situation économique et financière extrêmement difficile.

Lorsque, en dix ans, la France a perdu 700.000 emplois industriels, parce qu'elle avait perdu en compétitivité, évidemment que cela nous place dans une situation extrêmement compliquée !

Lorsque le déficit de notre pays atteint les mille milliards, évidemment que cela nous place dans une situation compliquée. Mais, en même temps, la baisse des dotations ne pouvait pas, comme vous l'avez dit tout à l'heure, être prévisible, puisqu'elle a été décidée après les élections municipales de 2014.

Il se trouve que nous, nous avons décidé, comme nous le faisons à chaque mandat, d'augmenter les impôts une fois dans le mandat, et nous avons été bien avisés : si effectivement, nous n'avons pas augmenté les impôts, nous nous trouverions aujourd'hui dans une situation extrêmement compliquée.

Et croyez-moi, j'en ai parlé par exemple avec Jean-Luc Moudenc, le Président de notre nouvelle association, tous les maires de France sont aujourd'hui en train de faire ce que nous faisons ici à Lyon : c'est-à-dire essayer de trouver de nouvelles recettes, comprimer les dépenses de manière à faire en sorte que la capacité de désendettement ne monte pas de manière prodigieuse. Et, Monsieur Boudot, quand vous dites : « à 5,2 années, c'est quelque chose de catastrophique ! » La plupart des collectivités locales sont aux alentours de huit années : cela veut dire que 5,2 années, c'est une performance tout à fait extraordinaire et cela provient de la gestion que nous avons réalisée au cours des deux derniers mandats.

Si nous avons laissé filer les choses, aujourd'hui nous serions dans une situation compliquée, si nous n'avons pas pris les devants, en faisant cette augmentation d'impôts. Regardez, on voit bien aujourd'hui sur les schémas, que lorsque nous faisons cette augmentation d'impôts, nous n'avons simplement que 71 M€ d'épargne brute. Lorsque l'on regarde sur le dernier mandat, on s'aperçoit que la deuxième année, nous étions montés à 80 M€ et donc qu'effectivement nous sommes dans une situation qui est compliquée.

Alors, c'est vrai, nous voulons continuer à investir, à investir 100 M€ par an, non pas pour des dépenses qui n'auraient aucune utilité, mais pour continuer à pouvoir faire des gymnases, des écoles, des crèches, et donc continuer à rendre service au public, à faire en sorte que les Lyonnais puissent vivre dans cette ville de manière relativement facile.

Voilà, c'est ce que nous sommes, aujourd'hui, en train de réaliser.

Alors, c'est vrai que cela demande des efforts considérables. Nous avons à re-baser dans les prochaines années, de 40 M€ notre budget de fonctionnement. Lorsque vous parlez des dépenses de personnel, lorsque l'on vous dit : « suppression de moins vingt postes », c'est un solde net, parce que cela veut dire qu'on en supprime 130, pour pouvoir en créer d'autres, dans les équipements que l'on va ouvrir et le solde, c'est les moins vingt que nous avons aujourd'hui.

Oui, ce sont des efforts extrêmement rigoureux, mais il faut les faire et nous les ferons, de manière à ce que, à la fin de ce mandat, la situation financière de la Ville de Lyon, soit une situation maîtrisée.

Voilà mes chers Collègues, je vous demande donc de prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

**2015/1648 - Projet de pacte de cohérence métropolitain - Avis de la Ville de Lyon** (Direction des Assemblées)

**M. KIMELFELD David**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération que nous vous proposons d'adopter porte sur le projet de pacte de cohérence métropolitain.

Ce pacte propose la stratégie de délégation de compétences entre la Métropole de Lyon et les communes, afin de décliner les politiques publiques sur les territoires.

D'abord, ce pacte a été largement approuvé par la Conférence métropolitaine, qui réunit les maires de toutes les communes de la Métropole : 43 voix pour, 14 abstentions. 43 voix qui représentent plus de 70 % de la population totale des communes de la Métropole.

Ce pacte, nous l'avons d'abord présenté avec Georges Képénékian dans toutes les commissions municipales, en présence des Adjoints, des Conseillers municipaux, des maires d'arrondissements et des élus d'arrondissements.

Cela nous a permis, déjà, de répondre à un certain nombre de questions, mais il est important, je crois, de préciser aujourd'hui un certain nombre de choses en Conseil.

D'abord sans doute, expliquer pourquoi nous avons fait cette Métropole de Lyon. J'y vois deux raisons majeures :

- La première, pour que toutes les communes de cette métropole restent attractives, avec leur identité ; pour que la Ville de Lyon aussi, garde et amplifie son rôle de moteur économique, non pas pour figurer seulement dans des classements, mais pour garder et attirer de nouvelles entreprises et développer de nouveaux projets. Par capillarité, toutes les communes de la Métropole en profitent avec d'ailleurs un seul et unique souci : conserver et créer de l'activité et de l'emploi, tant avec les entreprises privées qu'avec les activités publiques.

- La seconde raison, c'est de répondre efficacement aux défis de la proximité, d'être en capacité de remplir nos missions auprès des Lyonnaises et des Lyonnais, notamment celles autour de l'action sociale (je pense notamment à l'insertion, je pense aux personnes âgées, au handicap ou à la protection de l'enfance). Il nous faut nous organiser en vue d'apporter le meilleur et le même service à tous les Lyonnais, quel que soit leur arrondissement de résidence et en ne découpant pas en tranches les sujets : c'est-à-dire en considérant les préoccupations de nos concitoyens dans leur globalité.

Je vous emprunterai, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, votre formule « de réconcilier l'humain et l'urbain » car, en effet, cette Métropole, en rassemblant les anciennes compétences de l'ancien Conseil Général et les compétences du Grand Lyon, répond à cette ambition.

La concertation qui a prévalu pour établir ce pacte, n'était pas exigée par la loi. Cela a été la volonté du Président de la Métropole et de son exécutif, d'entendre les propositions des élus au cours de nombreuses réunions : trois conférences métropolitaines, qui ont réunit tous les maires de la Métropole, plusieurs commissions, des réunions thématiques, plus d'une cinquantaine de réunions, des entretiens, notamment avec les maires des communes concernées et les maires d'arrondissement et avec les groupes politiques. Plus de cinquante réunions se sont ainsi tenues. Le Conseil de Développement, relayant des propositions citoyennes, a également été associé à l'élaboration de ce pacte et il continue d'ailleurs son travail.

Cette concertation aboutit aujourd'hui à un texte qui est équilibré et partagé par le plus grand nombre, avec une insistance que nous revendiquons, sur le sens et les valeurs, sur le respect des communes et sur la nécessité d'être opérationnel. En passant des contrats entre la Métropole et la commune, indiquant le détail de l'exercice des compétences sur chaque territoire et ayant pour souci l'efficacité et le respect des attentes de nos concitoyens, nous nous donnons les moyens d'être opérationnels.

Donner du sens, c'est exprimer et partager nos valeurs, comme l'égalité entre les habitants et l'équité du territoire, qui garantiront à tous les Lyonnais le même accès aux droits ; qui garantiront, pour chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais, une égalité de traitement, quel que soit son arrondissement.

C'est aussi le souci de la solidarité entre les territoires, tout en veillant à la bonne utilisation des deniers publics.

Donner du sens et s'appuyer sur des valeurs, tout en donnant à ce pacte les moyens de l'action, tout en restant pragmatiques, à plusieurs niveaux :

- d'abord, en croisant nos politiques : par exemple l'emploi, l'insertion, le développement économique, mais aussi l'urbanisme, l'habitat et les déplacements ;
- en tirant parti, bien évidemment, de l'expérience, du savoir-faire et de l'expertise de tous les acteurs du territoire ;
- en acceptant les expérimentations et leur évaluation ;
- en réaffirmant, enfin, le rôle des communes dans l'élaboration de nos politiques publiques.

Ce pacte nous propose, en fait, d'organiser ensemble l'exercice des compétences, entre la Ville de Lyon et la Métropole, avec trois possibilités : le transfert d'une compétence de la Ville de Lyon vers la Métropole, le transfert d'une compétence de la Métropole vers la Ville de Lyon ou bien, comme souvent envisagé dans la concertation, un exercice articulé de compétences entre la Métropole et la Ville de Lyon.

Le pacte de cohérence métropolitain énonce 21 propositions, autour des quatre grands champs des politiques publiques : le social, le développement du territoire, les services urbains, la culture et le sport.

A compter du 10 décembre, date du vote sur le pacte au Conseil de la Métropole, les villes auront trois mois pour manifester leur intérêt à contracter autour de ces 21 propositions.

Ce travail concernera, autour du Maire de Lyon, les Adjointes au Maire, qui associeront les arrondissements à la réflexion et à la déclinaison opérationnelle des engagements entre la Métropole et la Ville de Lyon.

Ils le feront parce que nous avons tous le souci de la proximité et savons l'importance de l'expertise et du regard de tous les élus.

Ils le feront parce qu'en fait, ils le font déjà : les Adjointes travaillent au quotidien avec les Maires et les Adjointes d'arrondissement.

Ils le feront enfin, parce que des relations directes sont déjà mises en place entre les arrondissements et la Métropole, notamment sur les budgets dédiés : je pense en particulier aux aménagements de voirie.

Notre ambition, quand vint l'idée de la Métropole, était bien de passer d'une organisation relativement cloisonnée entre le Conseil Général et les communes, à une organisation articulée, prenant en compte les préoccupations de nos concitoyens.

Ce pacte est le premier acte concret qui traduit cette volonté : un acte absolument nécessaire pour répondre aux besoins des Lyonnais et des Lyonnaises.

Nos concitoyens, je crois, n'attendent pas de savoir si les élus siègent dans telle commission ou telle instance, ils souhaitent que nous prenions en compte leurs attentes et leurs besoins avec efficacité, que nous assurions l'égalité de traitement dans une ville et au sein d'une métropole attractive. Ils attendent de nous que nous encourageons la création d'emplois pour tous et portions une attention particulière aux plus fragiles d'entre nous.

Cette délibération, ce pacte métropolitain, nous y invite. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Je donnerai la parole à M. Corazzol et je vous rappellerai la procédure que nous devons observer pour cela.

**M. CORAZZOL Guy,** Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Afin d'éclairer le débat qui va suivre, il m'a semblé nécessaire de faire un point d'information concernant le rôle des arrondissements dans le fonctionnement de la Ville de Lyon.

Tout d'abord le cadre juridique de cette organisation : les arrondissements disposent d'abord de pouvoirs de proposition et de consultation. Le Conseil d'arrondissement est saisi pour avis de toutes les délibérations du Conseil municipal dont l'exécution est prévue au moins en partie dans les limites de l'arrondissement. Cela touche en particulier les subventions aux associations. Il faut savoir que plus de 60 % des délibérations soumises au Conseil municipal sont soumises à l'avis préalable du Conseil d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement est aussi saisi avant toutes délibérations relatives au PLU-H lorsqu'elles concernent son territoire. Cette saisine est aussi obligatoire pour tout projet d'aménagement ou concernant le droit de préemption urbain.

Le Maire d'arrondissement, quant à lui, est saisi pour avis sur toute autorisation d'utilisation du sol dans l'arrondissement. Il y a eu en 2014, 2 371 déclarations préalables et 709 permis de construire. Ainsi que pour toute permission de voirie (près de 7 000 en 2014), mais aussi pour tout projet d'acquisition d'immeuble ou changement d'affectation d'un immeuble communal, pour toute intention d'aliéner et transformation d'immeubles en bureaux ou habitation.

Les arrondissements disposent aussi de pouvoirs de décision de proximité. Le Conseil d'arrondissement crée les Conseils de quartier, gère les équipements de proximité (53 crèches, 62 équipements sportifs, 110 jardins publics, 52 locaux associatifs et 17 locaux administratifs).

Le Maire d'arrondissement est compétent en matière d'Etat civil, d'affaires scolaires (par le contrôle du respect de l'obligation scolaire par exemple) mais aussi dans le domaine du code du service national.

Enfin, il attribue la moitié des logements dont l'attribution relève de la commune.

Voici pour le cadre juridique qui montre que l'arrondissement tient une place primordiale dans le fonctionnement de la Ville de Lyon.

Il est à noter aussi que les arrondissements, ses élus, au-delà des aspects réglementaires, sont associés au quotidien dans la gestion de proximité de la ville.

Je prendrai 3 exemples :

- Tout d'abord dans le cadre des Affaires sociales et de solidarité : il existe une antenne sociale par arrondissement qui est un guichet unique d'accès aux prestations et services du CCAS. Les élus d'arrondissement siègent au sein des commissions d'attribution des aides.

- Deuxième exemple : l'Education ou la Petite enfance. Les crèches municipales sont des équipements transférés aux mairies d'arrondissement qui assurent, par le Point d'accueil et d'information petite enfance, l'accueil et l'information des parents. Un élu d'arrondissement siège à la commission d'attribution des places en crèche.

Dans le domaine scolaire, les maires d'arrondissement inscrivent les enfants à l'école. Les arrondissements sont concertés sur les périmètres scolaires, les affectations et les dérogations et un élu d'arrondissement, au nom du maire d'arrondissement, siège aux Conseils d'école.

- Pour les Finances et l'Administration générale : la dotation globale de fonctionnement permet aux arrondissements de faire face aux dépenses dont ils ont la charge.

La dotation d'animation locale prend en charge les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie participative et à la communication propre à l'arrondissement.

Au-delà de ces trois exemples, le rôle de l'arrondissement est tout aussi important dans les domaines de la culture, de l'urbanisme, du sport, du cadre de vie ou encore du commerce.

Les Adjoints au Maire de Lyon, chacun dans leurs délégations, associent régulièrement les élus d'arrondissement dans la conduite des politiques municipales.

Pour terminer, je vais évoquer les relations actuelles entre les arrondissements et la Métropole en prenant deux exemples :

- Il existe des réunions inter service de proximité pour ce qui concerne la Métropole, dans le domaine de la collecte des ordures ménagères, le nettoyage ou de l'assainissement et, pour ce qui concerne la Ville, les déplacements urbains, la police municipale, les espaces verts et l'éclairage public. Cela représente une centaine de réunions de coordination et d'information par an.

- Deuxième exemple : les réunions de programmation des opérations de proximité sont conduites entre les arrondissements et la Métropole pour les opérations inférieures à 200 000 euros. Cela représente près de 3 millions d'euros par an en crédits de proximité voirie par exemple.

Pour conclure, les arrondissements avec leurs élus et leurs services sont étroitement associés à la gestion quotidienne de leur territoire que ce soit dans le cadre des compétences de la commune ou de celles de la Métropole.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce sont les précisions que je souhaitais vous apporter afin d'éclairer le débat qui va suivre. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Chers Collègues, avant de passer aux interventions, je voudrais vous rappeler le cadre juridique de notre délibération.

En application de l'article L 3633-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pacte métropolitain est arrêté par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon après consultation des Conseils municipaux et des communes situées sur son territoire.

Par courrier en date du 14 octobre 2015, les 59 maires de la Métropole ont été saisis afin que le Conseil municipal émette un avis sur le projet de Pacte de Cohérence métropolitain assorti, le cas échéant, de propositions.

Les délibérations doivent donc faire apparaître :

1 - le sens de l'avis du Conseil municipal sur le projet de Pacte dans sa version telle qu'elle a été adoptée par la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015. Et on émet sur le projet, tel que vous l'avez reçu, un avis favorable, un avis défavorable, on peut s'abstenir ou on peut ne pas prendre part au vote.

2 - la liste éventuellement, des propositions d'évolutions adoptées par le Conseil municipal.

Mais je vous rappelle que l'on doit donner un avis favorable, défavorable, ou bien s'abstenir ou ne pas participer au vote. Mais c'est bien sur le projet de Pacte de Cohérence métropolitain que l'on vote, tel qu'il vous a été adressé et non pas un Pacte qui pourrait être amendé.

Donc, nous commençons par l'intervention de M. Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis,** Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce pacte est un document fondateur. C'est le véritable acte de naissance de la Métropole et il vise à définir l'organisation des relations de la Métropole avec les territoires et les communes qui la composent.

L'enjeu de ce pacte c'est de renforcer l'efficience et l'efficacité de l'action publique en construisant une nouvelle architecture des compétences. Compétences qu'il faut aujourd'hui mieux articuler tant pour la qualité du service rendu que pour une meilleure gestion de l'argent public.

Il s'agit donc de viser l'efficacité opérationnelle de l'action publique qui doit aller de pair avec l'amélioration du caractère démocratique des processus décisionnels.

Pour nous, élus UDI, il s'agit clairement de jeter les bases d'une gouvernance renouvelée, adaptée aux enjeux démocratiques, économiques et sociaux de notre temps, fondée sur la concertation et la proximité.

Et à l'heure où la crise démocratique atteint un niveau inégalé, c'est un impératif majeur qui est renforcé à notre avis.

Vous n'avez pas encore montré une réelle volonté d'avancer en ce sens. Dès le début, dès la mise en place de la Métropole, il y a eu une volonté délibérée de votre part, de concentrer le pouvoir et la décision.

On se souvient de l'installation de la Commission permanente. Elle a exclu tous les représentants de l'Opposition. C'est une dérive vers une démocratie de « l'entre-soi » que nous avons dénoncée et que nous continuerons à combattre.

Cette volonté de concentrer la décision transparait aussi dans le texte du Pacte que vous nous avez soumis. Il a vocation à faire vivre ensemble les différentes échelles du territoire métropolitain (les communes, les conférences territoriales des maires). Et pourtant nulle part il n'est question des arrondissements et ce n'est pas le discours de M. Corazzol aujourd'hui qui remettait les arrondissements dans le cadre de la loi PML qui va nous rassurer à ce sujet.

Les élus de proximité n'ont pas été consultés pour la mise en place de la Métropole. Et vous n'avez pas voulu mettre ce Pacte à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement. C'était pourtant indispensable parce que les arrondissements, l'échelon arrondissement, ce niveau-là de proximité était bien concerné.

Lorsque la question des arrondissements a été posée en commission, M. Kimelfeld nous a sorti un argument-massue : la loi MAPTAM ne parle pas des arrondissements, elle ne traite que des relations entre les communes et la Métropole. On n'a donc pas seulement à évoquer les arrondissements.

On s'en doute puisque cette loi, c'est vous-même, M. le Sénateur-Maire qui l'avez écrite quasiment du début à la fin. Connaissant le peu de considération que vous portez aux arrondissements, vous semblez avoir oublié, ou au contraire vous vous en rappelez trop bien, que vous avez été Maire d'arrondissement. Il est évident qu'il ne fallait pas s'attendre à une quelconque reconnaissance de ceux-ci en termes de pouvoir. Vous avez toujours voulu faire des mairies d'arrondissement des annexes de l'Hôtel de Ville, des accessoires nécessaires, mais somme toute secondaires. Il y a quand même un signe qui ne trompe pas : en 15 ans de mandat, vous n'avez jamais, jamais réuni les Maires d'arrondissement sous votre autorité.

Lorsque le Congrès des Maires se réunit, les Maires d'arrondissement sont conviés !

Lorsque le Préfet réunit, comme c'était le cas vendredi dernier, les Maires pour parler sécurité, les Maires d'arrondissement sont conviés !

Il n'y a bien qu'à la Métropole que les maires d'arrondissement n'ont pas droit de cité !

Aujourd'hui, les élus d'arrondissement se demandent s'ils vont avoir un droit de regard sur la politique métropolitaine. Des sujets aussi sensibles que le logement, les déchets, la propreté, la voirie, les transports, l'urbanisme en général, doivent être gérés en concertation avec les élus de proximité. N'oublions pas que c'est à eux que nos concitoyens demandent des comptes en premier !

Les élus d'arrondissement connaissent leur territoire, et sont à même de proposer des actions. Il faut mieux travailler avec eux en amont dans la programmation et la conception des projets portés par la Métropole. Ils ne demandent pas tout le pouvoir, ils ne demandent qu'à partager ce pouvoir et cette force de propositions.

La Métropole est porteuse d'une belle promesse, celle d'améliorer l'action publique au service du citoyen. C'est une promesse qui ne peut, en aucun cas, être ternie par une régression démocratique et une proximité négligée.

L'enjeu du Pacte devrait être de faire la Métropole par la démocratie et la proximité et en l'état, il pose un réel problème de représentativité pour Lyon. Lyon, qui je vous le rappelle, représente 37 % de la population de la Métropole !

Seuls deux élus siègent à la Conférence Territoriale des Maires de Lyon-Villeurbanne pour quelque 646 000 habitants. A l'inverse dans la Conférence Territoriale des Maires du Val de Saône, 45 002 habitants sont représentés par 14 maires ! Deux maires pour 646 000 et 14 maires pour 45 000 !

C'est pourquoi le Groupe UDI avance un amendement en ce sens. Nous proposons d'inclure les Maires d'arrondissement dans la Conférence Territoriale des Maires.

Ce Pacte devrait être le moment de reconsidérer le statut des Mairies d'arrondissement et leur reconnaître une vraie place dans la gouvernance métropolitaine. Les arrondissements doivent voir leur rôle précisé et défini positivement dans le Pacte. Ils doivent être associés systématiquement tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de ce Pacte. Celui-ci doit renouveler les pratiques du dialogue public et surtout ne pas perpétuer un fonctionnement autoritaire et fermé. Il doit intégrer cette culture de la codécision avec les Maires d'arrondissement.

Attention, il ne s'agit pas de compliquer le système, mais de respecter les principes élémentaires de la démocratie et on peut intégrer les Maires d'arrondissement dans un nouveau système de décision, en gardant l'efficacité, la cohérence politique.

Cette question des arrondissements est d'autant plus importante qu'il y a une proximité à recréer avec la Métropole. Elle a besoin d'un niveau intermédiaire entre le quartier et le métropolitain.

Cette capacité à développer localement des lieux de centralité métropolitaine est importante pour redonner à chacun des quartiers une inscription dans une trame urbaine de proximité et une place dans la Métropole. Il faut une double dimension : celle métropolitaine globale et celle du quartier de proximité qui permet d'ancrer la Métropole dans le territoire. Nous, Maires d'arrondissement, portons cette vision, mais beaucoup de Maires de petites communes de l'agglomération portent, tout comme nous, cette vision de la proximité.

Si, dans certaines parties du territoire la commune peut être ce niveau d'articulation entre le local et le métropolitain, à Lyon ce sont, de fait, les arrondissements qui seuls peuvent assurer le lien entre le quartier et la Métropole.

Ils sont les mieux placés pour être les portes d'entrée de la Métropole. Ils sont les mieux placés pour faire vivre cette proximité, si indispensable à nos concitoyens. Ils sont des lieux d'accueil, au plus près des habitants, où ceux-ci ont quelqu'un en face d'eux, et non une plateforme téléphonique.

C'est cela qu'il faut reconnaître et renforcer. Ignorer les mairies d'arrondissement, c'est éloigner le pouvoir du citoyen. C'est trahir l'esprit fondateur de la Métropole ! Et donc, nous Maires d'arrondissement, devons être « la première pierre » de la construction métropolitaine.

La Métropole ne doit pas être un projet technocratique et bureaucratique, pas plus qu'elle ne doit être un projet imposé du haut, par la volonté d'un seul. Vous ne pouvez pas, d'un côté, présenter la Métropole comme une innovation institutionnelle d'avant-garde et, d'un autre côté, conserver le mode de décision centralisé.

La prise en compte de la proximité dans la Métropole peut potentiellement avoir de lourdes conséquences et poser, à long terme, la question de l'avenir de « l'échelon ville ». Elle invite à inventer un nouveau mode d'organisation et le sous-estimer, comme vous le faites à notre avis, dans le texte que vous avez présenté à nos suffrages, serait commettre une grave erreur. Nous nous abstenons donc sur ce texte, compte tenu de cette question prégnante des arrondissements et du partage du pouvoir et de la représentativité de la proximité.

Je vous remercie.

**M. HAVARD Michel :** Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes donc aujourd'hui amenés à nous prononcer sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain qui se doit de proposer une double stratégie de délégation de compétences, d'abord de la Métropole vers les communes, et ensuite des communes vers la Métropole de Lyon.

Bien sûr, nous partageons l'objectif de création de la Métropole : à savoir, d'un côté, promouvoir l'attractivité du territoire avec une stratégie globale, c'est important pour le développement économique, c'est encore plus vrai au niveau du pôle métropolitain, puisque le territoire que nous vendons à l'extérieur a vocation à s'élargir, et c'est également vrai sur la question des grandes infrastructures et Dieu sait s'il y a des sujets importants sur notre grande agglomération.

Mais, pour autant, et c'est le pendant de la création de la Métropole, il faut réussir à conserver un bon exercice des compétences de proximité, réussir à prendre en compte la proximité, être accessible et le rester pour chaque citoyen.

C'est tout l'enjeu de l'organisation de cette nouvelle collectivité et c'est également tout l'enjeu de ce Pacte de cohérence métropolitain. Alors, nous sommes engagés dans un processus de discussion, la loi MAPTAM nous avait donné six mois, nous avons un peu dépassé le processus, et pour le coup, quitte à l'avoir dépassé, il nous aurait paru utile que nous puissions débattre, y compris dans les arrondissements, de ce Pacte métropolitain.

En effet, vous avez choisi de le présenter dans chacune des 10 commissions thématiques avec souvent des élus qui ont pu assister à plusieurs représentations, que ce soit celle de Georges Képénékian ou celle de David Kimelfeld, mais il nous aurait paru utile que cela puisse faire l'objet d'une commission générale, par exemple, de tous les élus sur ce sujet. Cela n'aurait pas été inutile, et comme tous les conseillers d'arrondissement ne participent ni aux commissions thématiques, ni aux commissions générales pouvant avoir lieu en préalable du Conseil municipal, cela aurait pu et du être au moins débattu en séance, lors des conseils d'arrondissement.

Là où la forme rejoint le fond, c'est que le Code général des collectivités territoriales, article L 2511-13, dispose que « *le Conseil d'arrondissement est saisi, pour avis, des rapports de présentation et des projets de délibérations concernant les affaires dont l'exécution est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement préalablement à leur examen par le Conseil municipal.* » Nous sommes exactement dans ce cas de figure et, pour autant, cela n'a pas été inscrit à l'ordre du jour des arrondissements.

Cette demande de débat n'est pas du tout contradictoire, pour nous, avec le fait qu'il ne peut y avoir d'articulation des compétences entre un ou plusieurs arrondissements et la Métropole. L'absence d'autonomie budgétaire des arrondissements ne permet pas, en effet, une telle chose. Ensuite, il nous apparaît préférable de conserver une unité communale vis-à-vis des habitants de nos arrondissements dans les services publics qu'ils peuvent trouver, et surtout dans leur mise en œuvre.

Mais la saisie des arrondissements aurait permis de garantir une expression des citoyens à travers leurs représentants et cela passe par l'organisation institutionnelle de base qu'est l'arrondissement à Lyon et son représentant qu'est le Maire d'arrondissement.

Sur Lyon, c'est d'ailleurs bien au niveau de chaque arrondissement que se fait l'élection municipale et M. Renaud George, Conseiller délégué de la Métropole en charge du Pacte, a consulté les maires d'arrondissement. Il est donc curieux que, dans notre processus de discussion, les arrondissements n'aient pas été saisis de ce débat.

Alors on nous dit que la loi MAPTAM ne fait pas référence aux arrondissements, mais elle n'a pas décidé non plus de les supprimer. Vous aviez donc toute liberté, c'était à votre discrétion, de les associer ou pas. Qui ne dit mot, consent, je ne pense donc pas que l'on vous aurait fait un procès si vous aviez choisi de porter ce débat, y compris au niveau des arrondissements.

Même si, effectivement, un certain nombre de réunions sont prévues entre la Mairie centrale et les arrondissements, et la Métropole et les arrondissements, pourtant nous sommes dans une phase de mise en place qui doit conduire le premier niveau de proximité sur la Ville de Lyon qu'est l'arrondissement et que sont les élus d'arrondissement, à être associés à ce processus.

Dernier point à propos des arrondissements, c'est effectivement la curiosité de l'organisation territoriale, mais cela peut difficilement être conçu différemment car, à la Conférence territoriale des maires Lyon-Villeurbanne, ils n'ont pas voix au chapitre, même à titre consultatif. Vous vous retrouvez donc dans une réunion à deux, ou à l'occasion d'un appel téléphonique si j'en crois le Maire de Villeurbanne qui disait que vous ne vous réunissiez pas souvent sous ce format là, mais effectivement cela pose tout de même une question d'équité entre les différents territoires, puisque vous êtes deux à représenter 640 000 habitants, quand d'autres CTM, et on va prendre la plus petite, celle du Val de Saône a 17 communes pour 51 000 habitants.

Cela pose un problème et je pense, effectivement, que les maires d'arrondissement devraient participer, a minima, à la Conférence Territoriale des Maires.

Si nous avons formulé un certain nombre d'amendements avec des propositions de simplification, l'objectif était de ramener ce Pacte à l'essentiel en supprimant ce qui nous semblait être plus des éléments d'accompagnement que réellement un mode de fonctionnement.

Vous aurez la possibilité de les soumettre en bloc si vous le souhaitez puisque c'est, de toute façon, une discussion que nous aurons à la Métropole et, au moins, vous aurez connaissance des éléments de cette discussion.

Nous pensons malgré tout que sur les valeurs qui sont déclinées, la confiance doit avoir comme pendant la transparence, et que tout ce que nous venons d'évoquer sur les arrondissements ne fait que renforcer notre souhait de voir la transparence figurer noir sur blanc. Cette proposition de pacte et l'application qui peut en découler nous paraît à fort risque centralisateur et nous risquons de nous diriger vers un éloignement entre le citoyen et les élus, vers un creusement de ce déficit démocratique, dans un contexte national déjà de défiance vis-à-vis des élus.

Si les conseillers métropolitains doivent pouvoir assurer le suivi des politiques métropolitaines, le conseil de développement doit trouver sa juste place sans doubler les communes ou les arrondissements. La démocratie représentative doit rester le pilier de cette organisation, c'est la raison pour laquelle, sauf avancée de votre part sur ces sujets, nous nous abstiendrons sur ce pacte métropolitain en disant simplement, en conclusion, que la construction de la Métropole à laquelle nous avons souscrit doit nous contraindre à ne pas oublier le bon exercice des compétences de proximité.

Très franchement, je ne crois pas que cela remettrait considérablement en cause les choses si les maires d'arrondissement, qui ont été élus au suffrage universel, participaient, même à titre consultatif mais avec bien sûr la possibilité d'exprimer leur opinion, à une conférence des maires, ce que toutes les institutions d'Etat ou que toutes les autres institutions collectivités territoriales reconnaissent. Il paraît quand même curieux que le Maire de Lyon, Président de la Métropole, ne les reconnaisse pas.

**Mme CHEVALLIER Françoise :** Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais lire l'intervention de M. Tête qui n'a pas pu assister à ce Conseil, en raison d'obligations extérieures.

Avec le Pacte métropolitain, s'engage une nouvelle étape de la mise en œuvre de la Métropole de Lyon, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce pacte est un dispositif nouveau, non seulement dans notre agglomération,

mais dans la façon dont peuvent être mises en œuvre les politiques publiques d'agglomération avec ce concept d'exercice articulé des compétences. Ce Pacte est une première version, il sera, en effet, régulièrement évalué et pourra être modifié au fil de sa mise en œuvre.

Tout d'abord, nous voulons souligner différents points positifs :

- Des orientations stratégiques et des politiques publiques qui restent définies par la Métropole par la mise en place de schémas métropolitains, et qui seront garants d'égalité de traitement des habitants de la Métropole.

- Deuxième point : le droit et le soutien, y compris financier, à l'expérimentation en matière de mutualisation, de conception de nouveaux services publics.

- Troisième point : la recherche de transversalité et de complémentarité dans les politiques publiques, notamment pour éviter les doublons et le « nomadisme administratif » pour les usagers.

- Quatrième point : « l'exercice articulé des compétences », pour ajuster les interventions à la bonne échelle et rechercher les complémentarités entre la Métropole et le niveau de proximité que constitue la commune.

Toutefois, nous regrettons que dans les valeurs fondatrices de la Métropole n'apparaisse pas de façon plus forte la question des enjeux de la transition écologique. Nous voulons nous arrêter sur plusieurs points qui mériteraient à notre avis d'être renforcés ou complétés :

1° - C'est la question de la démocratie et de la place de citoyens : le conseil de développement est la seule instance mentionnée dans le pacte pour la Métropole. Nous souhaitons que cela soit complété par des conférences territoriales de citoyens, de type conseil de développement territorial pour co-construire les politiques métropolitaines qui les concernent à l'échelle des territoires. Nous sommes aussi favorables à la mise en place de collèges d'usagers dans les services publics, comme initié par le Conseil général sur le RSA avec des représentants des allocataires.

2° - Sur la question des compétences sociales, si nous partageons l'objectif du bon usage des deniers publics, des principes de mutualisation et d'efficience des politiques avec, notamment, cet « exercice articulé des compétences entre métropole et communes », nous voulons ici réaffirmer que l'accompagnement social et la prévention sont indispensables à la réussite d'une métropole inclusive et solidaire. La Métropole a de nouvelles compétences sociales pour lesquelles elle doit « investir » pour ne pas aggraver la fracture sociale et territoriale. Des communes comme la Ville de Lyon ont une politique sociale complémentaire. Il faudra être vigilants pour que dans la délégation de compétences sociales à la Métropole, possibilité ouverte par ce pacte, il n'y ait pas de recul sur ces politiques. S'il y a harmonisation, celle-ci doit se faire par le haut.

3° - Sur la question de l'évaluation et du suivi : il est important, pour nous, d'essayer d'évaluer le « bien-vivre » pour mieux prioriser les politiques publiques. Nous sommes favorables à la construction de nouveaux indicateurs de richesse, tels que la santé, l'environnement, le logement, les services publics dans nos territoires.

4° - Sur la question des grands équipements sportifs et culturels : rien n'est dit dans le pacte sur la délégation de certains grands équipements à la Métropole. Merci de nous dire pourquoi et si cela sera examiné plus tard.

Enfin, nous voulons aborder la question des arrondissements de notre ville. Ceux-ci sont les grands absents du pacte métropolitain et nous le regrettons. C'est en effet l'échelle de proximité pour Lyon et les arrondissements qui devraient pouvoir être impliqués dans la gestion articulée des compétences. Pour cela, nous demandons que les maires d'arrondissement soient associés à la conférence métropolitaine où l'ensemble des maires de la Métropole participe, y compris des maires de communes de 3 000 habitants. De même, pour la conférence territoriale Lyon-Villeurbanne, dans ce cas Villeurbanne pourrait avoir plus de représentants pour que chaque ville puisse être représentée selon son nombre d'habitants. Cette association des maires d'arrondissement à cette conférence territoriale permettrait, à celle-ci, de mieux fonctionner. Sur le plan démocratique, c'est important.

Après l'ensemble de nos remarques, dont vous avez compris qu'elles se veulent constructives pour un pacte ambitieux, nous voterons cette délibération.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Mes chers Collègues, j'aurai une remarque préalable. Outre le vœu que je présenterai en fin de séance, j'avais demandé en conférence des présidents deux temps de parole : un de 12 mn sur cette délibération, un autre de 5 mn sur la délibération n° 1628 que je retire, pour pouvoir intervenir 15 mn à présent. Je vous remercie de votre compréhension.

Mes chers Collègues, Monsieur le Sénateur Maire de Lyon, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous devons émettre ce soir un avis sur le projet de pacte de cohérence métropolitain, avant qu'il ne soit examiné puis voté par le conseil de la Métropole de Lyon le 10 décembre prochain.

Le pacte de cohérence métropolitain est un sujet qui peut paraître anecdotique au regard de l'actualité que traverse notre pays, car nous sommes toutes et tous marqués par l'intensité dramatique et la gravité des attaques terroristes que notre pays a subies.

Nous sommes toutes et tous marqués par l'émotion et par la dignité qui ont accompagné tout à l'heure les obsèques de Caroline Prénat, ainsi que le message de paix porté par la famille de Caroline.

Plus que jamais, nous, groupe municipal Lyon Citoyenne et Solidaire, réaffirmons notre attachement à la République, ainsi qu'à l'état de droit qui exclut l'installation dans la durée de toute juridiction d'exception. Plus que jamais, dans ce contexte, nous sommes soucieux du respect des valeurs fondatrices de notre démocratie qui, pour être forte et durable, ne doit pas renoncer à ses principes et doit aussi s'incarner au plus proche de nos concitoyens, dans nos arrondissements, nos communes, nos départements, nos régions, nos métropoles.

A ce sujet, le futur pacte de cohérence métropolitain va mettre en place une forme de droit, ou, du moins, un cadre de fonctionnement entre territoires au sein de la métropole.

Il faut que ce cadre soit respectueux des lois en vigueur et, pour Lyon, il y en a au moins deux à concilier : la loi PML qui, en 1982, a donné une naissance politique aux arrondissements et la loi MPTAM qui, en 2014, a créé la Métropole de Lyon, collectivité territoriale de plein exercice.

Il faut que ce cadre soit respectueux des territoires de la Métropole, de leur diversité de paysage, d'économie, de population, d'habitat. Il faut que ce cadre soit respectueux du suffrage des électeurs et qu'il laisse place aux sensibilités politiques différentes, selon les communes ou les arrondissements. Il faut que ce cadre soit conforme aux principes constitutionnels et, notamment, un : l'égalité de nos concitoyens devant le suffrage.

En examinant ce soir ce projet de pacte, nous examinons comment l'indispensable exigence démocratique va se décliner localement. Nous examinons si le texte et la méthode de gouvernance qui nous sont proposés vont renforcer, ou pas, notre pacte de cohérence... pas seulement métropolitain, mais aussi républicain !

Voilà l'exigence qui a guidé, qui guide et qui guidera les remarques du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire au Conseil municipal ce soir, et le vote du Groupe GRAM à la Métropole le 10 décembre prochain.

Je démarrerai ces remarques par un premier aspect : il concerne la méthode, il concerne le processus d'élaboration du pacte de cohérence métropolitain. Avec une première constatation : ce processus d'élaboration a été bien éloigné de « la gouvernance ouverte et respectueuse » mentionnée en page 12 du projet de pacte.

La délibération que nous avons sous les yeux, ce soir, mentionne que le projet de pacte a été rédigé, puis adopté par la Conférence métropolitaine des maires. Qu'a été jusqu'alors cette Conférence métropolitaine des maires ? Ce fut la réunion de 59 maires de la Métropole.

Et 59, c'est « 68-9 » ! Les neuf maires d'arrondissement de Lyon ont en effet été exclus de cette Conférence métropolitaine et n'ont pas pu travailler aux côtés de leurs collègues. Des réunions où l'on n'est pas, ce n'est pas gravissime en soi et il est inutile d'en faire des questions de personnes.

Mais, sur le fond, pourquoi les maires d'arrondissement, qui ont été élus au suffrage universel direct par les Lyonnaises et les Lyonnais, dans leur arrondissement, et qui sont au contact des habitantes et habitants au quotidien, pourquoi ces maires n'ont-ils pas été inclus dans la Conférence chargée de rédiger le pacte de cohérence métropolitain ? Comment comprendre cette éviction, alors que le pacte vise à trouver et je cite, en page 11 « *Un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité ?* »

J'ai souligné et regretté à plusieurs reprises cet état de fait, y compris publiquement. J'ai entendu alors certaines et certains dire : « *Ce n'est pas un vrai problème, les maires d'arrondissement sont aussi*

*Conseillers métropolitains, ou presque tous : il y a d'autres instances au sein de la Métropole où ils peuvent faire leurs remarques et influencer les décisions. »*

Soit ! Bien que je trouve cet argument spécieux au regard de la légitimité des maires d'arrondissement, dont l'existence est reconnue par la loi PML, je suis prête à examiner avec vous, quelles sont ces autres instances. Et, de fait, la délibération qui nous est présentée ce soir, fait état d'une Commission spéciale Métropole et mentionne aussi des « entretiens avec chacun des maires ».

La Commission spéciale Métropole s'est bien tenue à quelques reprises et, pour ma part, j'y ai participé, non pas en tant que Maire d'arrondissement, mais parce que j'y étais désignée au titre de mon Groupe politique à la Métropole, le Groupe GRAM.

Sérieusement, cette Commission n'a été qu'un lieu de questions restées sans réponse. Il suffit de lire les procès-verbaux de ces réunions pour s'en convaincre. Par exemple, lors de la Commission du 27 novembre 2014, M. Jacquet se demandait « *si l'avènement de la Métropole ne nous offrait pas l'occasion d'adapter les territoires* ». Bonne question en effet (et j'y reviendrai !), mais jamais fouillée.

Lors de la même Commission, M. P. Cochet indiquait : « *La question de l'implication des maires d'arrondissement dans la Conférence métropolitaine a été soulevée lors d'une réunion antérieure et n'a pas encore été tranchée. Nous souhaiterions obtenir une réponse sur ce point* ». Aucune réponse.

M. Geourjon renchérisait : « *Je souhaiterais insister sur l'importance des maires d'arrondissement.* » En vain.

Lors de la même Commission Métropole, mais du 25 juin cette fois, six mois après, M. Forissier déclarait : « *Je suis dubitatif sur l'avancée de nos travaux. La création de la Métropole donne lieu à des couches superposées* ». Remarque laissée sans suite.

Pour ma part, je rappelais lors de cette même rencontre que : « *Pour Lyon, se pose la question de l'articulation avec la loi PML : soit il faut revoir la loi PML, si l'on considère qu'elle est incompatible avec la Métropole, soit il faut l'appliquer.* » Là non plus, et on était le 25 juin, aucune prise en compte.

Bref, nous avons toutes et tous accepté, en responsabilité et quelles que soient nos appartenances politiques, de participer à cette Commission, de prendre du temps, de poser des questions, de remettre des propositions et contributions écrites ; mon groupe politique l'a fait, comme les autres.

Mais nos remarques, contributions, questions, sont toujours restées sans suite, bénéficiant tout au plus d'une écoute polie, mais indifférente. A aucun moment non plus, nous n'avons eu de retour sur l'articulation entre ce que nous disions et propositions en Commission Métropole et l'avancée des travaux au sein de la Conférence métropolitaine des maires.

Normal ! Pendant qu'on nous faisait patienter au sein de cette Commission, la véritable rédaction du pacte s'effectuait, ailleurs.

Pour ce qui est des entretiens individuels, je confirme que M. Renaud George, Conseiller métropolitain délégué, est venu nous rencontrer, chacun, chacune, dans nos arrondissements. J'ai pris du temps pour le recevoir en mairie du 1<sup>er</sup> et échanger avec lui. Mais, en vérité, nous n'avons pas vu les résultats de ces entretiens individuels et nos remarques sur la proximité n'ont pas été prises en compte.

Elles n'ont pas été prises en compte selon quel arbitrage ? Nous ne le savons pas. Quand nous posons la question, nous obtenons le plus souvent un silence gêné de nos interlocuteurs métropolitains et parfois quelques commentaires disant que la question des arrondissements est une affaire lyonnaise, et donc, depuis la Métropole, on ne s'immisce pas dans les affaires lyonnaises.

Propos réitérés, d'ailleurs, par le premier Vice-président et maire d'arrondissement, David Kimelfeld, lors de la Commission Métropole du 27 novembre 2014. M. Kimelfeld déclarait alors : « *Afin de respecter la loi PLM et l'indépendance des maires, je vous propose de laisser au Maire de Lyon, le soin de dialoguer avec ses maires d'arrondissement. [...] Je ne pense pas que la collaboration des maires d'arrondissement doive constituer un sujet de préoccupation pour la Commission Métropole* ».

Voici au moins une réponse claire : interdiction depuis la Métropole de s'intéresser aux territoires infra-lyonnais ! Circulez, il n'y a rien à voir ! On en déduit que c'est à Lyon que le débat, mais aussi le travail, sur l'articulation de la loi PML et de la loi MAPTAM devait se mener.

A Lyon, donc ! A Lyon, nous restaient deux possibilités pour influencer en amont sur le projet de pacte, pour pouvoir le travailler :

- soit au sein des Conseils d'arrondissement, avec la possibilité de débattre du texte, d'en faire partager la teneur à nos concitoyens, d'émettre un avis favorable et/ou de proposer des amendements ;
- soit en Commission municipale des Finances, la seule commission permanente de notre Ville, habilitée à émettre un avis sur ce document, car les autres commissions thématiques de la Ville étaient saisies uniquement pour information.

En Conseil d'arrondissement, cela ne fut pas possible, car vous avez décidé, Monsieur le Maire, que le projet de pacte de cohérence métropolitain pouvait s'affranchir du débat démocratique et du travail politique en Conseils d'arrondissement et ce, même si ce document allait impacter fortement la manière dont l'action publique se déploierait à l'avenir sur nos quartiers.

En Commission Finances, j'ai soulevé pour le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, la question de l'articulation entre loi PML et loi MAPTAM, la problématique de la non présence des maires d'arrondissement en Conférence métropolitaine, l'inégalité de nos concitoyens devant le suffrage, liée à la manière dont sont découpées les conférences territoriales des maires.

Face à toutes ces observations, pas de débat, pas d'ouverture à un travail possible. Face à toutes ces observations, une seule réponse, celle du même 1<sup>er</sup> Vice-président et Maire d'arrondissement, qui, à la Métropole, nous demandait de laisser se dérouler le dialogue entre le Maire de Lyon et les maires d'arrondissement. Le même 1<sup>er</sup> Vice-président et Maire d'arrondissement nous rétorquait en Commission Finances de la Ville de Lyon : « *Le Maire de Lyon est à même de représenter à lui seul l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais !* »

**M. LE MAIRE :** Cela paraît bizarre, mais c'est vrai !

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie :** S'il vous plaît, ne m'interrompez pas ! Je ne vous interromps pas !

Monsieur le Maire de Lyon, est-ce vraiment ainsi que vous concevez le dialogue avec les maires d'arrondissement ? Un dialogue entre vous... et vous ?

J'en viens au deuxième aspect de mon propos, même si je ne ferai que l'aborder dans cette enceinte, le temps étant compté.

Ce deuxième point concerne notre Métropole, intrinsèquement : quelle est cette Métropole ? Quel est ce nouvel objet institutionnel ? Comment cette nouvelle collectivité territoriale de plein exercice s'inscrit-elle dans le paysage administratif et politique de notre pays ?

Ce nouvel objet institutionnel, Monsieur le Maire, vous l'avez créé à deux, à trois peut-être. Vous en avez annoncé la naissance à la presse le 4 décembre 2012 avec M. Michel Mercier, alors Président du Conseil général du Rhône, avec la bénédiction préfectorale de l'époque, avant même tout débat avec les élus concernés et en excluant tout débat avec les citoyens. J'avais dit à ce moment précis : « *La manière dont naît une institution en dit toujours beaucoup sur ce que sera cette institution.* » Nous y voilà !

Présentée comme un acte de simplification, notre Métropole est un acte d'hypercentralisation des décisions et de personnalisation du pouvoir. Elle ne l'est pas devenue, elle l'est, elle l'a toujours été, intrinsèquement, parce qu'elle a été conçue ainsi.

Et le pacte de cohérence a beau se parer de belles valeurs et de grands objectifs, que l'on ne peut que partager, il doit dans les faits, faire avec cette naissance-là de la Métropole, cette conception-là du pouvoir, cette hypercentralisation et cette personnalisation.

Poser ce contexte-là montre tout le paradoxe face auquel nous nous trouvons. Dans ce contexte, comment est-il possible de trouver ce juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité ?

Comment articuler métropole et territoire de proximité ? Comment articuler une logique de pouvoir concentrée et descendante avec des initiatives locales citoyennes et innovantes ?

Alors, puisque vous avez créé la Métropole, Monsieur le Maire, je vous pose la question : avec la création de la Métropole, quel est, selon vous, à Lyon, le bon échelon de la proximité ? Quelle est la bonne articulation à trouver pour un déploiement équitable et efficace de l'action publique dans nos quartiers ?

Est-ce la Ville avec ses 500 000 habitants et ses quartiers si riches parce que si divers ? Pourquoi pas. Mais alors les arrondissements n'ont plus lieu d'être. Allez-vous, en cohérence et en tant que Sénateur -et donc législateur- intervenir pour faire abolir la loi PML ?

Faut-il penser de nouveaux territoires infra-communaux, des territoires qui font sens aujourd'hui pour les Lyonnaises et les Lyonnais, plus peut-être que le découpage administratif en arrondissements ? Faut-il penser en termes de « territoires vécus » par nos concitoyens ? Si vous pensez cela, Monsieur le Maire, quand, comment et avec qui allez-vous commencer ce travail de réflexion et de remodelage infra-lyonnais ? A notre sens, l'ensemble des élus municipaux de Lyon et des Conseillers d'arrondissement doit être associé à ce chantier institutionnel, mais aussi les Conseils de quartier, les CIL, les associations d'habitants, et toutes celles et ceux de nos concitoyens qui le souhaitent. A notre sens aussi, et pour que le citoyen s'y retrouve, il convient de réfléchir et de travailler à ce que les différents échelons coïncident : « territoires vécus », circonscriptions électorales métropolitaines, circonscriptions électorales législatives, conférences territoriales des maires.

En attendant, soit l'abolition de la PML, soit les fruits du travail sur les nouveaux territoires qui font sens, la proximité revient-elle aux arrondissements tels qu'ils existent et tels qu'ils ont été reconnus par la loi ? C'est ce que semblait dire M. Corazzol à l'instant. Mais cela implique alors en attendant, de reconnaître les maires d'arrondissement et de les intégrer dans la Conférence métropolitaine des maires et les conférences territoriales.

Cela implique aussi de confier aux arrondissements les moyens nécessaires à leur action, que ce soit en termes d'équipements de proximité ou de budgets. En somme, cela implique de s'assurer que la loi PML s'applique bien dans notre ville pour permettre aux équipes d'arrondissement de jouer tout leur rôle au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

L'état de droit, c'est le respect de la loi. Oui, pour reprendre une expression populaire « la loi n'est pas gravée dans le marbre ». La loi humaine est là pour être évaluée, pour être amendée, pour évoluer. La loi n'est pas figée, la loi vit. Mais, avant tout, et en attendant d'être éventuellement modifiée, elle doit être appliquée.

Pour conclure, Monsieur le Sénateur-Maire, l'articulation des lois PML et MAPTAM «grippe» aujourd'hui. Nous ne pouvons pas rester au milieu du gué, dans un entre-deux législatif inconfortable pour tout le monde : pour vous et vos adjoints, pour nous, élus d'arrondissement, et surtout pour les Lyonnaises et les Lyonnais qui pâtissent d'une forme de paralysie dans la gestion d'affaires pourtant courantes dans notre ville.

Je le disais en entame de mon intervention, toute notre action, tous nos travaux doivent être guidés par l'exigence démocratique, par le sens de l'intérêt général et du bien commun. Il est nécessaire que vous apportiez en honnêteté et responsabilité des réponses aux questions que nous vous posons ce soir, Monsieur le Sénateur-Maire. Et je sais que vous en avez conscience.

Nous émettrons donc pour ce qui nous concerne, un avis défavorable sur ce pacte tel qu'il est présenté ce soir à moins que vous nous annonciez un revirement de gouvernement plus démocratique et définitivement plus novateur. Je vous remercie.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la création de la Métropole de Lyon, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, signa l'acte I d'une innovation institutionnelle majeure, marquant ainsi la capacité de rayonnement d'une agglomération :

- pionnière en France dans l'affirmation effective du fait métropolitain issu de la loi MAPTAM,
- intégrant le concert des grandes villes européennes qui comptent, comme Barcelone, Milan ou Manchester,
- démontrant, avec son statut unique qui, rappelons-le, découle de la fusion des compétences du Grand Lyon et du Conseil général sur le territoire de la Métropole, que la simplification du « mille-feuille » administratif est possible, tout en se donnant les moyens organisationnels pour une action publique, plus efficace.

C'est ce que propose ce projet de Pacte de Cohérence métropolitain, ouvrant ainsi l'acte II de notre histoire métropolitaine contemporaine.

Ce pacte vient renforcer un projet urbain à l'échelon pertinent qui est celui de l'agglomération et des bassins de vie. Il permet de se doter d'outils pour répondre :

- aux enjeux, tant économiques qu'écologiques, qui sont ceux d'une Métropole du XXI<sup>e</sup> siècle,
- aux besoins des communes de préserver les pôles d'excellence dans leurs services, et je pense en particulier aux savoir-faire développés dans le service des Espaces Verts de la Ville de Lyon qui est aujourd'hui reconnu bien au-delà des frontières de notre agglomération,
- aux besoins d'expérimentation à avoir avec la Métropole, comme le permet le Pacte, par exemple, sur la labellisation de l'aide à domicile des personnes âgées et handicapées pour une meilleure lisibilité,
- aux besoins de proximité, on en a beaucoup parlé, exprimés par les habitants en renforçant l'action de proximité des élus municipaux.

La Métropole ne doit pas avoir pour effet d'éloigner le pouvoir des citoyens, ni de nier la légitimité des maires et des élus locaux.

Aussi, au-delà de la différence de point de vue, voire de la polémique sur la représentation de certains élus dans certaines instances, je tiens à saluer, dans ce pacte, les innovations qui vont permettre aux élus locaux de mieux répondre aux besoins de leurs habitants, tout en générant une efficacité de l'action publique et une égalité de traitement quelle que soit la commune où l'on habite.

Je pense particulièrement, et je vais me permettre de citer quelques articles, car soyons concrets, articles que je vais mettre en avant sous le contrôle des quatre maires d'arrondissement qui sont intervenus ou qui interviendront sur ce sujet.

Je voulais tout d'abord mettre en avant les propositions 12 et 15 sur le nettoyage – convention qualité propreté et sur la gestion des espaces publics complexes, permettant de rationaliser l'entretien des espaces publics pour éviter des situations que nous avons tous connues dans nos arrondissements avec une partie de l'espace prise en charge par le Grand Lyon et l'autre par la ville, et des habitants qui constatent que l'espace n'est jamais totalement propre puisque pas nettoyé en même temps. Donc éviter cette situation par une meilleure gestion de l'espace.

A la proposition 13 sur l'optimisation du nettoyage des marchés alimentaires et forains, permettant l'optimisation du coût de nettoyage, car avec le passage en service payant de l'enlèvement des déchets au marché gare, les forains qui laissent leurs déchets sur place reportent le coût du nettoyage sur la commune.

La proposition 14 sur la collecte sélective, permettrait d'ouvrir la possibilité de composter les déchets verts et de recycler ou, à l'aune de l'économie circulaire, de réutiliser les autres déchets et de mener des opérations de prévention dans le cadre d'une politique éco-citoyenne car « le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas ».

La proposition 7 sur une instance d'échanges et de travail sur l'économie de proximité, permettant une qualité de ville et de vie, pour des quartiers agréables. Nos commerces de proximité sont essentiels et c'est d'autant plus vrai si l'on veut réduire la part des déplacements contraints, et donc les émissions de gaz à effet de serre dus au transport automobile. Il faut donner à tous les élus les moyens de maintenir et de développer l'économie de proximité.

Enfin, la proposition 11 sur la politique de la ville, permettant de renforcer le rôle des élus locaux, communaux ou d'arrondissement et les associer fortement à la politique de la ville, eux qui sont situés à l'échelon pertinent pour juger de l'efficacité de l'action conduite avec les habitants.

En conclusion, Monsieur le Maire,

- le décloisonnement des compétences des communes par leur exercice articulé ou leur délégation,
- une politique qui se fait avec une vue globale à l'échelle de l'agglomération et de ses bassins de vie,

sont pertinents pour servir utilement les habitants et soutenir l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, nous donnons un avis favorable au projet de Pacte de Cohérence métropolitain.

Je vous remercie.

**M. RUDIGOZ Thomas**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la loi MAPTAM qui confirme l'affirmation des métropoles nous a fait entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Un tournant historique dans notre organisation territoriale où la place et le rôle des grandes agglomérations sont pleinement reconnus. La France rattrape ainsi le retard qu'elle avait pris par rapport aux autres pays européens dans la

reconnaissance de la réalité fondamentalement urbaine du développement économique, technologique et culturel.

La Métropole est donc un formidable outil pour mieux résister à la crise et développer l'emploi en renforçant la cohérence et la transversalité entre développement économique, attractivité, innovation sociale, éducation, prévention, etc., au bénéfice d'une amélioration des services publics pour nos concitoyens.

Avec cette loi, trois métropoles à statut spécifique que sont Lyon, Aix-Marseille-Provence et Grand Paris, ont été créées avec une spécificité pour notre Métropole lyonnaise puisque nous intégrons de nouvelles compétences, notamment sociales comme vous le savez tous, de l'ancien Département. Cette spécificité vient de l'origine même de ce projet original qui a été imaginé pour une fois par le « local », notamment par deux élus locaux : Gérard Collomb, Président du Grand Lyon, et Michel Mercier, à l'époque Président du Conseil général, qui ont justement su dépasser les clivages politiques classiques pour innover et moderniser nos institutions, au bénéfice de nos concitoyens, de nos associations et de nos entreprises.

L'élargissement de nos compétences va nous permettre de poursuivre le développement de notre territoire, en en faisant également bénéficier les nouvelles intercommunalités qui s'associeront prochainement au Pôle métropolitain déjà existant et qui donne la dimension de l'attractivité de notre agglomération.

Innover dans nos nouvelles compétences, c'est aussi innover dans nos institutions et notre gouvernance entre tous les intervenants, que ce soit l'exécutif métropolitain, les conseillers métropolitains, les élus communaux et nos concitoyens, afin que nos politiques publiques restent attachées à la proximité au centre de la qualité de vie et du mieux-vivre ensemble. C'est l'essence même du pacte de cohérence métropolitain qui nous est présenté aujourd'hui, qui articule les décisions stratégiques des politiques publiques de la Métropole en y associant les communes et les citoyens par leurs associations représentatives et par le conseil de développement, pour y affirmer nos valeurs « égalité des territoires, équité entre les communes, solidarité entre les citoyens ».

L'expérimentation concertée des communes et des territoires avec la Métropole va permettre, conjointement, aux institutions de mettre en place des délégations de compétences, d'innover dans la création de services, dans la mutualisation sur la base de propositions des communes ou de l'exécutif, soit par des appels à projets métropolitains.

L'engagement mutuel donnera lieu à une contractualisation avec des outils juridiques adaptés à chaque type de contrat et de territoire. Si les décisions stratégiques de la Métropole relèvent du Conseil de la Métropole, de son exécutif, le dialogue permanent entre la Métropole, les communes et le Conseil de développement est bien basé sur l'expression de la démocratie. Depuis un an, ce dialogue est conduit de façon équilibrée et permanent au sein de la commission Métropole et évidemment, au sein du Conseil métropolitain.

Je rappellerai aussi une expérience personnelle, certains maires d'arrondissement ont organisé un CICA spécifique de présentation de la Métropole avec son fonctionnement, ses compétences, et ce fût le cas dans le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> arrondissements. Cette présentation en CICA auprès des habitants et des associations représentatives est, je crois, toujours possible, n'est-ce pas cher David Kimelfeld ?

Lors de la promulgation de la loi PLM, de pseudos visionnaires prédisaient la mort des arrondissements. Or, nous pouvons vérifier, et je peux vérifier, qu'un maire d'arrondissement est au cœur de ce que j'appellerai l'hyper-proximité. Il en sera de même pour tous les maires et communes de la Métropole. A terme néanmoins, il faudra que le législateur fasse évoluer les prérogatives des mairies d'arrondissement dans le cadre d'une métropole aux compétences amenées à grandir.

Notre groupe soutiendra ce texte qui va permettre de construire progressivement une métropole moderne en laissant une large place au débat et à l'expérimentation.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce projet de pacte de cohérence métropolitain sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui marque une étape importante dans la construction de la Métropole de Lyon. Il s'agit d'instituer un cadre et une méthode de collaboration entre la métropole et ses communes membres, mais aussi entre les communes en définissant une stratégie de gestion de l'ensemble des compétences.

Ce projet est le résultat d'un processus de co-construction, mené dans différentes instances de la Métropole : la commission métropolitaine, mais également la conférence métropolitaine, ainsi que dans le cadre

de groupes thématiques qui avaient réuni un certain nombre d'élus sur les politiques publiques conduites par Renaud George.

C'est d'ailleurs pour permettre à cette large concertation d'être conduite dans de bonnes conditions que nous avons été amenés à repousser de 6 mois l'adoption de ce pacte. Après 5 versions, c'est aujourd'hui cette 5<sup>e</sup> version qui vous est proposée dans le cadre du Conseil et que nous examinons ce soir.

Ce projet porte une vision équilibrée. Il promeut l'approfondissement de la coopération métropolitaine, le développement des synergies intercommunales, ainsi que le rôle de proximité des communes. Des principes d'action forts sont inscrits dans ce document : subsidiarité, mais aussi contractualisation, expérimentation, innovation et évaluation. Ce pacte va plus loin que la loi MAPTAM.

Pour chacun des 21 champs d'action identifiés, chaque commune sera libre de négocier, puis de contractualiser, avec la Métropole pour faire évoluer l'exercice des compétences vers une plus grande articulation et faire recouvrir des formes multiples de collaboration, voire de délégation. Ainsi, un certain nombre de propositions sont effectuées. A titre d'exemple, un exercice articulé des compétences est aussi proposé dans le cadre de l'insertion, nouvelle compétence de cette Métropole dans le cadre de la proposition n° 8. Cette nouvelle compétence pourra bénéficier de la dynamique de développement économique de la Métropole et de la mobilisation des entreprises sur lesquelles la Métropole est particulièrement investie et efficace. Mais cet exercice articulé peut intervenir sur l'ensemble des champs et être modulé, modifié, en fonction des besoins des communes.

Je pense également à l'éducation. L'exercice articulé de ces compétences favorisera des rapprochements et des synergies, notamment entre les écoles et les collèges. Objectifs poursuivis : proposer une continuité éducative et pédagogique, lutter contre le décrochage scolaire et assurer une meilleure utilisation des moyens comme des équipements.

Ces mécanismes de contractualisation permettront de s'adapter au cas par cas et au plus près des réalités du terrain et des contextes locaux, tout en garantissant une égalité de tous les citoyens de la Métropole dans l'accès aux services publics. C'était une demande forte exprimée par les maires des communes et cette demande est satisfaite.

Il aurait été en effet inopportun et contre-productif d'imposer des modalités de fonctionnement et d'organisation trop rigides. La prise en compte de la diversité des territoires est essentielle pour mieux coordonner l'action publique territoriale, pour rechercher les complémentarités et optimiser la coopération entre les communes et la métropole.

Résolument pragmatique, ce pacte constituera un outil d'expérimentation et d'innovation particulièrement riche. Les modes renouvelés de collaboration entre nos collectivités doivent également permettre de faire baisser la dépense publique globale dans un contexte budgétaire particulièrement contraint et ce, grâce aux différentes modalités de mutualisation entre la Métropole et les communes, mais également entre les communes elles-mêmes.

La possibilité, ainsi, de créer des plateformes de services sur sollicitation des communes ou des conférences territoriale des maires, permettra de développer un panel de prestations (études, diagnostics, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, formation, animation de communautés de métiers) et ce sera accessible aux communes dans le cadre de ces mêmes conventions qui sont organisées par le Pacte.

Pour ce qui est de la Ville de Lyon, le groupe Lyon Centristes et Indépendants prendra activement part à l'élaboration des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt. Notre ville, notamment du fait de sa taille, a en effet pu développer une certaine ingénierie, des méthodes et des outils parfois plus avancés qu'ailleurs dans un certain nombre de domaines de l'action publique. Cette expérience, comme le contact privilégié que nous avons pu développer avec les forces vives du territoire (entreprises, mais aussi société civile) pourront alimenter les politiques de la Métropole, en même temps que la Ville de Lyon pourra également profiter de celles de la Métropole et d'autres communes.

Enfin, nous serons également particulièrement attentifs au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de ces nouvelles formes de coopération afin d'adapter nos modes de faire de la manière la plus efficace possible.

Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc cet avis favorable de la Ville de Lyon.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Pacte de cohérence métropolitain est un texte fondateur et novateur pour nos collectivités territoriales.

Tout d'abord, nous nous réjouissons de l'amélioration du Pacte qui nous avait été initialement soumis. Beaucoup de propositions de nos deux groupes -Lyon et Métropole- ont été retenues dans la dernière rédaction du Pacte.

Nous souhaitons souligner, ce jour, quelques aspects importants à nos yeux :

1- Le texte s'est clarifié, précisé et il garde, en même temps, un esprit d'ouverture aux évolutions en cours et futures. Il le faut : nous sommes en train d'inventer, et il faut rappeler que nous avons pris des compétences nouvelles fortes. Nous devons donc nous permettre d'évoluer, d'expérimenter, avant de généraliser, ou de revenir en arrière, si nécessaire.

2- L'idée d'évaluation du Pacte est importante. Il faudra de fait évaluer d'ici 2 ans la mise en œuvre de nos politiques et, pas seulement entre nous -élus et services, c'est-à-dire juges et parties- mais avec la population, les associations, les syndicats, le Conseil de développement, sous des formes innovantes à organiser dans le cadre de la démocratie participative.

3- Concernant les valeurs animant ce Pacte, nous apprécions en particulier l'utilisation de mots originaux, rares en politique, comme la « bienveillance » pour la population (loin de la suspicion générale, développée à tort par certains groupes politiques...), ou le mot « confiance » pour les communes (loin du rapport de force imposé).

La valeur d'égalité concerne dans le texte beaucoup les territoires, l'équilibre territorial, objectif que nous partageons et qui est un vrai défi que nous poursuivons avec vous, Monsieur le Maire, depuis 2001 et même depuis 1995 ! Mais nous pensons que l'égalité sociale, la justice sociale, l'égalité des droits de chacune et de chacun de nos habitants pourraient être encore plus soulignées dans le texte. Le Pacte n'est pas un guide technique, il doit affirmer des choix politiques que nous aimerions voir ainsi mieux précisés. Il faudrait donc compléter légèrement l'introduction page 6, en parlant explicitement « *de justice sociale et d'égalité entre les habitant-es.* »

4- Nous constatons que les arrondissements de la Ville de Lyon ne sont évoqués nulle part, alors qu'ils agissent au quotidien sur nombre de compétences de la Métropole et qu'ils font partie de la loi PLM qui continue de nous encadrer. Nous proposons de reconnaître explicitement en quelques lignes ce qui existe déjà dans les faits en termes d'exercice des compétences, c'est-à-dire tout ce qui a été évoqué à l'oral en introduction !

Les arrondissements auraient donc pu être associés à la présentation du Pacte lors des Conseils d'arrondissement précédant ce Conseil municipal. Et comme les arrondissements seront impactés directement par la mise en œuvre des 21 propositions de travail Communes/Métropole, nous proposons d'explicitier le fait qu'ils pourront s'engager dans des expérimentations en accord, en harmonie bien évidemment avec la Ville de Lyon souveraine.

5- Pour ce qui est de la proposition 3 concernant l'accueil, l'information, l'instruction et l'accompagnement de la demande sociale, nous sommes favorables au principe de fusion des MDR et Antennes sociales du CCAS de la Ville de Lyon, mais nous demandons des études précises quant à la totale délégation des compétences.

Nous pensons que le rapprochement MDR/CCAS peut aider les usagers à mieux connaître l'ensemble de leurs droits et à monter leur dossier, sans avoir à se déplacer en plusieurs lieux et à répéter leur histoire de bureau en bureau. Nous rappelons aussi que l'objectif principal n'est pas de réaliser des économies financières. Si fusion des MDR et Antennes sociales il y a, les nouveaux lieux doivent être assez grands pour accueillir des personnes de style très divers, voire parfois opposés. Et cette délégation ou articulation de compétence ne doit pas se traduire par une réduction des effectifs des travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement et de l'instruction : accueillir et instruire les dossiers des personnes vulnérables demande, en effet, beaucoup de temps. Notre objectif profond est de mieux traiter les personnes et de réaliser, au passage, des économies si c'est possible.

6- La proposition 4 prévoit un exercice articulé de la compétence sur la prévention santé pour les 0-12 ans. Nous appelons à la vigilance pour qu'il n'y ait aucune baisse de qualité par rapport au service offert actuellement par quelques communes, dont Lyon avec son service médico-social scolaire réputé.

7- Nous sommes sur le fond, tellement favorables à un travail avec la Métropole, que nous formulons déjà la demande d'une 22<sup>e</sup> proposition : celle d'une articulation des compétences concernant la politique énergétique et sa mise en œuvre Métropole/Communes.

8- Enfin, nous souhaitons que le Pacte reprenne les termes que nous avons proposés à propos de la gouvernance : nous faisons la différence entre la gouvernance partenariale, entre les partenaires sociaux et les associations, et la gouvernance participative, entre les habitants, les usagers et la société civile : nous tenons aux deux. Et concernant la gouvernance partenariale, nous rappelons notre proposition de réunir une conférence sociale annuelle sur les politiques socio-économiques de la Métropole.

Nous avons la volonté, Monsieur le Maire, de vous aider à construire une Métropole au service de la population et des territoires. Nous voterons donc ce Pacte, premier pas fondateur, et nous espérons que vous prendrez en compte notre contribution positive.

Je vous remercie.

**M. KEPENEKIAN Georges**, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à mon tour d'intervenir. J'ai l'avantage, ou le désavantage, d'avoir entendu tout ce qui a pu être dit, je vais y répondre dans quelques instants.

David Kimelfeld, puis Guy Corazzol, ont présenté en introduction les objectifs de ce document, comment il s'inscrit dans la démarche de notre territoire dans le processus de construction de la Métropole de Lyon, dans son articulation et sa coopération avec l'ensemble des 59 communes, et non 58 + 1 !

Le Pacte présente le cadre dans lequel nous devons travailler pour le développement de Lyon et de la Métropole. A l'occasion de la création de la Métropole, j'avais évoqué en janvier dernier, lors de la première séance du Conseil municipal, que «plus que jamais nous devons faire preuve de responsabilité et nous rassembler pour faire face au défi». Et à ce moment-là nous ne connaissions pas les défis actuels.

Ces défis sont à la fois l'unité de notre Pays, la cohésion et le développement de notre société au bénéfice de nos concitoyens bien sûr, pour le progrès social et pour une société qui exprime des valeurs d'égalité et d'équité, de solidarité et d'innovation. Ce sont là des valeurs que nous portons et qui sont inscrites dans le Pacte.

Nous le savons, il nous faut pour cela agir avec détermination, mettre en œuvre une nouvelle organisation administrative à l'échelle de notre territoire pour bâtir un service au public de plus grande qualité. Cette vision globale que j'ai entendue, reprise par notre Collègue Michel Havard, est bien incluse. Là où je ne suis pas d'accord, c'est qu'il a traité le fond et la forme, et je ne suis pas certain que son fond et sa forme soient ceux que nous essayons de développer ici.

Plus que jamais, pour atteindre cet objectif, pour relever ces défis, nous devons être à l'écoute permanente de nos concitoyens, mais aussi respecter le cadre budgétaire contraint, cette nouvelle ère budgétaire que signalait M. Broliquier. C'est cette volonté qui nous anime dans la construction et le développement de la Métropole. Bâtir une ville ouverte sur le Monde, une ville attractive, accueillante et hospitalière où chacun puisse trouver sa place, une ville tournée vers le progrès. Mais il nous faut aussi chercher à élaborer des politiques publiques toujours plus efficaces, plus lisibles, plus efficaces, plus coordonnées.

Le Pacte de cohérence métropolitain est, pour nous, le cadre de nombreuses ambitions tout en assurant la cohésion de notre territoire. L'ambition d'une Métropole portant le développement économique avec, comme levier, l'innovation, mais aussi celle d'une Métropole innovante, mais sur le plan du développement durable, de la santé, de la qualité de vie des citoyens, celle aussi d'une Métropole qui bâtit une société plus juste.

Nous affirmons clairement notre souhait d'un développement équilibré des territoires sans jouer la centralité contre la périphérie, mais en mettant en place une organisation multi polaire, plus transversale, interactive, intégrant tous les acteurs. Le développement de nos territoires nécessite un projet cohérent, résultat d'un dialogue permanent entre les communes et la Métropole.

Dans la démarche d'élaboration du Pacte, la Métropole a souhaité associer les territoires par un fort travail participatif. C'est ce qui a été fait par les rencontres avec les communes et les différents acteurs, et ici à la Ville avec les échanges dans les différentes commissions comme l'a évoqué David Kimelfeld. C'est par cette méthode de travail que la réussite de notre projet sera au rendez-vous.

Cette culture de coopération préexistait au Grand Lyon depuis de nombreuses années avec de nombreuses instances de concertation, prenant en compte les attentes au plus près. Je pense, par exemple, au PLUH, et je pourrais citer d'autres dispositifs. Grâce à cela, nos villes, notre ville, ont pu observer de vrais progrès et ont pu changer.

Il n'y a pas, me semble t'il, une bonne et une mauvaise proximité. Personne, aujourd'hui, ne peut prétendre avoir le monopole de la proximité et les villes, comme la Métropole, ont déjà montré que l'écoute et la concertation avec nos concitoyens étaient une des clés de la réussite de nos politiques.

En ce sens, nous devons travailler à la création d'interfaces, des guichets uniques offrant aux citoyens des points d'orientation vers les services métropolitains compétents. A cet égard, la Métropole doit être présente physiquement dans chaque commune et arrondissement lyonnais. Nous devons cependant être vigilants sur le fait que la somme des proximités n'est pas une garantie de cohésion. J'entends bien que les maires d'arrondissement sont élus au suffrage universel, certes, mais en d'autres temps la ville a utilisé dans la loi PLM le scrutin de listes et puis, certains maires ont pu être maires sans avoir été d'abord élus au suffrage universel.

Au demeurant, je n'ai pas entendu quasiment citer les adjoints, il y a un exécutif dans cette ville, et l'exécutif, les adjoints seraient en défi de toute politique de proximité, ils seraient hors sol ? Denis Broliquier, non. Mais quand vous disiez tout à l'heure dans le débat précédent que nous avons fait juste du rabotage, regardez la proximité de nos décisions et peut-être que vous comprendrez le travail qui a pu être fait dans les nouvelles politiques. Je vous suggère de le faire.

C'est bien là un des principes fondateurs de la création de la Métropole, si nous devons tout continuer de la même manière, ne faisons pas la Métropole. Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin en ouvrant la possibilité d'expérimentation et d'innovation dans les territoires de proximité en lien avec la Métropole, car les actions de proximité ont du sens quand elles s'inscrivent dans un cadre plus global, dans une vraie articulation entre les actions de la commune et celles de la Métropole. Nous l'avons indiqué en janvier dernier lors de la création de la Métropole, notre projet c'est le développement de notre territoire, de notre Ville, des villes et de notre Métropole en associant dans cette démarche tous les acteurs. Notre responsabilité, c'est un usage des deniers publics recherchant la plus grande efficacité possible dans les politiques mises en place, la réflexion à mener, par exemple, du rapprochement entre le CCAS et les Maisons du Rhône peut en être un exemple.

Nous souhaitons donc engager ce contrat entre les communes et la Métropole, il fera l'objet tous les deux ans d'une évaluation et d'une concertation. Notre pays, nos villes ont besoin plus que jamais de l'unité des conditions d'un bien-être social, de politique plus engagée au plus près des citoyens. C'est en ce sens que notre groupe soutient ce pacte qui sera un véritable outil et un vrai cadre pour le développement de Lyon. Il s'agit de faire vivre ce projet, faisons ensemble le pari de l'avenir, ne soyons pas au bord à énoncer les principes du tout ou rien, voire des diktats. Je crois que l'adoption du pacte qui sera, je l'espère, réalisée à la Métropole le 10 décembre prochain, permettra d'ouvrir la vraie séquence suivante, celle du travail ensemble.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE :** Chers Collègues, quelques mots. Je voudrais d'abord souligner que jamais projet n'a été discuté à la Métropole comme l'a été le projet de pacte de cohérence métropolitain. Fouziya Bouzerda a souligné dans son intervention que nous nous étions donné des délais extrêmement importants, et cela a été réalisé. Pour pouvoir avoir une concertation qui, effectivement, puisse prendre l'avis des uns et des autres, David Kimelfeld l'a dit tout à l'heure dans son intervention, la concertation a donné lieu à cinq réunions de la commission métropole réunissant 50 élus, et je n'ai pas eu l'impression qu'ils aient tous eu le sentiment d'avoir perdu leur temps.

Michèle Vuillien a animé cette commission, et c'est lui faire injure de dire que c'était une commission où l'on passait son temps à d'aimables bavardages. Ensuite Renaud George a mené une concertation avec l'ensemble des maires, y compris avec les maires d'arrondissement. Je lui avais demandé de mener cette concertation avec les maires d'arrondissement, mais c'est une chose d'avoir une concertation avec les maires d'arrondissement et de vouloir nier comme un certain nombre d'entre vous l'ont fait qu'il y ait une commune, celle de Lyon. J'y reviendrai plus tard dans mon intervention.

Cela a été une série de groupes de travail, regroupant des maires et des adjoints, au total près de 200, associant l'ensemble des services de la Métropole. Cela a été dans chaque conférence territoriale des maires une séance consacrée au pacte, sous la responsabilité de Thierry Pouzol et de Renaud George. Ce texte, enfin, a été adopté, comme vous le savez, le 12 octobre dernier à une très large majorité par la conférence métropolitaine, avec un certain nombre de remarques et d'abstentions, mais il n'y a eu aucun vote contre. Cela montre qu'au-delà des positions de principe, il y a une vraie convergence. Pourquoi ? Parce que la plupart des groupes sur les bancs de cette assemblée veulent faire la Métropole, qu'ils y voient évidemment une avancée pour notre agglomération. Ils voient bien ce que cela peut nous amener si nous voulons compter parmi les grandes métropoles, et lorsque nous menons de grandes politiques économiques, lorsque demain nous allons pouvoir articuler à la fois nos politiques économiques et la prise en charge des publics les plus fragiles en faisant en sorte, comme le fait David Kimelfeld, que nous puissions rassembler économie et insertion, c'est cela le résultat de la création de la Métropole.

Alors, cette Métropole, nous avons, et quelques-uns d'entre vous ont rappelé quelques unes des valeurs, l'égalité, l'équité, la solidarité, la bienveillance, mais aussi la volonté d'innovation, la nécessité d'établir avec tous les partenaires des rapports de confiance, enfin et ce n'est pas totalement étranger au débat que nous avons eu précédemment, la responsabilité dans l'usage des deniers publics. Il rappelle également les principes d'action qui guident la Métropole dans une volonté d'être toujours mieux en dialogue avec les communes et au plus près de nos concitoyens, car c'est bien la volonté de pouvoir conjuguer vision d'ensemble et souci de la proximité que sous-tend la loi MAPTAM.

C'est pour cela qu'aux côtés du conseil de la Métropole, elle a créé la conférence métropolitaine, réunissant tous les maires afin que les communes continuent, dans l'avenir, d'être pleinement représentées. C'est pour cela qu'elle a créé les conférences territoriales des maires afin que ceux-ci puissent, sur un même territoire, définir une stratégie commune et, s'ils le souhaitent, la mutualisation d'un certain nombre de services qui voient par exemple que pour le secteur centre il y a quelque pertinence à penser de manière commune l'avenir de Lyon et de Villeurbanne et sans doute, à avoir une vision partagée d'un certain nombre de services. Donc la conférence centre associera non pas deux personnes en tête à tête, mais les adjoints d'une commune et d'une autre pour voir comment ils pensent ensemble des politiques communes pour l'ensemble du centre de Lyon, parce que c'est ce centre-là qui tire aujourd'hui l'ensemble des territoires.

Le pacte de cohérence métropolitain et surtout le Contrat métropolitain, qui sera signé dans quelques mois, et qui précisera lui, la façon dont les arrondissements peuvent se situer, portent aujourd'hui, c'est vrai, sur les relations entre la Métropole et la Ville de Lyon et pas sur les rapports à établir entre la Métropole et les arrondissements.

Mais, mes chers Collègues, lorsque l'on regarde les champs sur lesquels va porter demain le Contrat métropolitain, on voit bien qu'il a trait aux politiques globales de la ville, qu'il s'agisse de la politique sociale, de la politique de la petite-enfance, des synergies à construire entre écoles et collèges, de la politique de lecture publique, plus généralement de la politique culturelle.

Il ne peut pas y avoir neuf politiques différentes en fonction des arrondissements, cela tombe sous le sens ! Et je ne pense pas que, qui que ce soit qui prétende un jour être Maire de Lyon, remette jamais en cause cette nécessité-là !

La construction de la Métropole doit être une continuité, un dépassement, non un retour en arrière, au temps où des secteurs comme -je m'excuse pour les maires-, mais la Guillotière ou la Croix-Rousse, étaient des communes autonomes. Aujourd'hui, on le voit bien, c'est très largement Lyon qui donne sa force et son élan à toutes les métropoles. En ces temps économiques difficiles, il ne faut pas se priver de cette dynamique, il faut, au contraire la renforcer.

Elle profite d'ailleurs à notre agglomération, mais aussi à tous nos arrondissements.

Mes chers Collègues, qui ne voit qu'aujourd'hui, si nous n'avions pas eu la politique que nous avons menée, des arrondissements comme le 2<sup>e</sup> n'auraient pas la Confluence ; qu'aujourd'hui, si nous avions des arrondissements autonomes et non pas une force centrale, la Part-Dieu ne serait pas ce qu'elle est en train de devenir ; que Gerland ne changerait pas comme il change aujourd'hui !

Alors, oui, moi je ne suis pas dans le débat : « Il faut choisir entre la centralité et la proximité. » Il faut effectivement conjuguer les deux et c'est ce que nous réaliserons demain.

Je mets aux voix le projet de pacte présenté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

(Les Groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, se sont abstenus. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre, ainsi que M. Boudot.)

Nous avons ensuite des propositions d'amendements : on les examine en bloc.

a) Propositions d'amendements présentées par le Groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu. Les Groupes Europe Ecologie Les Verts, Lyon Ecologie et Citoyens, Centre Démocrate, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Socialiste, Radical et apparentés et M. Boudot ont voté contre.)

Les propositions ne sont pas retenues.

b) Proposition d'amendement présentée par le Groupe UDI et apparenté

(Le Groupe Europe Ecologie Les Verts s'est abstenu. Les Groupes Lyon Ecologie et Citoyens, Centre Démocrate, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Socialiste, Radical et apparentés et M. Boudot ont voté contre.)

La proposition n'est pas retenue.

---

**2015/1531 - Convention de groupement de commandes passée entre la Ville de Lyon et Villeurbanne pour la mise en place d'un marché d'acquisition et de maintenance de vélos** (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2015/1534 - Modification de la délibération n° 2015/889 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 735 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 22 logements -16 logements PLUS et 6 logements PLAI- situés 83-84, quai Pierre Scize à Lyon 5<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2015/1535 - Modification de la délibération n° 2015/890 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Erilia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 588 018 euros - Opération : construction de 29 logements -21 logements PLUS et 8 logements PLAI- situés 224, grande rue de la Guillotière à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2015/1536 - Caisse de Crédit Municipal de Lyon - Rapport d'activité et situation financière au 30 juin 2015** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2015/1596 - Admission en non valeurs des produits irrécouvrables des exercices 2001 à 2015** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)

---

**2015/1653 - Effet du transfert de compétence des réseaux de chaleur et de froid urbain à la Métropole - Signature d'une convention financière avec la Métropole sur le sort des emprunts en cours** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)  
(Abstention de M. Boudot.)

---

**2015/1661 - Décision modificative n° 3** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté.)  
(Les Groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon et M. Boudot ont voté contre.)

---

**2015/1533 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 978 000 euros - Opération : acquisition en VEFA de 12 logements -8 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 33 bis et 35, rue Bossuet à Lyon 6<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2015/1537 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 003 656 euros - Opération : réhabilitation de 178 logements situés 324-329, rue du Doyen Georges Chapas à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2015/1538 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 976 500 euros - Opération : réhabilitation de 219 logements situés 60-72, montée de l'Observance à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel  
(Adopté.)

---

**2015/1550 - Subventions annuelles 2015 aux unions syndicales départementales - Montant total : 15 260 euros TTC** (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

---

## COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

---

**2015/1628 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- pour un montant de 514 740 euros et autorisation de signature de conventions de financement** (Direction de l'Action Sociale)

**Mme AIT MATEN Zorah**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LAFOND Luc** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je profite de ce rapport sur les subventions aux personnes en difficulté, pour dire quelques mots sur les personnes sans domicile fixe.

Comme d'autres grandes villes, Lyon est concernée par la présence de personnes sans-abri dans l'espace public.

C'est, bien sûr, un problème humain qui mobilise les services sociaux. Ces personnes ont besoin qu'on les aide. Certaines ne perçoivent aucune prestation sociale et beaucoup connaissent également des troubles psychiatriques ou des dépressions sévères.

C'est aussi un problème de tranquillité publique, auquel nous avons à faire face dans nos arrondissements, avec une cohabitation qui devient de plus en plus difficile entre les commerçants, les riverains et les personnes sans domicile fixe.

Les habitants sont très préoccupés par ce qui se passe à la porte de leurs immeubles, lorsque des personnes en errance consomment de l'alcool sur place. Beaucoup de ces personnes sans domicile fixe sont accompagnées de chiens, ce qui n'est pas, là aussi, sans poser des problèmes de sécurité et de tranquillité publique.

Dans cette délibération, vous proposez une subvention de fonctionnement globale de 275.000 € pour le Foyer Notre Dame des Sans Abris, soit 150.000 € de moins qu'en 2014.

Nous avons bien entendu votre explication, pour justifier cette subvention à la baisse. Vous dites que le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est de la compétence de l'Etat et que le Foyer a suffisamment de réserves financières.

Ces réserves servent, vous le savez bien, à combler le retard de paiement de l'Etat et à faire face à des situations d'extrême urgence.

Faites attention à ne pas fragiliser les associations qui gèrent ces structures d'accueil d'urgence et qui font un travail remarquable, dans la prise en charge de ces personnes en difficulté, si difficiles à gérer.

D'autant plus que le phénomène a tendance à s'aggraver avec la crise et concerne un public de plus en plus jeune. Il faut donc rester vigilant.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2015/1577 - Attribution d'une subvention d'investissement de 1 216 000 euros à la SAHLMAS en vue de la réhabilitation de l'EHPA Marius Bertrand – Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3 – Programme n° 00001, opération n° 04081001 (Direction de l'Action Sociale)**

**2015/1578 - Attribution d'une subvention d'investissement de 2 399 112 euros à la SAHLMAS en vue de la réhabilitation de l'EHPA Jean Zay – Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2012-1 – Programme n° 00001 - Opération n° 09105001 (Direction de l'Action Sociale)**

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je voulais simplement préciser que les dossiers d'attribution de subventions d'investissement marquent la volonté de la Ville de Lyon de poursuivre le programme de rénovation ambitieux de nos résidences seniors pour lesquelles 40 M€ ont déjà été engagés depuis 2008 et 10 M€ sur ce mandat.

A la fin du mandat, l'ensemble de nos résidences sera rénové.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Rivoire ne prend pas part au vote sur ces deux rapports.)

---

**2015/1579 - Adaptation à la baisse du montant de la subvention d'équipement au CCAS de la Ville de Lyon pour la réhabilitation de l'EHPA Clos Jouve : 170 000 euros -AP n° 2012-1, Programme n° 00001, opération n° 01106001- Approbation et autorisation de signature d'une convention de financement correspondante (Direction de l'Action Sociale)**

Rapporteur : Mme BLEY Antonia

(Adopté.)

---

**2015/1658 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -animation, protection de la santé, foyers-restaurants- pour un montant de 60 606,84 euros et autorisation de signature de convention de financement (Direction de l'Action Sociale)**

Rapporteur : Mme BLEY Antonia

(Adopté.)

---

**2015/1637 - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins et la lutte contre le sida (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté.)

---

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

---

**2015/1561 - Attribution de subventions à la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'adolescence -SLEA- dans le cadre du dispositif des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2015/1590 - Lancement de l'opération n° 60026848 «Réduction des nuisances lumineuses : optimisation des installations de mise en lumière des façades des rues commerçantes» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 250 000 euros** (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

**2015/1594 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association « Le Cyclotouriste » pour l'organisation de la 62<sup>e</sup> édition de la «Saintélyon» du 5 au 6 décembre 2015 - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2015/1554 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association « Lyon Sport Métropole » pour la 6<sup>e</sup> édition de «Sentez-vous sport», du 12 au 20 septembre 2015** (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2015/1607 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'Association «Basket-Ball du 5<sup>e</sup>»** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2015/1608 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 3.000 euros à l'Association «Boxing Lyon United» pour sa participation au Championnat du Monde et au Championnat d'Europe** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

**2015/1609 - Attribution d'une subvention complémentaire de 3 000 euros à l'Association «Lyon Boxe»**  
(Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1610 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 13 000 euros à l'Association «FCL Football» - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)  
(Abstention de M. Boudot.)

---

**2015/1611 - Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'Association «Lyon Natation» pour l'organisation du 5<sup>e</sup> Meeting National en bassin de 25 m, du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015 à la piscine de Vaise - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1612 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1613 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association «Lyon Sprint Evolution» pour sa participation au Tour de Bilbao du 24 au 26 juillet 2015** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1619 - Attribution de subventions ponctuelles de fonctionnement aux Offices des Sports d'Arrondissements -OFFISA- pour un total de 8 000 euros** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1630 - Lions du Sport 2015 - Financement et partenariat privé – Modèles de conventions** (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

**2015/1640 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5.000 euros à l'Association «Rink Hockey Club de Lyon» pour le renouvellement de son matériel de pratique - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1641 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 5.000 euros à l'Association «Action Basket Citoyen» pour l'organisation d'interventions pédagogiques en milieux scolaire et urbain, en partenariat avec le centre social des Etats-Unis** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)  
(M. Boudot a voté contre.)

---

**2015/1642 - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 euros à l'Association «Le Masque de Fer» pour l'organisation du Circuit National de Fleuret Féminin et de la Compétition Régionale Jeune les samedi 14 et dimanche 15 novembre 2015 - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1643 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 2.000 euros à l'Association «Club Rhodia Vaise - section Triathlon» dans le cadre des participations aux Championnats du Monde Iron Man et au triathlon de Vaulx-en-Velin - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1644 - Attribution d'une subvention de 1 700 euros à l'Association «Yacht Club du Rhône» dans le cadre de l'organisation de la 29<sup>e</sup> édition de la Coupe des Lyons du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1649 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 3 000 euros à l'Association «Lyon 5 Handball» pour l'organisation d'événements à destination de publics spécifiques** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1639 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à la vie associative locale** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck  
(Adopté.)  
(Abstention de M. Boudot.)

---

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

---

**2015/1588 - Création d'un dispositif d'aide au répit à domicile pour les familles concernées par le handicap d'un enfant de 0 à 12 ans « Bulle d'R », en partenariat avec l'Association « Eveil Mâtins » - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 20.000 euros pour la création de ce projet (Direction de l'Enfance)**

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il vous est proposé dans cette délibération de voter une subvention exceptionnelle de 20.000 € à l'Association « Bulle d'R », afin de l'aider dans le lancement de son projet de garde d'enfants en situation de handicap.

Bulle d'R est adossée à l'Association Eveil Mâtins, qui est gestionnaire de deux équipements Petite Enfance « Eveil Mâtins » et « Bulle d'Eveil ».

Experte dans le domaine de l'accueil des enfants en situation de handicap, elle a souhaité étendre ses services. Il s'agit donc là, de permettre à des parents d'enfants en situation de handicap, de pouvoir souffler quelques heures et d'avoir un peu de répit. La garde de la fratrie, pas seulement de l'enfant en situation de handicap, sera confiée principalement à des étudiants du secteur médico-social, sanitaire et social.

Par ailleurs l'Association assure la formation et l'encadrement de ces étudiants.

La Commission a donné un avis favorable à ce dossier.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite de la décision prise, d'aider à la création de l'Association « Bulle d'R » qui permet à des familles ayant un enfant de 0 à 12 ans, en situation de handicap, d'avoir un temps de répit, en proposant des baby-sitters ayant reçu une sensibilisation liée aux différents types de handicaps, et formées aux conduites à tenir avec ces enfants si singuliers.

Nul n'ignore à quel point il est difficile de trouver une personne compétente dans le domaine des gardes à domicile : le faire lorsque l'enfant gardé est en situation de handicap crée une difficulté supplémentaire. A cette source d'angoisse (« Comment faire garder mon enfant ? ») s'ajoute l'épuisement de la famille n'ayant pas le « temps de souffler ». Or, chacun sait à quel point le « lâcher prise » des parents d'enfants en situation de handicap est compliqué... tout en étant vital !

C'est pourquoi, notre seul regret est que cette aide soit uniquement une aide de lancement pour cette Association : nous aimerions réellement qu'une aide pérenne lui soit accordée à l'avenir. C'est un service rendu aux familles et un soutien que nous devrions accompagner sur le long terme.

J'ai une entière confiance en l'Adjointe en charge du dossier et je suis certaine qu'elle fera son possible pour aider au mieux cette Association, indispensable à la vie des familles, dont le quotidien est déjà si compliqué. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1647 - Avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle 2014-2017 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour l'extension du dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein de l'ensemble des écoles publiques de Lyon (Direction de l'Education)**

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport, Monsieur le Maire, qui a trait à la généralisation du dispositif des « Ambassadeurs du livre ».

**M. GEOURJON Christophe :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec cette délibération, vous proposez de généraliser « les ambassadeurs du livre » à toutes les écoles publiques lyonnaises. Le but étant, notamment, de favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de prévenir ainsi l'illettrisme.

A Lyon, dans les écoles publiques, les clubs Coup de Pouce Clefs avaient justement vocation à lutter contre l'illettrisme et à prévenir l'échec scolaire. La Ville de Lyon, entre 2005 et 2013, a participé, en partenariat avec le Rotary Club, à la création de 14 clubs Coup de Pouce Clefs. Notre regretté Collègue, Jean Benzoni, s'était fortement impliqué dans cette initiative sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Depuis 2014, vous avez changé de stratégie, en réduisant drastiquement le nombre de clubs soutenus : 5 en 2014 et seulement 2 en 2015. En clair, vous avez décidé de fermer !

On le devine bien, votre décision est guidée par des considérations budgétaires, je dirai même financières. Nous avons ici une illustration de ce que nous disons depuis des mois. Vous mettez en place, jour après jour, des coups de rabot, des coupes budgétaires, sans avoir une vision globale des économies de fonctionnement à réaliser. Une nouvelle fois, je vous demande Monsieur le Maire, un débat et un vote sur un Plan Pluriannuel d'Economie, car comme les investissements, faire des économies est aussi un choix politique !

A la place de cette vision à moyen terme, vous fermez les clubs Coup de Pouce Clefs. Mais, est-ce là une saine politique de l'éducation ? Est-ce là une gestion tournée vers l'avenir ? Non ! Non, car l'économie financière que vous faites aujourd'hui, aura demain un coût beaucoup plus important, aussi bien collectivement qu'individuellement, pour les enfants qui risquent le décrochage scolaire, synonyme d'échec scolaire et par la suite de difficultés supplémentaires d'insertion professionnelle.

Pourtant, nous disposons d'évaluations incontestables (je pense notamment à celle de Dominique Glasman), sur l'efficacité du dispositif Coup de Pouce : des élèves de CP, fragiles, ont retrouvé, grâce à Coup de Pouce, une évolution comparable à celle des autres élèves. D'ailleurs, à ce jour, 250 villes en France ont fait appel à « Coup de Pouce » pour accompagner des élèves en difficulté.

Monsieur le Maire, l'échec scolaire n'est pas une fatalité ! Nous savons que l'accompagnement personnalisé des élèves, considérés par leurs instituteurs comme fragiles en lecture, est une solution efficace, sur-mesure, pour lutter contre le décrochage scolaire précoce.

Il est donc particulièrement malheureux que malgré ce diagnostic -qui devrait appeler des solutions ciblées- de voir que vous préférez privilégier une logique égalitariste simpliste.

Une pensée qui inspire également très fortement l'actuelle réforme du collège. Cette réforme du collège renforce le collège unique, alors qu'il faudrait en finir avec lui. Le collège unique, c'est une erreur majeure. Les enseignants eux-mêmes le disent. Il suffit de les écouter, il suffit de les entendre. Or, cette réforme a été concoctée par des hauts-fonctionnaires au Ministère de l'Education Nationale. Les enseignants n'ont pas été consultés, les parents non plus.

Le décrochage scolaire précoce doit être la priorité des priorités. A l'école comme au collège, l'enjeu est de tirer vers le haut, le potentiel de chaque élève, et de l'amener plus loin, selon son rythme et ses capacités. Mais, pour cela, il faut un accompagnement personnalisé.

Accompagnement personnalisé que la Ville de Lyon aurait pu mettre en place lors de la réforme des rythmes scolaires.

C'était un vrai choix politique, un choix pour l'avenir que de profiter de cette réforme pour mettre en place un accompagnement éducatif personnalisé. Mais à cette époque déjà, vous aviez arbitré en faveur d'une vision financière et non d'une vision qualitative et éducative de la réforme des rythmes scolaires. Je vous remercie.

**Mme ROUX de BEZIEUX Elodie :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez d'étendre le dispositif « Ambassadeurs du livre » aux 37 000 élèves des écoles publiques.

L'objectif du dispositif, selon les dires de l'Association, est d'apporter aux élèves la lecture plaisir. Les moyens mis en œuvre pour l'atteindre sont des activités autour du livre et de la lecture dans les BCD assurées par des jeunes en service civique.

Le coût de l'opération : 300 000 euros. Les Ambassadeurs du livre sont complémentaires, nous semble-t-il, d'un autre dispositif « les Coup de Pouce Clefs ».

L'objectif des clubs Coup de Pouce est clair : aider les enfants en décrochage scolaire. Ce sont donc les enfants les plus faibles qui vont être aidés par les clubs Coup de Pouce.

Un club Coup de Pouce Clef, ce sont 5 enfants aidés.

La Ville se désengage peu à peu de ce dispositif. Seulement deux seront financés cette année, soit seulement 10 élèves aidés. Un nombre dérisoire par rapport aux besoins réels.

Les clubs Coups de Pouce Clefs sont présents dans 272 villes de France. A Paris, on en dénombre 200, 130 à Marseille et nous à Lyon, 2. Lyon, qui est pourtant le siège national de l'Association porteuse du projet. Mais ne dit-on pas que les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés ? En voilà encore un exemple pour la Ville de Lyon !

Vous allez nous dire, Monsieur le Maire, qu'il faut faire des économies : un club Coup de Pouce, c'est 6 000 euros pour 5 enfants soit 1 200 euros par enfant, et les Ambassadeurs du livre, 300 000 euros pour 37 000 enfants ce qui fait à peu près 8 euros par enfant. Certes...

Mais, Monsieur le Maire, devons-nous chercher des économies sur le dos des enfants en échec scolaire ? Un enfant qui décroche coûte, selon un rapport de juin 2013 de l'inspection générale de l'Education, entre 200 000 et 230 000 euros à la Collectivité alors que c'est seulement 1 200 euros pour le sortir de la spirale infernale.

Les résultats du dispositif, c'est 80 % des enfants en fin de parcours qui sont sortis de la zone dangereuse. Je citerai d'ailleurs l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental « une école de la réussite pour tous » de mai 2015, page 70 : *« l'Association développe des clubs Coup de Pouce Clef qui sont plus qu'un soutien pour les enfants de CP. Les différents témoignages rendent compte d'une vraie avancée pour les enfants qui bénéficient de ces ateliers. Les enfants de CP ont été choisis par leur enseignant en fonction de leurs difficultés. »*

*Au fur et à mesure des séances, les enfants se réconcilient avec la lecture, acquièrent confiance en eux, des valeurs citoyennes, un esprit d'entraide, une autonomie et de vraies bases en lecture et en écriture. A la fin de l'année, le relais est passé aux parents. »*

Alors, oui, Monsieur le Maire, nous voterons l'avenant pour le dispositif « Ambassadeurs du livre », mais au nom de tous les enfants en situation de décrochage scolaire, nous vous demandons de revoir au plus vite votre copie sur les clubs Coup de Pouce Clefs.

Faire aimer la lecture, oui, encore faut-il que les enfants sachent lire.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Je crois que nous partageons tous ici le souhait de lutter le plus efficacement possible contre l'échec scolaire et ce, dès le plus jeune âge. Et ce travail, je vous le rappelle, doit être fait en lien avec l'Education Nationale.

Nous mettons en œuvre, sur la Ville de Lyon, plusieurs actions en ce sens et je suis tout à fait d'accord avec vous, elles sont complémentaires, elles ne sont pas comparables.

Est-ce que je dois vous rappeler le contexte de ce mandat ? Je pense que vous le connaissez tous. Concernant l'éducation, la réforme des rythmes scolaires a effectivement rajouté de la difficulté à l'exercice et nous avons toujours en tête de faire mieux avec moins.

Concernant les « Ambassadeurs du livre », leur généralisation intervient après quatre années d'expérimentation et nous permet de réduire le budget en fusionnant deux dispositifs préexistants.

Vous l'avez dit les « Ambassadeurs du livre » sont là pour donner le goût de la lecture, des livres aux enfants en lien avec les enseignants sur le temps scolaire, en lien avec les animateurs sur le temps périscolaire, ainsi qu'avec les parents. Le budget est effectivement de 300 000 euros pour 26 385 enfants, car il s'adresse aux écoliers de la grande section au CM2.

Les ateliers «Coups de Pouce Clef», eux, sont une action spécifique tournée uniquement vers les enfants de CP qui sont déjà en difficulté d'apprentissage. C'est une action connue et de qualité que nous soutenons dans le cadre de notre projet de réussite éducative, projet qui a fait l'objet d'une baisse de subventions de l'Etat de plus de 240 000 euros cette année.

Ces actions ne sont pas de même nature. Un coup de pouce personnalisé, c'est 7 500 euros pour 5 enfants sur 3 jours, alors que les « Ambassadeurs du livre » je le rappelle, c'est 300 000 euros pour 26 385 enfants.

Mettre ces projets en concurrence n'aurait pas de sens. « Les Ambassadeurs du livre » c'est de la prévention massive, les ateliers «Coup de Pouce Clef» sont des soutiens très ciblés, restreints et intenses.

L'un et l'autre ne sont pas opposés. L'un est le fondement de l'efficacité de l'autre. Nous soutenons les deux et s'il est vrai que cette année, nous n'avons pu financer que deux ateliers «Coup de Pouce», l'objectif est d'en avoir au moins un par arrondissement, et je travaille avec l'Association APFEE pour améliorer ceci.

Mais vous le savez, pour dégager du budget, il faut en réduire d'autre. Donc, c'est un travail qui prend un peu de temps.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1553 - Attribution de crédits d'achat de premier équipement pour l'ouverture de la crèche municipale Rochaix II située 60, rue du Professeur Rochaix dans le 3<sup>e</sup> arrondissement - Adaptation du montant de l'opération n° 03024002 «EAJE Rochaix réaménagements et mise en conformité des locaux» et révision de l'AP n° 2009-1, programme 00002 (Direction de l'Enfance)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
(Adopté.)

---

**2015/1587 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 euros au titre de l'année 2015 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros maximum pour l'ouverture d'une crèche de 45 places située au niveau de l'îlot Berthelot au 2, rue de l'Egalité dans le 8<sup>e</sup> arrondissement gérée par l'Association AGDS siégeant au carré Saint Pierre , 5 rue Gorge de Loup – Signature d'une convention cadre, d'une convention d'application et d'une convention d'occupation temporaire - Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002, opération 08295001 (Direction de l'Enfance)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
(Adopté.)

---

**2015/1589 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (Direction de l'Enfance)**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine  
(Adopté.)

---

**2015/1586 - Approbation du règlement de fonctionnement des Services Municipaux d'Accueil familial (Direction de l'Enfance)**

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Je tiens à signaler que M. Tête a déposé un amendement sur ce rapport.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Etienne Tête. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

(Amendement adopté.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

(Adopté.)

---

**2015/1633 - Complément programmation temps scolaire et périscolaire 2015-2016** (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne  
(Adopté.)

---

**2015/1645 - Approbation de la Charte d'utilisation des locaux et des matériels des écoles de la Ville de Lyon en direction des partenaires usagers** (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne  
(Adopté.)

---

#### COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/1604 - Approbation d'une convention concernant le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 13 200 euros de la part de l'Association culturelle St Irénée-St Just pour les travaux de restauration des vitraux de la crypte de l'église Saint Irénée (Direction des Affaires Culturelles)

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une convention concernant l'église Saint Irénée avec l'Association culturelle St Irénée-St Just.

L'église Saint-Irénée, classée Monument Historique en 1862, retient depuis plusieurs années, toute l'attention de la Ville. Nous avons déjà engagé sur les deux mandats précédents, 1 955 000 euros pour la réfection des toitures qui avaient été longtemps négligées. Nous engageons des travaux de restauration de quatre vitraux dans la crypte, une restauration conduite en lien avec cette Association culturelle Saint-Irénée-Saint Just qui apporte sa contribution. C'est l'objet de la présente délibération.

Nous interviendrons aussi en 2016 sur l'orgue. C'est dire toute l'attention que la ville porte à cet élément important de son patrimoine. Bien entendu, il restera encore d'autres travaux à envisager, sur la façade, et à l'intérieur, dans le chœur, mais les contraintes budgétaires invitent à faire des choix et sur le plan patrimonial, nous devons faire face aussi à d'autres impératifs.

Je tiens cependant à rassurer celles et ceux qui s'inquiètent pour notre patrimoine. La récente élection de Lyon comme président de l'organisation des villes du patrimoine de l'humanité de l'UNESCO témoigne de la reconnaissance internationale pour le travail de fonds réalisé à Lyon en matière de patrimoine et qui apparaît à bien des égards comme un modèle.

C'est l'expertise lyonnaise qui est ainsi reconnue. Je vous remercie.

**Mme SANGOUARD Joëlle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous profitons de cette délibération pour évoquer le calvaire de l'église St Irénée, Calvaire que beaucoup de Lyonnais ne connaissent pas. C'est pourtant le seul monument de ce type subsistant en pleine ville en France.

Le plan scénographique de Lyon, établi dans les années 1550, montre le premier calvaire au sommet de la montée St Barthélemy, actuellement place de l'Antiquaille.

Détruit en 1562, il faut attendre 1687 pour qu'un nouveau calvaire soit reconstruit à l'endroit où il se trouve actuellement.

Comme son prédécesseur, ce calvaire a été saccagé pendant la révolution. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à la générosité de divers bienfaiteurs, il fut relevé, modifié.

De nos jours, il est dans un état très délabré, et pour des raisons de sécurité, il n'est plus possible d'accéder à l'esplanade semi-circulaire offrant une vue somptueuse sur Lyon. L'accès à la chapelle souterraine est également condamné. Les sculptures de Fabisch sont fort abimées.

Cela fait de l'ensemble un des sites très important de l'histoire de notre ville et sa situation géographique, avec une vue magnifique sur la cité, un atout incontestable pour le tourisme à Lyon.

Depuis 1862, seules l'église et la crypte sont classées monuments historiques, mais l'ensemble du site, calvaire compris, fait partie du périmètre de la ville inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis décembre 1998. Aucun entretien n'a été réalisé depuis 1921.

En 1994, une association est créée pour promouvoir la connaissance des deux sanctuaires Saint Just et Saint Irénée et travailler à leur sauvegarde.

Actuellement, M. Bourrust, Président de l'action culturelle St Irénée-St Just, ainsi que le CIL St Just, St Irénée, Fourvière, par la voix de Mme Mordant, sa présidente, œuvrent pour sa sauvegarde et sa remise en état.

Pour l'ensemble des Lyonnais, le devoir de mémoire et l'histoire de notre ville sont importants à préserver.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, la ville est propriétaire du terrain et comme nous vous savons attaché à tous ces monuments de ville qui font l'histoire de Lyon et qui mériteraient de ne pas être abandonnés, nous vous demandons de vous pencher sur ce dossier, dans les années à venir, pour sauver ce patrimoine commun et unique. Je vous remercie.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Je remercie Mme Sangouard pour sa question qui me permet de faire une mise au point sur un sujet qui semble préoccuper tout à coup diverses personnes. Je dis tout à coup, parce que le calvaire de St-Irénée se trouve dans un état médiocre depuis très longtemps, et semblait n'intéresser que quelques érudits. Il s'agit d'un ensemble hétérogène, constitué au fil du temps. La dernière restauration d'ensemble a été confiée au sculpteur Fabisch en 1868. Elle a été suivie d'interventions partielles en 1900, 1921 et 1945.

Ce calvaire se situe sur une esplanade et offre une vue magnifique sur la Ville. Peut-être est-ce là d'ailleurs, son intérêt majeur, car il ne fait l'objet d'aucun classement. Sur le plan monumental, il se compose de trois grandes croix portant le Christ et les deux larrons, entourés de Marie, de Marie-Madeleine et de l'apôtre Jean, ainsi que d'un chemin de croix avec douze édicules comprenant des bas-reliefs en terre cuite et une chapelle souterraine.

L'ensemble est fermé au public pour des raisons de sécurité. Une étude réalisée en 2011 indique qu'une restauration éventuelle s'élèverait à environ 400 000 euros. Aujourd'hui, ce serait donc plus élevé encore. Dans les échanges que nous avons régulièrement avec le diocèse, ce lieu n'apparaît pas comme une priorité pour celui-ci. Il ne peut être, non plus, une priorité pour la ville, alors que d'autres interventions majeures pour le patrimoine lyonnais sont en cours ou vont débiter.

Pour le calvaire, cependant, des études techniques seront menées bientôt, afin d'envisager des travaux d'amélioration, s'ils sont possibles, et surtout raisonnables sur le plan financier.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1528 - Approbation de l'adhésion de la Ville de Lyon au Comité Français pour Yad Vashem sis 33, rue Navier – 75017 Paris – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté.)

---

**2015/1556 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires - Approbation d'une convention** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté.)

**2015/1602 - Approbation de deux avenants relatifs aux conventions de mise à disposition des éléments de la collection de métiers, d'outillages et de productions tissées diverses, propriété de la Ville de Lyon, au profit de la SARL Virginie SATRE et de l'Association Les Amis de la Maison des Canuts** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté.)

---

**2015/1539 - Approbation d'une convention de coproduction et de développement entre la Ville de Lyon - Archives municipales et la société de production Big Company pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle traitant de Lyon pendant la Première Guerre mondiale à travers les fonds d'archives** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1540 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'université Lyon 1 et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

2015/1541 - RETIRE

**2015/1542 - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon au titre de l'année 2015** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1543 - Approbation des modalités d'attribution du prix de poésie Roger Kowalski 2015** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1544 - Approbation d'un contrat type de cession de droits d'auteurs dans le cadre de l'exposition « Rêver d'un autre monde » au CHRD du 3 février au 29 mai 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

**2015/1545 - Approbation d'un contrat de prêt de 6 vitrines entre le CHRD et la ville de Meyzieu/Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1549 - Demande de subvention d'un montant de 7 000 euros auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du programme FIACRE à l'occasion de la 4<sup>e</sup> édition du festival Sens Interdits – Théâtre des Célestins** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1551 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'organisation de l'exposition «Matisse en noir et blanc» du 30 novembre 2016 au 6 mars 2017 au Musée des Beaux-Arts** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1552 - Approbation du tarif des visites destinées aux enfants et jeunes placés à l'IDEF -l'Institut départemental de l'enfance et de la famille- Musée des Beaux-Arts** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1555 - Autorisation de percevoir une subvention de 14 118 euros auprès de l'Etat -Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes- et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du FRAB 2015 -Fonds Régional d'acquisitions des bibliothèques-** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1557 - Demande de subventions de fonctionnement de 17 026 euros à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projet spectacle vivant lors de la saison 2015-2016 du Théâtre des Célestins** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1558 - Demande de soutien financier auprès de l'Office national de diffusion artistique d'un montant de 3.519 euros relatif à la tournée du spectacle «Le Songe de Sonia», Théâtre des Célestins** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

**2015/1559 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et l'artiste Yoko Ono dans le cadre de l'exposition «Yoko Ono : Lumière» qui se déroulera du 9 mars au 10 juillet 2016 au Musée d'Art Contemporain** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1560 - Demande de subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros à la Région Rhône-Alpes pour l'acquisition et l'implantation d'une œuvre d'art parc du Vallon** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1568 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 25 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1583 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et SPIRITO/les Chœurs et Solistes de Lyon – Chœurs Britten dans le cadre de l'opération «Ouïe le jeudi» - 6 concerts au Musée d'Art Contemporain de novembre 2015 à juin 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1584 - Approbation d'une convention de parrainage presse entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Tribune de Lyon pour la saison 2015-2016** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1591 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et différents établissements de l'enseignement supérieur -Ecole Emile Cohl, Département Art de la Scène de l'université Lyon 2, Ecole Factory, l'UcLy Université catholique de Lyon, l'IDAC et le Lycée du Parc-** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

**2015/1592 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL, assisté de KEOLIS pour l'exposition «Renaissance à Lyon /Arts et humanisme»** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1593 - Approbation d'une convention de parrainage entre La Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société des Amis du Louvre** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1595 - Approbation d'une convention de partenariat entre le lycée professionnel Lacassagne SEPR et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale pour la conception et la réalisation d'un prototype de mobilier bois spécifique favorisant l'écoute musicale, grâce à une borne interactive** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1605 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et l'Etablissement public de la réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, prévoyant les termes et conditions de la participation financière de la Ville de Lyon pour l'acquisition du Trésor National « Diane tuant Chione » de Nicolas Poussin** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1620 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le Centre hospitalier Vinatier, pour la mise en œuvre du projet «Eclats d'arts» à la Médiathèque du Bachut à Lyon 8<sup>e</sup>** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1621 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'URDLA - centre international estampe & livre – et la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon dans le cadre de l'organisation d'une l'exposition du 26 janvier au 3 avril 2016 à la Bibliothèque de la Part-Dieu** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

**2015/1622 - Autorisation d'acquisition d'une licence de débit de boissons type III pour les Musées Gadagne** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1650 - Attribution de deux subventions de fonctionnement, pour des projets internationaux, pour un montant global de 3 500 euros, dont 1 500 euros à l'Association Echos pour son exposition « Passage » et 2 000 euros à la Compagnie Fred Bendongué pour sa création « Mamablues » - FIC** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1651 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et le groupe Accor dans le cadre de la saison 2015-2016 du Théâtre des Célestins** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1652 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et le SYTRAL / KEOLIS Lyon, dans le cadre de la saison 2015-2016 du Théâtre des Célestins** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

2015/1654 – RETIRE

---

2015/1655 - RETIRE

---

2015/1656 – RETIRE

---

**2015/1657 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et la société ARTCLAIR Editions, dans le cadre de l'exposition «Renaissance à Lyon. Arts et Humanisme», du 23 octobre 2015 au 28 janvier 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

**2015/1659 - Cession à titre gratuit de six vitrines de l'ancien Museum d'Histoire Naturelle au Musée de l'Université de Tokyo** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)

---

## COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

---

**2015/1598 - Lyon 9<sup>e</sup> – Grand Projet de Ville de Lyon – La Duchère – Lancement de l’opération 60059007 – Affectation d’une partie de l’AP 2015-3 – programme 00016 – Approbation d’une convention relative à la participation financière de la Ville de Lyon au financement de la résidentialisation de l’immeuble Alizé de GrandLyon Habitat – Attribution d’une subvention de 200 000 euros à GrandLyon Habitat (Direction de l’Aménagement Urbain)**

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne l’attribution d’une subvention d’un montant de 200 000 euros à GrandLyon Habitat dans le cadre d’un programme de résidentialisation de l’immeuble Alizé situé sur le secteur de la Duchère dans le cadre du Grand Projet de Ville.

Avis favorable de la Commission.

**Mme MADELEINE Christelle** : Cette délibération concerne la résidentialisation de l’immeuble Alizé (dite aussi « barre 200 »), rue Marcel Cerdan à la Duchère, et plus particulièrement des aménagements qualitatifs du pied d’immeuble.

Vous proposez une participation financière de la ville de 200 000 euros pour cette opération. Nous sommes favorables à ces aménagements qui participent à l’amélioration du cadre de vie des habitants.

La résidentialisation d’un immeuble est aujourd’hui généralisée dans les opérations de requalification urbaine de l’ANRU. Elle permet la transformation des grands ensembles en « unités résidentielles » et vise notamment à éviter l’accès des personnes extérieures aux halls d’immeuble et aux jardins.

Elle s’inscrit dans le cadre du Grand Projet de Ville qui, en l’espace de 12 ans, a redessiné le Plateau avec beaucoup d’investissements. Le cadre de vie des habitants a été considérablement amélioré, mais cela n’a pas éradiqué tous les problèmes. D’ailleurs, je vous épargne ici, le surnom de cet immeuble !

Cette résidentialisation doit aussi permettre d’améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants. Votre projet propose d’améliorer l’éclairage public pour éviter les zones d’insécurité, c’est indispensable, mais il ne dit rien sur la vidéo-sécurité. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

La Duchère, c’est aussi la Sauvegarde et le Château qui doivent maintenant bénéficier de la rénovation urbaine. Les habitats attendent les mêmes efforts que sur le Plateau !

Nous savons que la démolition des barres 520 et 530 est programmée dans l’acte 2 de la rénovation urbaine. Mais quel volume global de crédits va pouvoir être mobilisé pour la Sauvegarde et le Château ?

Le contrat de ville 2015-2020 de la Métropole et la convention territoriale de Lyon dressent une liste d’orientations, notamment améliorer l’accessibilité des quartiers, rattacher ces quartiers à la ville, leur redonner de l’attractivité, avec lesquelles nous sommes d’accord, mais concrètement qu’est-ce que cela signifie en termes d’opérations et d’investissements ?

C’est seulement quand nous aurons fait ces opérations urbaines sur le Château et la Sauvegarde que l’on pourra parler de la transformation de la Duchère.

Je vous remercie.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Je vais répondre très rapidement Monsieur le Maire.

Concernant toutes les questions relatives au renouvellement urbain, sur la Duchère, et celles soulevées par notre Collègue Christelle Madeleine, notamment au regard du futur plan de renouvellement urbain relatif aux secteurs de la Sauvegarde et du Château, nous sommes, actuellement, dans la phase d’élaboration du protocole de préfiguration de ce nouveau plan de renouvellement urbain.

Nous allons passer les dossiers de la Métropole de Lyon au Comité d’engagement de l’ANRU, normalement, si la date est confirmée, le 7 janvier à Paris et une fois que nous aurons obtenu le « TOP départ »

du Comité d'engagement de l'ANRU, cela nous laissera une période de 18 mois pour finaliser, à la fois le projet urbain et la mobilisation des engagements financiers des uns et des autres, à la fois bien évidemment de la Métropole, de la Ville de Lyon, de l'ANRU et d'un certain nombre de partenaires qui interviendront, je pense notamment aux bailleurs, sur ce secteur de la Sauvegarde et du Château.

Nous aurons donc l'occasion de débattre, à nouveau, de ce dossier de renouvellement urbain sur la Duchère et tout comme vous, je pense que nous sommes aujourd'hui au milieu du gué et qu'il faut poursuivre l'ensemble de ces opérations sur la Duchère pour faire en sorte que ce quartier, à l'issue du renouvellement urbain, soit complètement reconfiguré et que l'on puisse, au travers de ces opérations lui confirmer l'attractivité qu'il a déjà retrouvé et qui n'en sera que confirmé dans les années à venir.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

## **2015/1606 - Approbation et autorisation de signature du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la Convention territoriale 2015-2020 de Lyon (Direction du Développement Territorial)**

**M. LE FAOU Michel,** rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous devons approuver ce soir l'autorisation de signature du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et, au travers de celui-ci, de la convention territoriale 2015-2020 pour la commune de Lyon.

Succédant au contrat urbain de cohésion sociale, la convention territoriale de Lyon s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 qui a été signé, à l'échelle de la Métropole, le 2 juillet dernier, et pour ceux qui étaient présents sur le site à la Duchère, nous avons donc signé ce contrat de ville et assisté, en même temps, à la démolition de la dernière barre prévue dans le cadre du projet de ville du Plateau.

Piloté au niveau communal, ce contrat de ville fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales en mobilisant, notamment plus fortement, les politiques de droit commun. Ce contrat cadre doit être complété par des déclinaisons communales, et c'est l'objet de la convention territoriale de Lyon, dont la traduction lyonnaise fait l'objet de la délibération présentée ce soir.

Sur le fond, cette convention territoriale a vocation à présenter un véritable projet de développement à l'échelle de la ville, en vue de répondre aux enjeux des quartiers relevant de cette géographie des quartiers prioritaires. Elle s'articule autour de trois piliers inscrits dans la loi du 21 février 2014, à savoir :

- le développement économique,
- la cohésion sociale,
- le renouvellement urbain et le cadre de vie.

Elaborée sur la base de diagnostics de territoires, en étroite collaboration avec les différentes délégations concernées et les partenaires institutionnels, cette convention finalisée par la Direction du Développement Territorial, permet de formaliser l'ensemble des politiques publiques en direction des territoires prioritaires pour la durée du mandat.

Tous les aspects de la vie quotidienne des habitants de nos quartiers sont pris en compte, de l'emploi à l'éducation, de la santé à la culture, de la sécurité au cadre de vie, et en intégrant par ailleurs, des champs nouveaux tels que le sport, la petite enfance ou l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, en tenant compte notamment du contexte de ces derniers jours, tout ceci doit nous conduire à être vigilants sur le devenir de ces quartiers, et notamment sur la cohérence et la solidarité de nos territoires. Tout ceci est donc le résultat d'un travail réalisé en transversalité, en lien avec nos différentes politiques publiques et qui, malheureusement, sont trop souvent sectorisées. L'objet de cette convention est justement de renforcer leur territorialisation et, à ce titre, d'avoir un effet de levier au titre de la politique de la ville pour faire en sorte que tout ceci puisse prendre toute sa mesure au travers de différentes démarches au profit des quartiers prioritaires.

Je voudrais juste ici évoquer quelques exemples :

- Tout d'abord la signature du projet éducatif de territoire qui prend notamment en compte la problématique du remplacement des enseignants absents ou une mobilisation de moyens supplémentaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

- La nouvelle charte de coopération culturelle dont nous n'avons plus à nous satisfaire et à démontrer les effets.

- La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui prévoit, notamment, un ensemble d'actions en direction des publics 12-25 ans au travers des chantiers ou des jobs d'été, ou encore le développement de la médiation sociale.

- La mise en place de l'observatoire pour la santé des Lyonnais qui permet d'objectiver un certain nombre d'inégalités que l'on constate aujourd'hui sur ces territoires.

- En termes d'emploi et d'insertion, le plan d'actions mutualisées entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale pour répondre prioritairement aux besoins des habitants de ces quartiers, et notamment grâce aux Antennes Mermoz, Gerland, la Duchère et Moncey-Voltaire.

Je terminerai, enfin, par la politique d'habitat et la poursuite du rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux en cohérence avec les enjeux de mixité sociale que nous portons aujourd'hui, à la fois à l'échelle de la Ville de Lyon et, bien entendu, de façon plus largement partagée, à l'échelle de la Métropole.

A à cet égard, il convient de préciser que la dimension d'accueil de ces territoires est relevée et notée, sachant que près de 40 % de la population qui est aujourd'hui logée en zone urbaine sensible se renouvelle en six ans, ce qui montre bien la fonction d'accueil de ces quartiers et qui permet aussi à un certain nombre de ses habitants de trouver ensuite un parcours résidentiel positif.

Je voudrais aussi souligner également les initiatives engagées depuis le début de l'année pour associer les différents acteurs locaux et habitants à l'élaboration de ce contrat et projet de territoire. Plus d'une cinquantaine de réunions ont déjà été organisées et d'autres sont déjà programmées sous l'égide notamment de mes deux collègues Loïc Graber et Ali Kismoune, en lien avec les élus d'arrondissement. Donc on voit bien que nous n'oublions pas les arrondissements et que ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la loi instaurant notamment la mise en place des conseils citoyens.

L'occasion m'est ainsi donnée de rappeler que la Ville de Lyon a toujours été aux avant-postes et est reconnue pour son savoir-faire en matière de concertation, en matière notamment de création d'espaces de dialogue afin d'associer au plus près la population de ces quartiers à cette démarche de participation citoyenne. L'objet de cette convention locale d'application, c'est aussi de faire en sorte que la politique de la ville soit plus lisible, plus efficace et qu'elle consolide aussi les bases d'une mobilisation du droit commun.

J'ai bien conscience qu'il s'agit d'une sorte de challenge parce que cette notion de droit commun est quelquefois abstraite sur ces quartiers. C'est quelque chose qui se situe entre l'Arlésienne et le Saint-Graal aux yeux-mêmes des acteurs de la politique de la ville. Néanmoins, par un portage politique affirmé, avec l'ensemble de mes collègues de l'exécutif, avec les élus de proximité, les élus de l'arrondissement et la mobilisation des services que cela impose, nous souhaitons mener à bien cette politique raisonnablement ambitieuse, plus identifiable et surtout plus lisible.

J'en veux pour preuve la mobilisation des partenaires qui témoigneront de cette nouvelle dynamique, qui parapheront cette convention territoriale dans les premières semaines de l'année 2016. Il s'agit bien entendu de l'Etat, des services de l'Education nationale, de la Métropole, de la Région, de la Caisse d'Allocations familiales, de l'Agence régionale de santé, de Pôle Emploi, de la Caisse des Dépôts et Consignations qui apportera notamment un certain nombre de financements, et des bailleurs via ABC HLM.

Voici donc, Monsieur le Maire, nos priorités d'intervention durant ce mandat au titre de la politique de la ville, et tout ceci dans l'intérêt de nos concitoyens.

**M. BERAT Pierre :** Le groupe les Républicains et apparentés s'abstient sur cette délibération. La principale motivation de cette abstention est l'absence d'engagements financiers dans la convention territoriale de mise en œuvre du contrat de ville métropolitain. Nous avons en effet un joli document avec beaucoup d'objectifs qui peuvent apparaître comme autant de bonnes intentions, mais finalement nous avons du mal à distinguer dans tout ce texte quelles sont les réelles priorités. Dit autrement, « qui trop embrasse mal étreint. »

J'avais posé la question en commission et il m'avait été répondu que la ville ne souhaitait pas afficher d'engagements financiers dans la mesure où l'Etat ne le faisait pas lui-même, je cite. Drôle de contrat

entre deux parties, quand ces parties refusent de dévoiler leurs engagements concrets. Plus globalement, il faut que vous compreniez que les Français n'en peuvent plus des effets de communication, du déluge de mots politiquement corrects, dont la foison ne fait que masquer l'indigence des réponses aux problèmes graves qui sont posés à notre société.

En tant qu'élus « Les Républicains », nous voulons des réponses claires et simples aux questions suivantes : combien d'argent, pour quelles actions censées répondre à quels problèmes dans les quartiers en difficulté ? Il faut d'autant plus dissiper cet écran de fumée, Monsieur le Maire, que les interrogations peuvent être nombreuses sur la politique de la ville. C'est votre collègue député PS Malek Boutih que je cite, qui déclare à propos des milliards d'euros dépensés : « *la politique de la ville est le plus gros échec des politiques publiques* ».

Un mot encore sur notre position de principe. On me dit que lors des débats en arrondissement, certains élus de votre majorité ont déploré notre abstention alors que le groupe Les Républicains avait voté favorablement à la Métropole. Mais de grâce, est-il possible de sérier un peu le débat politique ? On peut voter favorablement pour l'engagement d'un contrat de ville en faveur des quartiers en difficulté de la Métropole, puisque c'est à cette échelle qu'il se signe avec l'Etat, mais on peut ensuite discuter ou tenter de le faire, les déclinaisons de ce contrat dans les communes.

C'est votre rapport lui-même qui parle à propos de votre convention de « réponse spécifique aux enjeux des quartiers prioritaires lyonnais en complément des orientations définies à l'échelle métropolitaine ». On peut décider l'engagement de crédits et ensuite discuter leur emploi dans le détail, sinon à quoi servent les différentes procédures, à quoi sert ce Conseil municipal de Lyon ? A mon avis, ceux qui ne comprennent pas cela devraient laisser tomber leur mandat municipal.

Justement, on est là pour discuter des spécificités lyonnaises. Moi je crois à la spécificité du Conseil municipal, je parle des maires d'arrondissement qui ne comprenaient pas notre abstention.

Je voudrais aussi pointer quelques interrogations sur vos intentions avec cette convention territoriale. On ne connaît pas les crédits que vous allez dépenser sur telle ou telle action, mais certaines orientations posent question. En matière de soutien au commerce dans les quartiers en difficultés, via le FISAC notamment, nous savons que toutes les actions menées ces dernières années n'ont pas été des succès. Nous aurions aimé avoir une analyse de ces échecs et surtout, une explication du comment vous comptez vous y prendre de façon plus efficace pour les années qui viennent.

En matière d'insertion professionnelle des jeunes, sujet ô combien prioritaire et majeur (+ 32 % pour le chômage de jeunes depuis 2010 dans notre région), je m'interroge sur la logique de la géographie prioritaire. Vous nous dites, dans la convention, qu'il y aura une priorité pour l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes des quartiers prioritaires. Mais si je prends votre document lui-même et les éléments du diagnostic qui s'y trouvent, et que je regarde pour mon arrondissement, le 3<sup>e</sup>, ces éléments montrent que les plus importants besoins en termes de formation des jeunes se trouvent en dehors du quartier prioritaire de notre arrondissement. Alors est-ce qu'il n'y a pas là un ferment d'une action inefficace et surtout porteuse d'injustice ?

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance -et M. Le Faou faisait référence à ce qui s'est passé ces derniers jours- je parle de façon tout à fait calme et je demande à chacun d'entendre précisément les mots que je prononce, je regrette que la lutte contre l'embrigadement et la manipulation par les extrémistes islamistes ne soit pas une priorité annoncée dans votre convention. L'actualité dramatique des derniers jours a pourtant rappelé, et ce n'est pas nouveau, qu'il s'agit là d'une impérieuse priorité.

Certes, cette problématique ne concerne pas que les quartiers en difficulté, elle appelle une réponse globale. Mais la lutte contre l'embrigadement et la propagande antinationale doivent néanmoins se décliner concrètement dans ces quartiers difficiles, et elles ne peuvent se faire uniquement, comme c'est écrit dans votre document, par une action contre les difficultés économiques et sociales.

Enfin, en matière d'éducation, je voudrais juste relever une incohérence majeure des politiques publiques. Vous nous dites que nous allons dépenser de l'argent pour la réussite scolaire et éviter les décrochages scolaires dans les quartiers en difficulté, alors que nous savons dans le même temps que la ville consacre beaucoup d'argent sur une réforme des rythmes scolaires qui a pour effet, ce n'est pas le seul effet, mais qui a pour effet une absence beaucoup plus importante dans ces quartiers en difficulté sur la journée du vendredi après-midi. Donc, d'un côté on finance, on paye cher une réforme qui fait que les familles de ces quartiers défavorisés gardent leurs enfants à la maison et ne les mettent plus à l'école le vendredi après-midi et,

de l'autre côté, vous nous demandez aussi de dépenser de l'argent pour favoriser la réussite scolaire et l'inclusion de ces populations via l'école. Je le redis, il y a là une incohérence majeure de nos politiques.

Nous nous abstenons donc aujourd'hui. Nous serons prêts à réviser notre position quand nous en saurons plus sur vos intentions, Monsieur le Maire.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons à approuver aujourd'hui la convention territoriale du contrat de ville métropolitain pour Lyon.

Nous voulons tout d'abord souligner certaines actions positives qui sont soit nouvelles, soit à renforcer dans ce volet territorial :

- Pour la santé, la prise en charge de l'obésité par un travail sur la question de l'alimentation (la présence de jardins partagés dans ces quartiers peut y aider tout en apportant du lien social). Les deux projets de maisons de santé dans le 8<sup>e</sup> qui sont à faire aboutir.

- Pour l'habitat, la requalification du parc privé et du parc public avec des critères de performance énergétique et environnementaux qui est un enjeu important pour le confort et la diminution des charges des habitants et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

- Le soutien à l'économie sociale et solidaire qui peut grandement favoriser l'insertion.

Sur le plan économique, c'est bien l'orientation vers une économie locale sobre en carbone qui favorisera partout et donc aussi dans les quartiers prioritaires des créations d'emploi, de nouvelles offres de formation et parcours d'insertion.

Nous voulons aussi signaler quelques points de vigilance :

- Les taux d'inscription au périscolaire du vendredi après-midi sont beaucoup plus bas dans les écoles des quartiers prioritaires (un exemple est donné dans le volet territorial pour une école où le taux d'inscription est à 37 % alors qu'on a un taux moyen pour la ville de 59 %). L'objectif annoncé du document est de faire augmenter le taux des inscriptions des quartiers prioritaires à la moyenne actuelle d'inscription de toute la ville. Est-ce réaliste si on maintient le caractère payant du vendredi après-midi ? Ne faudra-t-il pas envisager une autre organisation du temps scolaire évitant que ces enfants soient 2,5 jours sans aller à l'école ? La mission d'évaluation en cours devra se pencher sur ce sujet.

- Une meilleure réponse pour les demandes de formation des sans-emplois : il faut arriver à réduire le temps de réponse après une demande des jeunes, notamment décrocheurs. En effet, le temps actuel de prise en compte est souvent d'au moins 6 mois aujourd'hui.

- La participation des habitants et leur association à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, c'est essentiel. Il nous faudra innover pour réellement associer les habitants aux actions et projets, pour soutenir des initiatives citoyennes, favoriser les expériences d'éducation populaire, voire mettre en place des dispositifs de co-décision (c'était une proposition du rapport Bacqué-Mechmache en 2013). La forte abstention observée dans les quartiers lors des élections, voire la défiance vis-à-vis de la chose publique, nous oblige à rechercher les conditions d'une nouvelle citoyenneté et quoi de plus mobilisateur pour les habitants que ce qui concerne leur vie quotidienne, leur quartier, l'avenir de leurs enfants ? La mise en place des conseils citoyens est un élément important de cette démarche. Pouvez-vous nous donner des informations sur leur mise en place ? Sont-ils constitués, quelle est leur composition, quel sera leur budget, etc. ?

Plus globalement, il nous faudra veiller à ce que les quartiers en dispositif de la politique de la ville continuent bien à bénéficier de toutes les politiques de droit commun, le financement politique de la Ville doit être un plus et non un financement de substitution. Veiller aussi à ce que les restrictions budgétaires ne touchent pas les politiques mises en œuvre dans ces quartiers.

Nous aurions souhaité qu'en accompagnement de ce volet territorial, soient indiqués, pour les différents partenaires, les engagements financiers des différents partenaires et leur évolution dans le temps. Cela permettrait de voir comment nous allons pouvoir concrètement avancer sur la réalisation de ce volet territorial.

Nous voterons favorablement pour cette convention territoriale. Je vous remercie.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, sans reprendre les termes si forts que vous avez prononcés pour nous au début de ce Conseil

municipal, permettez-moi de faire un lien car s'il est difficile de trouver et de peser ses mots, il est aussi difficile de prévenir les maux. Ces maux qui font qu'un jour, un jeune bascule du côté de la délinquance ou pire aujourd'hui, celui du terrorisme. Difficile de prévenir ces maux mais c'est une entreprise nécessaire, de notre responsabilité.

Nous ne naissons pas tous sous une bonne étoile, dans une famille équilibrée, ouverte à la culture, sensibilisée au soutien scolaire... Il est cependant possible de se construire un bel avenir, à condition de ne pas subir un quartier identifié comme lieu de désespérance mais au contraire, en vivant dans des quartiers enrichis de toutes nos différences, offrant des perspectives.

La politique de la ville est l'outil de construction du vivre ensemble, en développant la mixité sociale, celle qui consiste à faire cohabiter des riches et des pauvres, des jeunes et des personnes âgées, d'origines ethnique et culturelle différentes.

A Lyon, l'originalité de notre action depuis les crises urbaines que nous avons connues aux Minguettes, au Mas du Taureau, à la Duchère, c'est que l'ensemble des arrondissements de Lyon, chaque ville de la métropole et la Métropole elle-même, sont impliquées avec cet objectif commun de déconstruire ces ghettos, incubateurs d'exclusion et de haine, pour en faire des quartiers équilibrés, des quartiers pour tous. Nous le faisons en réduisant la part de logements sociaux passant de 80-100 % à 50 % maximum, comme dans les quartiers de la Duchère ou de Mermoz Nord. Et nous le faisons aussi en introduisant des logements sociaux dans tous nos quartiers, y compris dans les quartiers neufs comme la Confluence ou Debrousse.

Bien entendu que c'est un processus long et qui rencontre des difficultés mais d'autres villes comme Marseille et sa Métropole ou les Hauts-de-Seine et la Seine Saint-Denis n'ont pas été capables de définir une politique territoriale commune de lutte contre les exclusions. En effet, il ne suffit pas de reconstruire des logements sociaux dans un quartier en difficulté sociale pour régler les problèmes que ce quartier rencontre.

Aujourd'hui, nous constatons par le taux de rotation de nos quartiers où la population s'émancipe, que ces quartiers jouent -comme les autres- et Michel Le Faou le disait, leur rôle d'intégration, de parcours résidentiel dans notre ville et notre métropole.

Les actions de la politique de la ville permettent à celui qui naît aujourd'hui d'être aidé dès la petite enfance pour que son parcours qui s'annonce difficile le soit moins : grâce à l'accompagnement dans sa scolarité et vers l'emploi, grâce aux activités culturelles, sportives qu'il va découvrir, grâce aux rencontres qu'il va faire et aux nombreux messages qu'il va entendre en matière -entre autres- de santé, d'égalité des sexes, de respect... Un parcours facilité par la détermination de notre ville et de notre métropole à développer les emplois, construire des logements et ce, malgré les difficultés économiques de notre pays.

Mais rien n'est jamais acquis car la population est en perpétuel renouvellement, nous devons poursuivre les efforts.

Notre groupe approuve donc ce Contrat de ville 2015-2020 qui poursuit cette politique globale qui comprend les aspects sociaux, économiques et habitat, même si nous regrettons la diminution des moyens de l'Etat et la faiblesse des indicateurs définissant leur nouvelle géographie. Certains quartiers jugés moins prioritaires sont désormais en veille active et pour eux, nous devons rester vigilants.

Nous souhaitons particulièrement que les efforts sur les quartiers de Mermoz Sud et de Langlet-Santy s'amplifient avec comme objectif, une part maximum de 50 % de logements sociaux.

Nous souhaitons aussi que se développent les actions de parrainage des jeunes et que les services de notre Ville accompagnent les structures et associations pour aller à la rencontre encore plus de celles et ceux que l'on voit peu, que l'on connaît le moins.

Avec ce Contrat, la Ville de Lyon, sous le pilotage de Michel Le Faou et d'Ali Kismoune, s'engage, fermement, à poursuivre ces actions essentielles pour le bien et l'avenir de tous, de nos quartiers, donc de notre Ville et de notre Métropole.

**Mme BESSON Dounia**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette nouvelle convention territoriale 2015-2020 est pour le groupe Lyon Gauche Solidaires l'occasion de réaffirmer notre attachement à la politique de la ville sans cesse réinventée et donc à la réduction des inégalités.

Il est important pour nous de rappeler que la nouvelle géographie prioritaire définie par un indicateur unique de mesure de la pauvreté ne permet pas de prendre en compte toutes les difficultés des territoires et de leurs habitants. Nous saluons toutefois votre engagement, Monsieur le Maire, qui a permis de

faire évoluer ce qui était prévu et de maintenir certains quartiers en politique de la ville et plus particulièrement, certains quartiers, notamment le Vergoin.

Nous nous félicitons également d'une géographie prioritaire, politique de la ville et quartiers en veille active qui reprend les résultats du travail qui avait été conduit en 2009-2010 en concertation avec les Conseils de quartier, les CIL, même si les engagements pour les quartiers en veille active ont été réduits du fait du désengagement de certains partenaires.

Nous saluons également le travail des services qui ont produit cette convention : la direction du développement territorial, les équipes territoriales et thématiques, les services de droit commun qui se sont engagés dans la démarche, les partenaires signataires.

Nous remercions l'engagement des adjoints autour de Michel Le Faou et Ali Kismoune pour impulser un travail transversal et partenarial nécessaire pour que les priorités soient partagées et les engagements tenus.

Il y a eu une réelle volonté de concertation avec les associations et les habitants sur laquelle on peut faire cependant quelques remarques : le temps des élus et le temps des habitants n'est pas le même. Les temps longs, entre deux rencontres, nécessitent que les participants puissent avoir une synthèse de la précédente avec l'invitation à la suivante, sans quoi ils perdent le fil. L'enjeu de ces concertations est l'efficacité des politiques publiques qui sont reconduites dans les quartiers, qui est conditionné par la qualité de la co-construction de ces politiques et donc leur approbation par les habitants. Le rôle des conseils citoyens est donc à affirmer, encore plus fortement, en articulation avec les Conseils de quartier (je fais confiance à Loïc Graber sur ce sujet) pour que ces conseils citoyens prennent pleinement leur place dans cette co-construction des politiques publiques.

Sur le contenu de la convention, il faut souligner la qualité du travail réalisé pour chacune des thématiques à partir du bilan et de l'évaluation des actions conduites dans le cadre du précédent Contrat. Des observations territorialisées enrichies du point de vue des habitants, comme par exemple les enquêtes « écoute habitants ».

Cependant, pour plus d'opérationnalité et plus d'efficacité, la priorité est d'avoir plus de transversalité, combinée à une approche plus globale ce qui permettrait d'articuler toutes les thématiques et de continuer à réinventer la politique de la ville.

En effet, les incantations ne suffisent pas. Pour cette raison, il nous faudrait formaliser une convention financière pluriannuelle traduisant l'engagement financier de chacun des partenaires dans ses crédits spécifiques et de droit commun.

En matière de développement économique, nous partageons les deux impacts recherchés. D'abord la diversification des fonctions urbaines et du développement économique qui bénéficie à la diversité des habitants des quartiers. Ceux qui croisent le travail engagé par le conseil de développement de la Métropole dans le cadre du grand rendez-vous de décembre 2016, où et comment créer les emplois de demain.

Ensuite, sur le volet emploi-insertion, le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement dans la proximité qui reste fondamental et à renforcer, passe ainsi par le lien à tisser entre le développement économique, l'insertion et l'emploi en intégrant l'accompagnement, l'accès à la formation.

Je suis particulièrement satisfaite de voir que l'ESS, pour la première fois, apparaît comme un levier d'actions dans ces territoires, au même titre que l'économie conventionnelle. Cela donne la possibilité d'explorer d'autres voies pour répondre à des besoins sociaux peu, ou pas, satisfaits en faisant émerger des initiatives plus collectives tout en créant de l'innovation sociale.

Sur le volet éducation, nous approuvons les objectifs définis : réussite scolaire, prévention du décrochage, ouverture socio éducative et culturelle des enfants, développement du goût d'apprendre, de l'estime de soi, soutien à la parentalité et à la coéducation. Toutefois, nous serons vigilants sur l'ingénierie pour que soit maintenu un lien fort entre les équipes territoriales et les coordonnateurs du PEDT, afin de maintenir des actions qui ont montré leur pertinence et dont l'arrêt serait dommageable pour la réussite des enfants.

Nous serons également vigilants sur l'objectif d'atteindre dans les quartiers QPV, QVA, le niveau moyen d'inscription de la Ville de Lyon aux ALAE du mercredi après-midi. En effet, dans le cadre des rythmes scolaires, nous devons continuer à nous fixer comme objectif la réduction des inégalités territoriales en termes de réussite scolaire et éducative.

Concernant le volet culture, il est pour nous, un levier essentiel pour le développement, la qualité du vivre-ensemble, le lien social, enjeu de transformation et de valorisation des quartiers, d'épanouissement

individuel et collectif des habitants. Nous partageons les orientations définies et leur déclinaison qui montrent la dimension transversale du volet culture. La charte de coopération culturelle reste un outil incontournable. Nous nous félicitons aussi du volet, identifiant spécifiquement la question de l'égalité femmes-hommes. D'ailleurs, l'étude lancée en 2012 sur les discriminations multi factorielles permet de mieux percevoir la place des femmes dans les quartiers. Un cycle opérationnel a été lancé à partir de cette étude, pour sensibiliser les aménageurs comme la place des femmes dans l'espace public.

N'oublions pas que les femmes, dans ces quartiers prioritaires, jouent un rôle essentiel pour créer du lien social. Il faut donc les conforter et les renforcer dans leur rôle. La question de la jeunesse reste centrale, nous l'avons dit à plusieurs reprises...

**M. LE MAIRE :** Madame Besson, votre temps de parole étant terminé depuis longtemps, je vous demande de vous arrêter.

**Mme SERVIEN Elvire :** Monsieur le Maire, chers Collègues, le contrat de ville métropolitain et la convention territoriale de Lyon que nous examinons aujourd'hui, s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique de la ville mise en œuvre au niveau national en 2014.

Après plus de 30 ans d'action en faveur des quartiers défavorisés, nous pouvons constater que les résultats sont contrastés. Certains quartiers, bien sûr, ont connu de véritables métamorphoses, avec la requalification des espaces publics, la destruction des barres et des tours d'immeubles souvent vétustes. Mais, dans le même temps, les inégalités territoriales ne se sont pas suffisamment résorbées en termes d'emploi, de formation ou d'accès à la culture.

L'empilement des zonages et des dispositifs spécifiques a rendu la mise en œuvre des politiques de la ville opaque et peu efficace. Cela a trop longtemps contribué à cloisonner la politique de la ville, alors qu'il faut, au contraire, l'intégrer dans un projet de développement global à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Quand nous construisons des logements sociaux à Confluence et que nous donnons l'opportunité à des familles issues de quartiers prioritaires d'y être relogés, c'est aussi cela faire de la politique de la ville. Il nous faut penser la réduction des inégalités territoriales de manière transversale et systémique, c'est-à-dire en s'attachant à la fois à améliorer les conditions de vie des quartiers en géographie prioritaire et en permettant à ses habitants d'accéder à des trajectoires de vie ascendantes. Sur ce point, ce contrat et cette convention 2015-2020 vont encore plus loin et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Appréhender la réduction des inégalités de manière intégrée, c'est aussi mieux mobiliser les politiques de droit commun en faveur des habitants qui en ont le plus besoin. C'est ce qui est décliné dans les volets thématiques, avec la prise en compte de ces enjeux dans chacun de nos grands contrats et projets territoriaux. Ces engagements sont d'ailleurs approfondis par les nouveaux champs de la petite enfance, du sport et de l'économie sociale et solidaire.

Mais il faut aussi savoir nourrir les passerelles entre ces volets thématiques pour que notre action soit encore plus efficace. A titre d'exemple, le réseau des « 100 entreprises pour l'emploi » développé dans le cadre du volet « emploi et insertion » peut ainsi être mobilisé dans le cadre du volet « éducation » afin d'aider les jeunes collégiens des quartiers prioritaires à trouver des stages en entreprises. Cette transversalité, il nous faut continuer à la développer pour favoriser ce type de synergies : c'est d'ailleurs le sens des axes transversaux de notre convention territoriale sur la jeunesse, l'égalité et le développement social local.

Enfin, il nous faudra être attentifs dans l'accompagnement des quartiers qui sortent de la géographie prioritaire et ne bénéficient plus que du statut de « quartier en veille active », soit 8 % de la population.

Dans le moment que nous traversons, alors que les tentations de repli sur soi, voire de rejet et d'exclusion de l'autre prospèrent, il nous paraît plus que nécessaire de réaffirmer, dans les mots et dans les actes, les valeurs et les enjeux de ces solidarités territoriales pour nourrir le vivre-ensemble et la cohérence sociale de notre territoire.

Le Groupe Lyon centristes et indépendants votera donc favorablement ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. KISMOUNE Ali**, Conseiller municipal délégué : Je souhaiterais préciser un certain nombre d'objectifs de cette convention territoriale, pour un certain nombre d'élus. Pour nous, fabriquer la ville, c'est favoriser les rencontres. Les linéaments de l'édifice reposent sur trois leviers et répondent à trois défis.

### *1- Défi de la cohésion sociale*

Comment la mixité sociale et le vivre-ensemble se conjuguent pour renforcer les liens sociaux.

Ainsi, nous agissons sur les fondamentaux que sont l'école, l'éducation populaire et le mouvement associatif autour de principes forts : acquisition et transmission du savoir, l'amour du beau, l'accès à la connaissance, l'apprentissage de nos valeurs républicaines. Oui, Monsieur Bérat, notre devoir c'est de préparer l'individu à une forme d'émancipation et de conscience collective où la culture est le principal vecteur, hélas plus que jamais d'actualité. C'est aussi l'exemple de notre charte de coopération culturelle qui est un levier essentiel du « faire-ensemble » : mixité, vivre ensemble, faire ensemble. Une triple exigence pour la Ville de Lyon.

Je pourrais citer de nombreux exemples de cette exigence qui est la nôtre en matière de cohésion sociale et comment nous avons été précurseurs à Lyon.

A la Duchère : avec la MJC aux horaires décalés afin d'aller vers les publics les plus éloignés des équipements, des artistes en résidence au cœur du quartier, le soutien à l'AS Duchère, qui fait un fabuleux travail de socialisation sur ce territoire.

A Gerland ou à la cité Albert Laurent : c'est le soutien actif à l'émergence d'un tissu associatif autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de la parentalité.

A Mermoz ou Langlet-Santy : c'est un sur-accompagnement scolaire en direction des décrocheurs afin de disposer de formation pour leur future vie professionnelle.

Vous voyez là, une ambition forte en matière de cohésion sociale qui favorise ainsi des relations sociales apaisées et une solidarité sociale plus intense en direction des habitants les plus fragiles.

### *2- Défi de l'emploi et du développement économique*

Cette priorité s'inscrit dans une démarche partenariale et de proximité. C'est le cercle vertueux de la croissance économique locale qui va créer des opportunités pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Oui, Monsieur Bérat, en effet, plus il y a de grues dans la ville, plus nous offrons des solutions à ces jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, issus de ces quartiers populaires. C'est un écosystème fertile et créateur d'opportunités, un incubateur d'emploi : Carré de Soie, Confluence et demain la Part-Dieu. Voilà le droit commun au service du développement de nos territoires et de leurs habitants et l'importance d'avoir une Métropole forte.

C'est aussi, en matière d'emploi, une organisation territoriale de proximité :

- Les Maisons d'emploi et Mission locale, un service public de proximité où les demandeurs d'emploi sont accueillis.

- Des développeurs économiques qui vont aller chercher de l'activité économique.

Voilà un assemblage de ces dimensions efficaces pour le développement de ces territoires.

C'est bien là, un écosystème au service de l'emploi et de l'attractivité économique au bénéfice de ces populations qui en sont les plus éloignées, et notamment cette jeunesse qui est une belle promesse pour l'avenir, à cette jeunesse désireuse.

### *3- Défi du renouvellement urbain et du cadre de vie*

Au fond, je pourrais dire « la preuve par l'expérience » Monsieur le Maire : la Duchère, Mermoz, le modèle lyonnais est devenu le standard français en la matière : mixité sociale, attractivité économique, offre de logements de qualité, développement écologique équilibré. Avec cela, nous répondons à l'attente des familles en matière de rénovation urbaine et d'un meilleur cadre de vie pour ses habitants.

Ce triptyque (cohésion sociale, emploi et renouvellement urbain) est le cœur de notre convention territoriale, ciment de la vie de nos quartiers et la voie pour l'avenir.

Enfin, la réussite de cette convention territoriale passera nécessairement par la mobilisation de ses habitants et son appropriation des enjeux du territoire. C'est pour cette raison que depuis 11 mois avec Loïc Graber, nous arpentons l'ensemble de ces territoires retenus en géographie prioritaire afin de renforcer le pouvoir d'agir des habitants. Cette convention territoriale s'est bâtie avec l'ensemble des acteurs du territoire et

notamment leurs habitants. La co construction est une priorité pour nous, car nous souhaitons renforcer ce lien de confiance avec nos concitoyens. Cela se poursuivra à travers des conseils citoyens, Madame Chevallier, qui travailleront sur les projets de territoire pour les prochains mois tout en veillant à l'évaluation de ces politiques publiques.

Vous voyez donc, fabriquer la ville c'est donc bien favoriser des rencontres créatives et exigeantes. C'est cet amour du beau, l'estime de soi, la bienveillance, comme l'indiquait le Maire de Lyon, qui feront s'approprier, ensemble, son quartier, qui feront aimer sa ville pour encore mieux aimer sa patrie.

C'est bien là, l'ambition du modèle lyonnais.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

---

## **2015/1626 - Approbation et autorisation de signature de la convention 2015 avec la Métropole de Lyon pour le dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public de la Duchère à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction du Développement Territorial)

**M. LE FAOU Michel,** rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération concerne la signature d'une convention relative au dispositif de nettoyage des espaces ouverts au public à la Duchère à Lyon 9<sup>e</sup>.

Avis favorable de la Commission.

**M. DAVID Jean-Jacques :** Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette illustration de l'articulation des compétences entre la Ville et la Métropole en matière de propreté, nous voulions revenir sur la suppression, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, de l'Unité du cadre de vie (UCV) et sa fusion avec le Service de contrôle de stationnement (SCS) pour former le Service du contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP), rattaché à la Direction de la régulation urbaine.

Le SCSEP est donc chargé d'assurer le contrôle du stationnement payant et gênant sur l'ensemble des zones de stationnement payant de la Ville de Lyon, ce qui représente environ 35 000 places.

Il a également pour mission de faire respecter les dispositions relatives à la propreté des espaces publics, notamment en ce qui concerne les déjections canines, les dépôts et l'affichage sauvage.

C'est là que le bât blesse ! D'abord les horaires : lundi 10h-18h30, mardi au vendredi 9h-19h, et le samedi 10h-18h30. Alors que c'est bien souvent en dehors de ces horaires que les propriétaires d'animaux sont dans les rues et peuvent laisser faire leurs besoins en toute impunité à leur animal préféré, mais également le fait que n'étant pas agents de police municipale, ils ne peuvent procéder au relevé d'identité, et donc toute verbalisation est soumise au bon vouloir des individus à décliner leur bonne identité.

Que dire aussi de la politique de la ville en matière de dépôt sauvage, la suppression des déchetteries mobiles, un mois sur deux, a entraîné une recrudescence des dépôts sauvages en bas des immeubles et aux carrefours. Nous n'osons imaginer dans quelle situation se retrouvera la ville avec l'abandon total des déchetteries mobiles, programmé en juin prochain ! Economie à court terme, mais ramassage de plusieurs tonnes d'encombrants et de dépôts sauvages, à 180 € la tonne.

Nous souhaitons donc un bilan sur le nombre d'incivilités ayant fait l'objet d'un procès verbal dans cette nouvelle organisation, ainsi qu'un bilan du nombre de tonnes de dépôts sauvages collectées chaque jour dans notre ville. En tout cas, dans le 6<sup>e</sup> c'est flagrant !

Monsieur le Maire, à chaque conseil nous vous demandons de faire des économies, de vraies économies et non pas...

**M. LE MAIRE :** Lesquelles ?

**M. DAVID Jean-Jacques :** Et bien, celles qu'on souhaite faire quelquefois. On l'a demandé plusieurs fois, par exemple au niveau du personnel.

**M. LE MAIRE :** Sur chaque intervention vous avez demandé qu'on augmente les prix.

**M. DAVID Jean-Jacques :** Pas de fausses bonnes idées qui, en réalité, vont coûter plus cher à la collectivité.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1616 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Agence d'urbanisme de Lyon pour l'organisation de la 36<sup>e</sup> rencontre nationale des Agences d'Urbanisme «L'individu créateur de ville» - Approbation une convention d'application (Direction de l'Aménagement Urbain)**

**M. GRABER Loïc,** rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable sur ce rapport qui permet à la Ville de Lyon de cofinancer l'organisation de la 36<sup>e</sup> rencontre nationale des Agences d'Urbanisme qui s'est déroulée du 19 au 21 octobre dernier. Elle a accueilli plus de 800 participants qui ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir plusieurs grands projets de notre Métropole.

Cette rencontre a placé au centre des ses réflexions le thème de «l'individu, créateur de ville», qu'il soit usager, habitant ou citoyen. Elle a été l'occasion de s'interroger sur les méthodes, outils existants et marges de progression pour mettre le citoyen dans une posture plus contributive et moins réceptive.

Il faut enfin remercier l'Agence d'Urbanisme, désormais dénommée « Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise », intégrant une réalité territoriale et des compétences nouvelles et présidée par mon Collègue Michel Le Faou, pour la qualité des débats et de l'organisation de ces journées.

**M. REMY Arthur :** Monsieur le Maire, rapidement quelques mots à l'occasion de ce rapport pour féliciter le travail des chargés d'étude de l'Agence d'Urbanisme et de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme pour l'organisation du grand raout à Lyon. Pour y avoir participé, cet événement était d'une très grande qualité. Nous voterons donc avec plaisir cette subvention de 25.000 €.

Un petit regret toutefois : les élus, qu'ils soient d'arrondissement, municipaux ou métropolitains, n'ont pas tous reçu d'invitation, ce qui était vraiment dommage car la thématique abordée « L'individu créateur de ville » permettait de réfléchir à l'émergence de politiques innovantes.

Je ne résiste pas à l'envie de vous livrer ici quelques bouts du discours de M. Le Faou à l'occasion de l'introduction du congrès qui, si je l'ai bien écouté, invite les professionnels de l'urbanisme à un renouvellement de leur mode de faire, milite pour des politiques publiques d'urbanisme qui ne peuvent plus seulement se faire dans les processus institutionnels, mais aussi en dehors, et de dire une phrase que je répète souvent ici : « *ne pas faire pour, mais avec les citoyens, habitants et usagers* ».

Finalement, Monsieur Le Faou, vous n'êtes pas si éloigné de ce que nous cherchons à faire, alors je vous prends au mot et je vous dis «chiche» !

**M. LE MAIRE :** Ce qu'il fait tous les jours !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1638 - Programmation complémentaire 2015 au titre du Contrat de Ville de Lyon 2015/2020 - convention territoriale- Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales -FIL- et du Fonds Associatif Local -FAL- pour un montant total de 4 000 euros - Demande de cofinancement auprès de l'Etat d'un poste des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et annulation d'une demande de co financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

## COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

---

**2015/1546 - Lyon 8<sup>e</sup> - Cession au profit d'Alliade Habitat d'un tènement situé 22 rue Berty Albrecht - EI 08013 - Numéros inventaire 008013L000 - 08013T001-03** (Direction Centrale de l'Immobilier)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Sur ce dossier, il s'agit d'une cession au profit d'Alliade Habitat d'un tènement situé au 22 rue Berty Albrecht. Nous sommes propriétaires, Monsieur le Maire, en tant que Ville de Lyon d'un tènement immobilier sur lequel sont édifiés le groupe scolaire Alain Fournier et un immeuble qui accueillait des logements de fonction pour les instituteurs.

Dans le cadre de la valorisation des anciens logements d'instituteurs, nous cédonc cet immeuble et ses espaces extérieurs au profit du bailleur social Alliade Habitat afin d'y développer une offre de logement au prix de 1,3 million d'euros, prix admis par France Domaines.

Quelques mots : Alliade Habitat va ainsi réhabiliter le bâtiment de logements existants aux fins de créer 24 logements familiaux et seniors selon un montage en PLUS, et sur la parcelle constructible deux immeubles comprenant 4 logements, chacun destiné à la colocation étudiante, en partenariat avec l'AFEV qui est l'association de la fondation étudiante pour la ville. Soit au total une somme de 36 places, et 32 places de stationnement en sous-sol, selon un montage financier en PLS.

Voilà pour ce qui concerne ce dossier.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de donner une seconde vie à ce bâtiment d'une vingtaine de logements appartenant à la Ville de Lyon, logements, faut-il le rappeler, vacants depuis de trop nombreuses années.

Il y a quelques années, la Ville de Lyon a initié un inventaire des logements vacants dans son patrimoine. Parmi ceux-ci figurent, au sein des groupes scolaires, nombre d'anciens logements de fonction d'instituteurs. Quand c'est possible, il est envisagé de les vendre afin que ceux-ci ne restent pas inoccupés. Il s'agit là d'une démarche de bonne gestion, démarche que nous avons soutenue dès l'origine. La procédure n'est pourtant pas simple, elle passe, pour mémoire, par un déclassement du domaine public, suivie d'un détachement parcellaire pour finir par une vente.

Aujourd'hui, en ce qui concerne les ex-logements de fonction du groupe scolaire Alain Fournier, nous arrivons en bout de procédure puisque vous nous proposez de valider la cession à un opérateur social, en vue de réhabiliter le bâtiment existant en 24 logements et de créer, sur le foncier disponible, 4 logements de colocation étudiante. Mme Gay vient de nous dire que les premiers étaient en PLUS, et les deuxièmes en PLS, il me semble que c'est l'inverse.

C'est là que nous ne sommes plus d'accord. Une fois encore, vous faites le choix d'implanter des logements sociaux dans un quartier déjà fortement pourvu, c'est ce choix que nous dénonçons. Les logements envisagés se situent rue Berty Albrecht dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, au cœur de l'Iris 603 présentant un taux SRU supérieur à 50 %. Les Iris mitoyens présentent tous un taux également supérieur à 50 %, sans même parler de la commune mitoyenne de Vénissieux.

Nous ne cautionnerons donc pas votre choix et nous abstenons sur ce dossier.

Il y a quelques minutes, à propos du Contrat de Ville, chacun y est allé de son petit couplet sur cette mixité sociale préalable indispensable au « vivre ensemble ». Aujourd'hui, j'ai beaucoup de mal à rattacher la présente délibération aux bonnes intentions exposées il y a seulement quelques instants. Nous aurions préféré, vous l'aurez compris, qu'il soit l'objet d'un programme de logement libre ou d'accession sociale à la propriété. Ce n'est malheureusement pas votre choix.

Mais au-delà de ce dossier, c'est l'incohérence de votre politique de logement social qu'il convient de dénoncer une nouvelle fois. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à la Métropole, il n'est jamais inutile de se répéter.

En mutualisant la production de logements sociaux au niveau de la Métropole, vous avez fait le choix de faire porter aux Lyonnais le poids de vos objectifs métropolitains en matière de logement social. Ce poids, vous le savez comme moi, sera, pour la quasi-totalité, supporté par les arrondissements en mutation. Je pense aux 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements dont les taux SRU sont déjà largement supérieurs à l'objectif de 25 % fixé par la loi.

Cette position est d'ailleurs partagée par plusieurs maires de communes périphériques qui présentent des situations sociales similaires. A Villeurbanne ou à Vaulx-en-Velin, M. Bret et Mme Geoffroy se sont clairement opposés à la construction de nouveaux logements sociaux dans des zones déjà fortement pourvues.

La récente réécriture du PUP Gimenez au Carré de Soie, en est l'exemple parfait.

Cette politique, vous en conviendrez Monsieur le Maire, nous mène dans le mur et il est temps de réagir...

La superposition des cartes est pourtant parlante : la corrélation est parfaite entre les quartiers présentant des taux SRU supérieurs à 50 % et les quartiers retenus dans le cadre de la politique de la ville. J'entendais tout à l'heure Ali Kismoune nous parler de l'exemple de la Duchère et de Mermoz, je rappellerai simplement que ce sont juste les deux ZSP de la Ville de Lyon.

Votre devoir est aujourd'hui de mettre les choses en perspective. On ne peut continuer à traiter les effets de cette concentration, en déployant des actions de politique de la ville et à ne pas s'attaquer aux causes, en poursuivant à marche forcée la concentration des logements sociaux sur les mêmes territoires.

Pour faire simple, vous jouez, Monsieur le Maire, dans ce dossier, au pompier pyromane... Dans notre arrondissement, nous préférons la formule plus soft d'arroseur arrosé !

Je conclurai, Monsieur le Maire, en citant un document prospectif sur le développement du 8<sup>e</sup> arrondissement qui prévoit, je cite, de « *diversifier l'offre de nouveaux logements sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, pour une meilleure mixité sociale.* »

Nous sommes en page 9 du document intitulé « Lyon 8<sup>e</sup>/Proposition d'orientations pour notre Territoire », rédigé par les services de la Métropole, dans le cadre de la révision du PLUH.

Puisse le Maire de Lyon, un jour, suivre les orientations présentées par le Président de la Métropole. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Guillard, si vous lisez un excellent document, qui a été produit par M. Le Faou, sur l'évolution du logement social dans l'agglomération, vous verrez que sur les arrondissements où il y avait beaucoup de logement social, c'est-à-dire le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup>, on est en train de diminuer et on est en train d'augmenter dans les autres arrondissements.

Et donc, vous verrez les chiffres, fiez-vous aux chiffres, non pas sur vos préjugés !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon, s'est abstenu.)

---

**2015/1532 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public de la Ville de Lyon au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup> (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne  
(Adopté.)

---

**2015/1547 - Lyon 7<sup>e</sup> - Cession à titre gratuit à l'Etat des tènements cadastrés AO 58 et AO 59 sis 15 quai Claude Bernard et 28 rue Cavenne, formant le Palais de l'Université, le pavillon Trévoux et le bâtiment dit « bâtiment Cavenne » - EI 07074 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1562 - Lyon 8<sup>e</sup> – Echange sans soulte entre la Ville de Lyon et l'Etat -université Lyon Claude Bernard-Lyon 1- en vue de l'aménagement du square Jean de Torcy situé à l'angle des rues Laënnec et Longefer - EI 08091 - Numéros inventaire – sortant – 08091T001-04 – entrant – 08091T003-01 – opération 08091002 – programme 00012, AP 2009-1 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1563 - Piscine Jean Mermoz - 12 place André Latarjet à Lyon 8<sup>e</sup> - Mise en conformité des installations de traitement d'eau, rénovation des plages et des bassins - Opération n° 08 037 549 - Convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société ZELLER France SAS (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1564 - Lyon 2<sup>e</sup> - ZAC Confluence phase 1 – Acquisition à titre gratuit des espaces publics du secteur Bichat-Montrochet et du secteur Port Rambaud, auprès de la SPL Confluence - EI 02232 - 02245 - 02246 -02247 - 02248 – Numéros inventaire 02232T001 - 02245T001 - 02245V001- 02245V002 - 02245V003 - 02245V004 - 02246T001 - 02247T001 - 02248T001 - Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020» AP 2015-1, programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1569 - Lyon 2<sup>e</sup> - Acquisition à titre gratuit de l'allée de desserte de la patinoire par la Ville de Lyon auprès de la SPL Confluence - EI 02061 - N° inventaire 02061 T007-01 - Opération 60021836 «frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020», programme 00020 - AP 2015-1 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1570 - La Toussuire - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels en vue du passage de canalisations d'eaux usées - Comborsière - EI 99011 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

**2015/1571 - Bibliothèque Municipale Part-Dieu - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3<sup>e</sup> - Sécurisation des abords Nord-Est – Opération n° 03047637 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20005 (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1576 - Confortement des murs de soutènement du Jardin du Rosaire - Maison Pauline Marie Jaricot à Lyon 5<sup>e</sup> - Opération n° 05283002 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1, programme 20018 (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1581 - Ecole élémentaire Mazenod - Transformation du restaurant en self et mise en accessibilité du site - 74 rue Mazenod à Lyon 3<sup>e</sup> - Opération n° 03003516 – Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006 (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1582 - Lyon 2<sup>e</sup> - Approbation de la convention tripartite entre la ville de Lyon, l'Association diocésaine de Lyon et la paroisse Sainte Croix relative à l'offre de concours apportée aux travaux de remplacement du système de sécurité incendie de l'église Sainte Croix réalisés par la Ville de Lyon – 25, rue de Condé - EI 02018 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1585 - RETIRE**

---

**2015/1597 - Lyon 8<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire consentie à la Ville de Lyon par GrandLyon Habitat autorisant la mise à disposition d'une emprise pour les besoins du chantier relatif à la réhabilitation du gymnase Viviani - EI 08034 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1600 - Lyon 3<sup>e</sup> - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de la Fédération des Œuvres Laïques des locaux sis 215, rue Duguesclin – EI 03 017 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

**2015/1601 - Villeurbanne - Autorisation sollicitée par l'association Tennis Club de Lyon de déposer une demande de permis de construire afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement au Tennis Club de Lyon sis 3 boulevard du 11 Novembre 1918 – EI 99 044 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1603 - ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire - 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07305002 - Lancement des études et prestations préalables, vote et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-4, programme n° 00006 - Election des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1623 - Piscine Jean Mermoz - 12 place André Latarjet à Lyon 8<sup>e</sup> - Mise en conformité des installations de traitement d'eau, rénovation des plages et des bassins - Opération n° 08 037 549 - Convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Baudin Chateauneuf (Direction de la Construction)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1624 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Poursuite de l'opération 60021837 «Réseaux de chauffage - Rénovation 2015-2020» - Affectation complémentaire de l'AP 2015/6 – Programme 20020 « Conservation du Patrimoine tous secteurs » (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1632 - Lyon 7<sup>e</sup> – Mise à disposition par la Métropole au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de valorisation, de tènements immobiliers situés dans le Parc Sargent Blandan sis 37 rue du Repos – EI 07277 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1634 - Lyon 3<sup>e</sup> – Cession d'un tènement communal sis 117 à 125 rue Baraban et d'un terrain sis 257 rue Paul Bert au profit de la SARL Baraban Patrimoine - EI 03026-03027- 03321 - Numéros Inventaire 03026 A 000 - 03026 B 000 à B 005 - 03026 B 007 à B 008 - 03026 T 001 à T 002 - 03027 A 000 à A 008 - 03027 T 001 - 03321 T 002-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

**2015/1635 - Lyon 6<sup>e</sup> – Place Général Leclerc - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels en vue du passage d'une canalisation souterraine de gaz (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1636 - Lyon 8<sup>e</sup> – Lyon 7<sup>e</sup> - Relocalisation et construction du nouveau siège du Centre International de Recherche sur le Cancer -CIRC- Signature d'une convention cadre entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - EI 08047 - 08068 - 07143 (Direction Centrale de l'Immobilier)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2015/1548 - Convention d'occupation temporaire à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les Restaurants du Cœur» pour les locaux situés 143 bis, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9<sup>e</sup> - EI 09007 (Direction de l'Action Sociale)**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah  
(Adopté.)

---

**2015/1625 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention du 9 mai 2006, relative à la mise à disposition de locaux situés 259, 251 rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup> au profit de l'Association LAHSO - EI 03321 (Direction de l'Action Sociale)**

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah  
(Adopté.)

---

**2015/1580 - Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades - 1<sup>re</sup> tranche - 7 place des Cordeliers - Opération n° 02052514 - Lancement des études de l'opération et vote de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 - Election des membres du jury et des membres de la commission d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté.)

---

**2015/1614 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Ligue d'Escrime de l'Académie de Lyon pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Gymnase Colbert situé 1 rue Louis Chapuy à Lyon 8<sup>e</sup> (Direction des Sports)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté.)

---

**2015/1615 - Approbation d'un contrat de sous mise à disposition entre la Ville de Lyon et le Football Club Croix-Roussien pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Stade des Chartreux situé 57 rue Henri Gorjus à Lyon 4<sup>e</sup>** (Direction des Sports)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah  
(Adopté.)

---

**2015/1618 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'Association La Boule de la Favorite située 112 rue Pierre Audry à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction des Sports)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah  
(Adopté.)

---

## COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

---

**2015/1572 - Phase 3 de l'opération urbaine FISAC Croix-Rousse à Lyon 4<sup>e</sup> - Approbation de conventions et du règlement d'attribution des aides directes** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délibération, je sou mets au vote de notre assemblée, la validation de la phase 3 et des conventionnements avec l'ensemble de nos partenaires pour l'opération urbaine FISAC Croix-Rousse à Lyon 4<sup>e</sup>.

Je précise que deux précédentes phases sont intervenues et qu'on est dans le cadre de la dernière phase. Le FISAC, tel qu'on l'a connu ayant été modifié.

Cette opération FISAC nous permet deux choses :

D'une part, d'abonder le financement de l'action que nous portons en matière de commerce et notamment sur le quartier de la Croix-Rousse, puisque nous avons d'autres dispositifs FISAC et surtout d'avoir apporté ces actions de manière partenariale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ce dossier, nous délibérons sur la troisième phase du FISAC de la Croix-Rousse, comme vous venez de le dire.

Je ne reviendrai pas sur cette délibération sur laquelle je suis déjà intervenu en Commission, mais également en Conseil d'arrondissement, et que bien sûr, nous voterons.

J'interviens sur cette délibération, parce que l'Etat et notre collectivité, mettent des moyens importants pour aider l'activité commerciale de la Croix-Rousse, et dans le même temps, nous ne faisons rien pour empêcher une situation très préoccupante pour ces mêmes commerçants, qui est la multiplication des cambriolages dans la Grande rue de la Croix-Rousse.

Dans la nuit du 27 au 28 octobre dernier, le magasin Benetton a été cambriolé, et la moitié de sa marchandise a été volée.

Une semaine avant, à quelques mètres, c'est un autre magasin qui a été victime d'une effraction. Et à quelques mètres encore, une autre boutique, qui a subi deux cambriolages en mai 2015 et novembre 2014.

Cette triste liste s'ajoute à celle déjà très longue des cambriolages et effractions dans la Grande rue de la Croix-Rousse.

Déjà, en mai 2012, je réagissais après le cambriolage d'une bijouterie dans cette même rue, le cinquième en cinq mois.

Depuis 2010, que ce soit ici même, ou en Conseil d'arrondissement, je demande la mise en place d'un système de vidéosurveillance, pour sécuriser ce périmètre.

Je ne le fais pas par dogmatisme, mais parce que la situation est grave, et que les commerçants n'en peuvent plus.

Depuis 2010, j'ai toujours les mêmes réponses : « A la Croix-Rousse, nous préférons la discussion et la concertation pour régler ces problèmes. » Soit ! Mais, est-ce que la discussion et la concertation n'ont pas montré leurs limites ? Vous-même, Monsieur le Maire, avez vanté la vidéosurveillance, comme un outil de sécurisation de l'espace public. Bien sûr, je sais que cela ne règle pas tout, mais je suis convaincu, comme vous, mais aussi comme les forces de l'ordre, que c'est un outil de dissuasion efficace.

J'ai entendu aussi que la vidéosurveillance était réservée aux zones sensibles... Je pose donc la question : à partir de combien de cambriolages, la Grande rue peut être considérée comme une zone sensible ?

J'ai entendu également qu'il ne fallait pas communiquer sur ces problèmes de cambriolage, car cela donnait une mauvaise image de notre quartier, et amplifiait une situation qui finalement n'était pas si grave. Je reste pourtant dans le factuel, avec des exemples concrets. Faut-il donc mettre les problèmes sous silence pour penser qu'ils n'existent pas ?

J'ai entendu enfin, que pour sécuriser cette artère, il faudrait 30 à 35 caméras, et que cela coûterait environ 350.000 €. Or, vous savez comme moi, Monsieur le Maire, que les caméras nouvelle génération sont suffisamment performantes, et que 6 à 8 caméras de vidéosurveillance suffiraient dans la Grande rue de la Croix-Rousse.

Je réitère donc ma demande pour la énième fois, d'installation d'un système de vidéosurveillance sur la Grande rue de la Croix-Rousse.

Je vous remercie.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Quelques mots, Monsieur le Maire, d'abord pour dire à cette heure avancée, mais très rapidement -et je ne voudrais pas qu'Emmanuel Hamelin se fâche-, mais c'est un grand classique d'Emmanuel Hamelin, à l'approche des échéances électorales, c'est-à-dire tous les deux ou trois ans, d'évoquer la sécurité, de caricaturer la position du Maire d'arrondissement, en matière de vidéosurveillance.

Dois-je le redire, peut-être pour la dixième fois, ici, au Conseil d'arrondissement, au CICA Sécurité, -vous êtes arrivé juste à la fin, mais vous auriez entendu de nouveau, ma position sur la vidéosurveillance- je ne suis pas opposé à la vidéosurveillance. Je sais que cela vous gêne, mais c'est comme cela !

Ensuite, ce n'est sûrement pas pour l'instant à la Ville de Lyon une priorité que la Grande rue de la Croix-Rousse. Je vous ai répondu l'autre jour, en Conseil d'arrondissement, puisque vous êtes revenu sur cette question, pour vous dire, après avoir questionné Jean-Yves Sécheresse, que pour équiper la totalité de la Grande rue, c'est un investissement autour de 350.000 € sur cette Grande rue de la Croix-Rousse et je ne crois pas que cela soit, au vu d'un certain nombre d'autres quartiers et d'autres problématiques dans la ville, la priorité du futur déploiement, s'il y a un déploiement de vidéosurveillance dans cette ville.

Après, vous pourriez avoir un propos plus équilibré, cela donnerait de la force à votre propos. Parce que, dire simplement qu'il n'y a pas d'alternative entre la vidéosurveillance et ce que vous évoquez comme le dialogue, ce n'est pas le dialogue que nous menons en matière de sécurité sur notre arrondissement et vous le savez. Nous menons régulièrement, avec les polices nationales, avec la police municipale, avec l'ensemble des acteurs en matière de sécurité sur notre arrondissement, ce travail que nous faisons au quotidien, à travers des présences sur le terrain, à travers des réunions régulières, notamment avec les commerçants pour évoquer les problèmes de sécurité, avec les personnes âgées, pour évoquer les problèmes de sécurité, avec les responsables des lycées et des collèges, pour évoquer les problèmes de sécurité.

Et quand j'exerce mes compétences de maire d'arrondissement, notamment pour faire du rappel à l'ordre des mineurs dans mon bureau, sur des actes de délinquance, je ne crois pas que cela soit simplement un simple dialogue : un jour, je vous y inviterai pour voir si c'est simplement de la prévention que j'évoque avec les familles et les mineurs, qui sont présents dans mon bureau, ou bien d'autres sujets.

Alors, arrêtez la caricature sur la position du maire d'arrondissement ! Arrêtez la caricature qui laisserait penser qu'il y ait un maire d'arrondissement qui est liberticide et une Opposition qui serait

extrêmement vive en matière de sécurité ! Et arrêtez aussi, effectivement, je l'ai dit, d'agiter, même si, bien évidemment les problèmes de vols, de cambriolages, pour les victimes des vols et des cambriolages, sont de véritables traumatismes, mais ne décrivez pas un quartier tel qu'il n'est pas aujourd'hui. Je pense qu'on ne rend, ni service au travail, ni service aux commerçants de notre arrondissement, ni service aux habitants de la Croix-Rousse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Si M. Hamelin pense que c'est une vraie priorité, les services de la police municipale m'avait dit qu'il fallait plutôt mettre des caméras sur Lyautey : j'avais écouté leur avis. S'il pense qu'il vaut mieux les mettre sur la Grande rue de la Croix-Rousse, plutôt que sur la place Maréchal Lyautey, il en discute avec son Collègue, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et évidemment je mettrai en priorité sur la Croix-Rousse.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Europe Ecologie Les Verts et Lyon Citoyenne et Solidaire, ont voté contre, ainsi que Mme Bauguil, MM. Geourjon et Royer. Le Groupe Lyon Gauche Solidaires s'est abstenu.)

---

**2015/1629 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2015 : attribution de subventions d'un montant total de 160 922 euros -illuminations- et 20 630 euros -animations- aux associations de commerçants - Approbation de conventions** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, si la Fête des Lumières ne se déroulera pas cette année sous sa forme habituelle, c'est-à-dire festive, nous avons néanmoins souhaité que les illuminations traditionnelles de fin d'année soient maintenues. Elles ne débiteront simplement qu'à partir du 9 décembre pour pouvoir commémorer dans le cadre de notre fête habituelle de l'allumage des lumignons.

C'est une illumination importante, puisqu'elle permet quand même d'apporter un peu de festivités et d'apporter du dynamisme dans nos rues. Je rappelle que pour la Ville de Lyon, c'est un budget important, puisque nous accompagnons plus d'une trentaine d'associations cette année, pour un budget de 160.000 €, que nous accompagnons également ces associations de commerçants, pour illuminer les rues, en leur prêtant plus d'une centaine de dispositifs lumineux et assumons le coût de prise en charge de l'électricité.

C'est particulièrement important dans le cadre de cette période, de les accompagner, puisqu'un certain nombre d'animations ont du être reportées et que, dans certains cas, la Ville de Lyon les accompagnera également dans le cadre d'éventuels engagements financiers qui auraient été pris.

Je rappelle également qu'à la suite de la Conférence de Presse que vous avez tenue, Monsieur le Maire, je rencontre également l'ensemble des associations de commerçants pour échanger avec eux, le 25 novembre prochain, sur l'accompagnement de ces associations à l'occasion des fêtes de fin d'année et puis à la suite du report de la Fête des Lumières, dans l'édition telle qu'elle était initialement prévue.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2015/1646 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2016** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération, nous vous soumettons le vote de dérogation au travail dominical.

Je rappelle que, jusqu'à présent, jusqu'à l'intervention de la loi Macron qui est intervenue en août, vous pouviez, Monsieur le Maire, accorder à titre dérogatoire, cinq dimanches par an.

Depuis la loi Macron, le nombre total de dimanche auquel vous pouvez déroger est de 12 dimanches.

Alors comme il s'agit souvent de sujets qui emportent un vif débat sur le travail dominical ou pas, je rappelle simplement cette chose là.

Nous sommes dans le cadre d'une ville où nous mobilisons régulièrement beaucoup d'énergie pour avoir une attractivité et pour pouvoir effectivement drainer de beaux événements : on pense aux biennales, à la fête des lumières, au festival lumière, et c'est toute une mobilisation, toute une énergie que la ville se donne pour mobiliser au quotidien, drainer, attirer et faire en sorte que chaque année, dans les classements, elle soit de plus en plus visible, attractive, dynamique, ce qui génère également des retombées financières, économiques, de l'emploi et ce qui permet d'avoir une politique dynamique.

Le travail dominical, vous le savez tous se heurte parfois à des positions, un peu, je ne veux pas dire dogmatiques, chacun a son état d'esprit, mais qui semble opposer l'emploi ou la protection des droits des salariés, voire le petit commerce de proximité.

Dans le cadre de cette délibération, il vous est proposé, puisque la loi nous l'impose désormais, de voter sur un certain nombre de dimanches, 12 en l'occurrence, adossés à ces grands événements.

La position du Maire de Lyon n'est pas une position dogmatique sur le fait de systématiquement aller sur ces 12 dimanches. Néanmoins, lorsque nous accueillons des milliers, des centaines de milliers, voire des millions de visiteurs sur notre ville, il convient d'accompagner ces personnes puisqu'en moyenne elles restent le week-end sur notre ville deux nuitées et donc, l'objectif était d'accompagner et d'apporter du service en même que d'accompagner l'attractivité qu'on donne sur les événements majeurs.

Nous en avons identifiés cette année 12. Au-delà des soldes traditionnelles qui accompagnaient déjà l'octroi des dérogations sur cinq dimanches, nous avons souhaité, dans le cadre de ces dérogations, accompagner ces grands événements, que sont le festival lumière, la fête des lumières en 2016, l'euro 2016 également, puisqu'il est concerné par 3 dimanches à cheval également avec les soldes d'été. Tout cela pour expliquer quelle est cette position.

Bien évidemment, chaque année, il serait soumis à notre assemblée un nouveau calendrier adossé à ces événements là, qui pourra aller sur 12 dimanches, 10 dimanches, 9 dimanches. Il est bien évident que la Ville de Lyon se veut d'être attractive et dynamique, mais néanmoins sans dogmatisme.

Je rappelle également que ces 12 dimanches votés cette année qui vous sont soumis, ont préalablement donné lieu à une concertation. Au sein de la Ville de Lyon, elle s'est organisée le 9 octobre dernier au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il s'agit d'une position consensuelle avec l'ensemble des acteurs puisque sont associés l'Etat, la Métropole, l'ensemble des communes de la Métropole qui participent à cette concertation, que préalablement à cette délibération, nous avons bien évidemment, sollicité l'ensemble des syndicats qui ont répondu pour certains, sur les 8 syndicats interrogés nous n'avons eu que deux réponses effectivement négatives. Pour le reste, cette position s'est voulue équilibrée.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir adopter cette délibération qui permet de voter la dérogation sur 12 dimanches, telle que désignée dans le cadre de nos grands événements. Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, en application de la loi Macron, comme cela vient d'être expliqué, vous proposez des dérogations exceptionnelles pour 4 dimanches supplémentaires pour 2015, 12 dimanches pour 2016. Dont acte.

Au-delà du débat de fonds, sur le travail du dimanche, ce n'est pas le lieu pour l'évoquer, les élus UDI voulaient attirer votre attention sur un fait. Une telle décision est lourde de conséquence en termes de service public. Plus d'ouverture le dimanche et plus de service et notamment plus de service public. On pense à la propreté, aux transports collectifs, à la sécurité, à la garde d'enfants.

Alors, pouvez-vous nous dire très concrètement ce que vous avez prévu et avec quel coût pour le budget de la ville ? C'est d'autant plus important que ces questions se poseront encore plus fortement avec la mise en place des zones touristiques internationales, avec le travail le dimanche dans ces zones touristiques internationales. On peut penser que ce travail le dimanche sera mis en place dès l'année prochaine. On peut penser aussi que la Confluence serait concernée par ce type de dispositif et est-ce que ces questions des services publics sont abordées dans l'étude d'impact préalable ? Je vous remercie de vos réponses.

**M. HAMELIN Emmanuel :** Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération est la traduction de la dernière loi Macron, comme cela a été dit, sur les ouvertures dominicales au niveau de notre ville.

Je ne vais pas reprendre ici les nombreux débats qui ont eu lieu sur ce sujet, mais je souhaite, comme mon Collègue Denis Broliquier, mieux comprendre quelles sont vos intentions.

On le sait, nous allons passer de 5 ouvertures dominicales aujourd'hui à 12 en 2016. Nous avons bien compris la logique qui dicte vos choix, mieux accompagner les grands événements qui rythment notre agglomération, et de ce point de vue, les choses sont claires et nous n'avons pas de critiques particulières à exprimer.

Depuis de nombreuses années maintenant, nous disposons à Lyon déjà de deux zones touristiques, qui permettent aux commerces qui le souhaitent, et sur la base du volontariat, d'ouvrir tous les dimanches de l'année. Il s'agit des quartiers de Fourvière et du Vieux Lyon.

On peut le comprendre, compte tenu de la qualité du patrimoine architectural de ces quartiers et de l'attraction touristique qu'ils représentent.

La loi Macron vous autorise aujourd'hui à créer de nouvelles zones touristiques disposant des mêmes autorisations d'ouvertures tous les dimanches de l'année.

On a entendu parler du quartier de la Confluence qui pourrait devenir une de ces nouvelles zones touristiques. Quelles peuvent en être les raisons ? Est-ce pour l'attraction touristique de ce nouveau quartier ou du musée des Confluences ?

Dans ces conditions, il faudrait créer aussi des zones touristiques dans le quartier du Musée des Beaux-Arts de Lyon, ou dans les nouveaux quartiers de la ville comme l'Industrie ou la Duchère.

Est-ce que ce ne serait pas plutôt pour pallier à la faiblesse de l'activité du centre commercial de la Confluence ? A ce moment-là, il faudrait aussi créer une zone touristique aux alentours du centre commercial du Carré de Soie. Car vous le savez comme moi, l'ouverture dominicale profite plus aux centres commerciaux qu'aux commerces de proximité.

Si j'en crois l'esprit de la loi Macron, et je vous confirme que je ne suis pas le mieux placé pour en parler, les ouvertures de nouvelles zones touristiques sont prévues pour donner un dynamisme à l'activité du tourisme, et non pas à celle des centres commerciaux en difficulté.

Cela bénéficiera aussi, selon votre adjointe, au dynamisme de la gare de Perrache, alors que dans le même temps, vous ne souhaitez pas donner les mêmes possibilités d'ouverture à la gare de la Part-Dieu, qui fait pourtant partie des gares de grande affluence identifiées par la loi Macron.

Pour conclure, Monsieur le Maire, même si nous voterons cette délibération, nous souhaitons voir plus clair également dans vos intentions. Quels sont vos souhaits de créations de nouvelles zones touristiques dans notre ville, et pour quelles raisons ?

Je vous remercie.

**Mme BAUME Emeline :** Monsieur le Maire, chers Collègues, notre ville avec la Métropole, porte à bout de bras, des outils concrets dont nous avons parlé ce soir dont le FISAC et le management de centre-ville, pour favoriser l'implantation d'activités en pied d'immeuble et en rez-de-chaussée permettant une vie dans nos quartiers.

Cette économie là, dite de proximité, loin des hangars et entrepôts de la logistique et du panel d'impact négatif apporté par la e-consommation, est celle que les écologies souhaitent.

Cette économie de proximité pourrait être fragilisée par la décision de ce jour. En effet, si certains corps de métiers souhaitent être ouverts au moment de ces fameux grands rassemblements ou grands événements, ces ouvertures là sont-elles de nature à favoriser le commerce de proximité indépendant face à des nombreuses grandes enseignes ? C'est une question que nous nous posons.

D'un point de vue sociétal, même si la plupart des orateurs ont souhaité qu'on ne soit pas dogmatique, nous avons quand même le droit et la possibilité de nous poser la question si cette avancée, on va dire, pour certains hommes et femmes sous forme de compensation salariale, une hypothétique avancée en termes de pouvoir d'achat, n'est pas plus nuisible au quotidien, à notre organisation collective, à notre société,

parce qu'il faut le rappeler, nous avons tous besoin de temps de convivialité, de création, de temps à accorder à la vie collective associative, sportive, culturelle et autres dans nos arrondissements et dans nos quartiers.

Alors, oui, ce soir, nous les écologistes, nous le disons très simplement, nous ne sommes pas favorables à ce rapport, parce qu'avant ou après la loi Macron, le volume d'achat va rester le même. C'est notre point de vue et nous le partageons, parce que la loi ne peut fabriquer artificiellement de richesses.

Nous voterons donc ce dossier.

**M. LE MAIRE :** Madame Grangon.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie,** Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Elle a dû s'absenter pour des raisons personnelles. Je verse son intervention au BMO et nous voterons contre cette délibération.

**Mme GRANJON Isabelle :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Groupe Lyon Citoyenne et solidaire émet de sérieuses réserves concernant l'extension du travail dominical dans notre ville.

Nous pensons que cette extension doit rester exceptionnelle et l'augmentation des dérogations liées à l'adoption de ladite loi Macron nous inquiète profondément. Elle nous semble nuisible aux petits commerces d'alimentation qui avaient déjà la possibilité d'ouvrir les dimanches matins.

En réalité, ces ouvertures exceptionnelles profitent davantage aux grandes enseignes qui n'en n'ont pas véritablement besoin et pour lesquelles nous savons que la fameuse règle du volontariat n'est pas forcément très bien appliquée. Si, dans la loi, le volontariat est clairement requis, dans les faits, nous nous rendons compte que ce n'est pas toujours le cas, les salariés souvent précaires de la grande distribution n'ayant souvent pas de réel choix pour vivre correctement.

Que nos petits commerces, nos artisans locaux puissent bénéficier de ces dérogations semble bénéfique, autant à la ville qu'à ces petites structures locales, proches des habitants, qui proposent des contreparties correctes pour les salariés

Par ailleurs, il s'agit souvent de micro sociétés dont les patrons sont aussi les principaux travailleurs, ce qui garantit un réel choix de leur part.

Nous voterons contre cette extension qui ne leur profite pas, ni ne profite à la proximité.

**Mme RABATEL Thérèse,** Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la question du travail du dimanche est un sujet compliqué. L'aborder par le seul biais de l'ouverture des magasins est réducteur. Le Groupe Lyon Gauche Solidaire est conscient des bonnes intentions qui peuvent animer la demande d'extension du temps de travail sur ce jour particulier de la semaine.

La volonté de rendre la ville vivante et attractive tous les jours se conçoit. Que les lieux touristiques comme le Vieux Lyon ou quelques autres proposent des magasins ouverts aux touristes et à la population lyonnaise est positif, l'étendre à toute la ville sur 12 dimanches sur 52 est autre chose. Nous entendons aussi que la loi Macron se défend d'améliorer sensiblement la façon dont le travail du dimanche sera considéré et rétribué pour les salariés, au départ peut-être, dans quelques années nous en sommes beaucoup moins sûrs.

Le groupe Lyon Gauche Solidaire connaît aussi les contradictions qui traversent le sujet, en particulier les mêmes personnes qui veulent que les commerces soient ouverts le dimanche ne souhaitent généralement pas travailler elles-mêmes le dimanche. Il faut souligner que ceux qui travaillent déjà le dimanche souhaitent ne plus le faire et leur famille plus encore. Je connais les chiffres sur le sujet.

Les élus de notre groupe restent depuis des années très réticents sur la multiplication des dimanches travaillés et considèrent que 12 dimanches proposés à notre avis c'est beaucoup, et ceci pour de nombreuses raisons, économiques, sociales, sociétales. Tout d'abord, le dimanche est, et doit rester un jour particulier, toute société a un jour commun de repos car ce jour est nécessaire aux familles et amis pour se retrouver, pour vivre des moments communs. On ne peut se plaindre de l'éclatement des familles et du lien social et casser ce moment particulier qui ne résout pas tout bien sûr, mais qui existe encore. Notons que les familles recomposées ont particulièrement besoin d'un jour pivot pour s'organiser.

Ensuite, il n'y a pas de volontariat au long terme dans le monde du travail. Le contrat de travail inclura de plus en plus le travail du dimanche comme une obligation faisant partie d'une embauche ; et avec le

chômage les salariés seront prisonniers de ce contrat à prendre ou à laisser. Il faut savoir aussi que ceux qui travaillent le dimanche sont déjà à 80 % en horaire atypique dans la semaine. Les difficultés s'ajoutent donc aux difficultés pour ces salariés les plus fragilisés. Les femmes sont particulièrement visées par le travail du dimanche qui concerne les magasins où elles forment la majorité de la main-d'œuvre. Les femmes sont moins payées et ont des difficultés d'articulation de leur temps de vie, le dimanche risque de rajouter à leur débrouille et, plutôt que de chercher à gagner plus par le dimanche, il serait mieux de les payer plus dans la semaine.

Nous considérons aussi que si les salariés du privé travaillent, les services publics doivent les y aider, comme en semaine. Donc, les transports en commun devraient être renforcés, les crèches ouvertes, etc. Cela a un coût financier humain, et ceci n'est pas prévu bien sûr. On ne prévoit donc que la débrouille pour ceux qui travaillent le dimanche et éventuellement l'utilisation de la voiture. Bravo pour le développement durable !

Concernant le développement durable justement, soulignons que le chauffage ou l'éclairage des magasins ajouteront à la dépense énergétique du pays. Nous voulons alerter aussi sur un aspect rarement évoqué mais qui fait l'objet d'études, il faut faire attention à ce que l'économie du samedi soir ne soit pas impactée par le travail du dimanche négativement, les salariés du dimanche risquant d'avoir moins envie de sortir le samedi soir.

Le petit commerce de proximité, comme on l'a dit, dont les propriétaires sont souvent les seuls salariés, craint aussi à juste raison la concurrence des grandes surfaces pour qui ce sera plus facile d'ouvrir. Plusieurs études montrent enfin, et c'est un point fondamental, que le travail du dimanche n'a pas d'impact positif sur l'emploi, hors lié au tourisme, ce que l'on dépense le dimanche ne sera pas dépensé par nos habitants le mardi. Le dimanche cannibalise les autres jours de la semaine et prend leur part de marché. Au mieux, le travail du dimanche est neutre pour l'emploi, au pire il fait perdre des emplois. Je rappelle que l'Allemagne n'ouvre pas ses commerces le dimanche et ouvre seulement le samedi depuis une dizaine d'années.

Bref, l'ouverture des commerces le dimanche pose de nombreuses questions de fond à notre société, la seule activité nouvelle du dimanche que nous souhaiterions est une activité culturelle, non marchande, gratuite ou presque pour les habitants et qui devrait être désormais financée par l'Etat en 2016, suite au rapport ce mois-ci de la sénatrice Sylvie Robert, les bibliothèques sont devenues des espaces d'animation culturelle au sens large. Nous souhaitons l'ouverture d'une bibliothèque à Lyon le dimanche.

Donc, oui à une réflexion sur le dimanche, mais pas au prisme du seul commerce. Nous souhaitons qu'en 2017, Monsieur le Maire, après l'Euro, vous reveniez à un nombre de dimanches plus réduit, ne dépassant pas les 7 dimanches dans l'année, ce qui serait déjà deux de plus que les 5 actuels. En attendant, nous nous abstenons sur ce dossier afin de montrer notre inquiétude sur le sujet.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, Adjointe : Très rapidement sur les moyens qui vont être mis en œuvre dans le cadre des dimanches, je rappelle qu'il y a déjà 5 dimanches qui font l'objet aujourd'hui de dérogations et comme ils sont adossés aux grands événements, les moyens publics autour de ces grands événements sont déjà mis en œuvre. Je rappelle qu'en 2015, nous avions la possibilité de monter jusqu'à 4 dimanches et nous avons décidé de n'en utiliser que deux, donc c'est vraiment une analyse au cas par cas.

Sur Confluence, pour ouvrir une zone touristique Monsieur Hamelin, nous avons effectivement besoin de réflexion dans le cadre de la loi, et justement pour parer à l'analyse nécessaire préalablement il y a une étude d'impact qui doit être commandée. C'est un périmètre qui est ensuite proposé, soumis au Préfet qui délibère, enfin qui prend un arrêté et qui le décide. Si jamais Confluence, dans le cadre de l'étude d'impact et du périmètre qui devaient être adoptés, devenait zone touristique, c'est l'ensemble de Confluence qui serait une zone touristique et pas uniquement le centre commercial qui n'a pas besoin d'être soutenu puisqu'a priori, il a dépassé ses objectifs. On est vraiment plus sur une dynamisation d'un nouveau quartier avec un musée, et Mme Picot peut-être ajustera le chiffre qui, il y a quelques semaines, dépassait déjà 700.000 visiteurs et qui engendre une vraie dynamique sur l'ensemble de ce territoire.

Je rappelle que pour la Part-Dieu, justement dans le cadre de l'analyse d'équilibre du travail dominical, le Maire de Lyon, le Président de la Métropole, ont fait le choix de ne pas souhaiter effectivement tout de suite ouvrir ou penser à une réflexion d'ouverture dominicale, d'autant qu'il ne vous a pas échappé qu'au regard des projets particulièrement impactant dans le cadre de la Part-Dieu, il apparaît prématuré de pouvoir aller sur une ouverture avec l'ensemble de l'enjeu de la reconfiguration de la gare.

Sur le soutien aux commerces de proximité, je vais simplement rappeler qu'on n'est pas dans une logique d'opposer petits commerces/grandes enseignes, l'ensemble concours dynamique de notre ville puisque souvent les petits commerces sollicitent, souhaitent que certaines enseignes soient à proximité et que les enseignes bénéficient également du dynamisme des petits commerces, des créateurs comme on l'a sur l'ensemble de la ville.

Je rappelle par ailleurs que l'objectif de la ville n'est pas de fragiliser le petit commerce, bien au contraire, nous mobilisons les fonds relativement importants pour les accompagner au quotidien, à la fois dans la politique d'animation, et à la fois dans le cadre du soutien au quotidien. L'ensemble des délibérations passées illustre la politique forte de la Ville de Lyon là-dessus, notamment dans le cadre du FISAC et dans le cadre de la politique déployée à l'encontre des artisans. Je rappelle que la semaine dernière sur les quartiers FISAC nous avons une belle opération « Nos Artisans Nos Voisins », pour mettre un coup de projecteur sur l'ensemble de ces commerces de proximité.

Enfin, sur l'emploi en général, je rappelle que l'ensemble des études ont conclu à un impact positif en termes d'emploi et qu'il est bien évidemment difficile de comparer ce qui n'est pas comparable : nous avons, nous, une politique, en tout cas la France a une position qui est à cheval sur le travail dominical. Les Anglo-Saxons sont très libéraux. L'Allemagne est très restrictive là-dessus. Les seules études d'impact sérieuses qui nous permettent de déterminer quelles pourraient être les conséquences, viennent de pays qui ont fait le choix de passer le cap d'une ouverture plus généralisée, c'est l'exemple de l'Italie.

Nous restons dans le cadre d'une dérogation sur douze dimanches : on n'est pas dans une libéralisation du travail dominical : ce qui nous permet de garder une politique équilibrée. Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : ... Sur le service public...

**M. LE MAIRE** : Non, Monsieur Broliquier...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Europe Ecologie Les Verts et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre, ainsi que M. Royer, Mme Bauguil et M. Geourjon. Le Groupe Lyon Gauche Solidaire s'est abstenu.)

---

**2015/1529 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Maison des solidarités locales et Internationales, sise 215 rue Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son programme d'actions 2015** (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine  
(Adopté.)

---

**2015/1660 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Handicap International, 138 avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>, dans le cadre de son programme de soutien aux victimes du tremblement de terre au Népal - Année 2015** (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine  
(Adopté.)

---

**2015/1573 - Phase 3 de l'opération urbaine Vaise à Lyon 9<sup>e</sup> - Approbation de conventions et du règlement d'attribution des aides directes** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté.)

**2015/1574 - Attribution de subventions pour un montant total de 13 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté.)

---

**2015/1617 - Lyon 7<sup>e</sup> - Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland - Modification du contenu des actions et du budget prévisionnel suite à la réception de la notification de l'Etat et attribution de deux subventions d'un montant total de 7 750 euros - Approbation d'une convention cadre, de deux conventions d'application et du règlement d'attribution des aides directes** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté.)

---

**2015/1575 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC- Alors pour le fonctionnement de l'espace de travail collaboratif dans le cadre du projet «Les Curieux»** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia  
(Adopté.)

---

## COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

---

---

**2015/1631 - Modification du tableau des effectifs** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2015/1565 - Ratio du cadre d'emplois des directeurs de police municipale** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2015/1566 - Ratios du cadre d'emplois de puéricultrices** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2015/1567 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de la direction des relations internationales** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**2015/1599 - Diverses remises gracieuses de dette** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard  
(Adopté.)

---

**Vœu déposé par le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire sur le Pacte de Cohérence Métropolitain**

---

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Lors de la séance du 12 octobre 2015, le projet de Pacte de Cohérence métropolitain a été adopté par 44 des 59 membres de la Conférence métropolitaine. Les neuf arrondissements, uniquement représentés par le Maire de Lyon, malgré leur spécificité, sont absents de ce document cadre, une absence à chaque page du document qui vient contredire un des objectifs du Pacte : « *Trouver un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité.* »

Le découpage du territoire de la Métropole en Conférences territoriales des Maires, ne prévoit pas non plus la présence des arrondissements et introduit une distorsion dans la représentation des habitants et contredit le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage.

Enfin, le Pacte de Cohérence métropolitain, s'il s'appuie sur la loi MAPTAM, ignore un texte fondateur de la décentralisation : la loi PML du 31 décembre 1982.

Les élus Lyon Citoyenne et Solidaire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon ont décidé de ne pas siéger au Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2015, afin d'alerter chacune et chacun sur cette fissure démocratique en cours. Ils demandent une clarification sur le rôle et les missions des arrondissements et souhaitent que soient ouverts, le débat et le travail, pour déterminer à l'échelle infra-communale, quels sont les périmètres de la proximité qui font sens aujourd'hui.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire dépose donc le vœu suivant :

*« Nous demandons une réflexion et un débat sur la bonne échelle de représentation de la proximité, la bonne échelle pour déployer les politiques publiques et assurer l'équité de traitement des habitantes et habitants.*

*En attendant les fruits de ce travail, nous demandons la prise en compte de la loi PML.*

*Et enfin, nous demandons au Maire de Lyon, de porter auprès du Président de la Métropole de Lyon notre alerte, quant au non-respect du principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage (du fait du découpage proposé) et notre demande de légitime intégration des neuf maires d'arrondissement au sein de la Conférence métropolitaine et au sein de la Conférence territoriale des Maires « Lyon-Villeurbanne. ».*

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert, le principe d'égalité devant le suffrage, est de pouvoir avoir une représentation qui est effectivement limitée entre +20 et -20.

Lorsque vous regardez comment sont représentés aujourd'hui les différents territoires, le plus grand écart est de +15%. Donc, votre vœu ne correspond effectivement à aucune réalité constitutionnelle et donc la loi MAPTAM se place évidemment dans le cadre constitutionnel qui est le nôtre.

Je demande le rejet du vœu et je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le Groupe Europe Ecologie les Verts s'est abstenu. Les Groupes Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens et Socialiste, Radical et apparentés, ont voté contre.)

Il n'est pas adopté.

Mes chers Collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 23h15.)